

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK


du 5 novembre au 13 décembre 2013,
du 4 au 21 février 2014,
du 11 au 28 mars 2014,
du 8 au 25 avril 2014,
du 6 au 21 mai 2014,
le 29 juillet 2014

Quatrième session de la 57^e législature



Fredericton (Nouveau-Brunswick)

2013-2014

 Le papier utilisé pour la présente publication satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials*, ANSI Z39.48-1984.

Représentation à l'Assemblée législative
Quatrième session de la 57^e législature
Président : l'hon. Dale Graham

Circonscription	Député/Députée	Résidence
Albert	Wayne Steeves	Lower Coverdale
Baie-de-Miramichi—Neguac	Serge Robichaud	Miramichi
Bathurst	Brian Kenny	Bathurst
Campbellton—Restigouche-Centre	Greg Davis	Campbellton
Caraquet	Hédard Albert	Saint-Simon
Carleton	L'hon. Dale Graham	Centreville
Centre-Péninsule—Saint-Sauveur	Denis Landry	Trudel
Charlotte-Campobello	Curtis Malloch	Wilsons Beach
Charlotte-les-Îles	Rick Doucet	St. George
Dalhousie—Restigouche-Est	Donald Arseneault	Black Point
Dieppe-Centre—Lewisville	Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Saint-Basile	L'hon. Madeleine Dubé	Edmundston
Fredericton-Fort Nashwaak	Pam Lynch	Fredericton
Fredericton-Lincoln	L'hon. Craig Leonard	Fredericton
Fredericton-Nashwaaksis	L'hon. Troy Lifford	Fredericton
Fredericton-Silverwood	Brian Macdonald	Fredericton
Fundy-River Valley	Jim Parrott	Kars
Grand-Sault—Drummond—Saint-André	L'hon. Danny Soucy	Grand-Sault
Grand Lake-Gagetown	Ross Wetmore	Gagetown
Hampton-Kings	Bev Harrison	Hampton
Kent	Brian Gallant	Shediac Bridge
Kent-Sud	L'hon. Claude Williams	Saint-Antoine
Kings-Est	L'hon. Bruce Northrup	Wards Creek
Lamèque-Shippagan-Miscou	L'hon. Paul Robichaud	Pointe-Brûlé
Madawaska-les-Lacs	Yvon Bonenfant	Lac Baker
Memramcook-Lakeville-Dieppe	Bernard LeBlanc	Memramcook
Miramichi—Baie-du-Vin	Bill Fraser	Miramichi
Miramichi-Centre	L'hon. Robert Trevors	Miramichi
Miramichi-Sud-Ouest	Jake Stewart	Blackville
Moncton-Crescent	John Betts	Moncton
Moncton-Est	Chris Collins	Moncton
Moncton-Nord	L'hon. Marie-Claire Blais, c.r.	Moncton
Moncton-Ouest	L'hon. Sue Stultz	Riverview
Nepisiguit	Ryan Riordon	Pokeshaw
New Maryland—Sunbury-Ouest	Jack Carr	Waasis
Nigadoo-Chaleur	Roland Haché	Petit-Rocher
Oromocto	L'hon. Jody Carr	Burton
Petitcodiac	Sherry Wilson	Salisbury
Quispamsis	L'hon. Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-la-Vallée	Martine Coulombe	Saint-Quentin
Riverview	L'hon. Bruce Fitch	Riverview
Rogersville-Kouchibouguac	Bertrand LeBlanc	Rogersville
Rothesay	L'hon. Hugh Flemming, c.r.	Rothesay
Saint John-Est	Glen Tait	Saint John
Saint John-Fundy	Glen Savoie	Garnett Settlement
Saint John Harbour	Carl Killen	Saint John
Saint John Lancaster	L'hon. Dorothy Shephard	Saint John
Saint John Portland	L'hon. Trevor Holder	Saint John
Shediac—Cap-Pelé	Victor Boudreau	Shediac
Tantramar	L'hon. Mike Olscamp	Sackville
Tracadie-Sheila	Claude Landry	Tracadie-Sheila
Victoria-Tobique	Wes McLean	Perth-Andover
Woodstock	L'hon. David Alward	Riceville
York	Carl Urquhart	Upper Kingsclear
York-Nord	Kirk MacDonald	Stanley

Fonctionnaires de l'Assemblée

Donald Forestell, greffier
Daniel Bussi eres, sergent d'armes

Shayne Davies, greffier adjoint
Rose Campbell, greffi ere adjointe

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

QUATRIÈME SESSION DE LA
57^e LÉGISLATURE, 2013-2014

L'HON. GRAYDON NICHOLAS,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 5 novembre 2013

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la troisième session de la cinquante-septième législature de la Province a été déclarée close le 5 novembre 2013, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la quatrième session de la cinquante-septième législature de la Province, je lance par les présentes une proclamation convoquant la législature le 5 novembre 2013, à 14 heures.



Fait sous mon seing et sous le grand sceau de la Province à Fredericton, le 2 octobre 2013, soixante-deuxième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Le procureur général,
Hugh J. Flemming, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,
Graydon Nicholas*

La quatrième session de la 57^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick.

Bienvenue à l'ouverture de la quatrième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont le plus grand atout de la province. Nous formons une société forte, créatrice et résolue. Nous travaillons chaque jour avec ardeur afin d'améliorer continuellement notre province et la qualité de vie qu'elle offre à nos familles.

En travaillant avec énergie et en habilitant notre population à donner le meilleur d'elle-même, nous continuons à progresser vers un Nouveau-Brunswick plus fort et plus prospère — une étape à la fois, une innovation à la fois et un emploi à la fois.

Le discours du trône souligne les initiatives que votre gouvernement mettra de l'avant au cours de la prochaine année dans le cadre de son plan visant à renforcer notre économie, à investir dans nos familles et nos collectivités et à gérer aujourd'hui pour l'avenir de notre province.

En ce début de session, nous accueillons officiellement Brian Gallant, chef de l'opposition officielle, et le félicitons d'avoir été élu à titre de député de Kent lors de l'élection partielle tenue en avril.

Célébrations

J'ai eu le grand plaisir, comme la population du Nouveau-Brunswick, de célébrer en juillet la naissance de S.A.R. le prince George de Cambridge. En l'honneur de sa naissance, votre gouvernement fera un don au programme Le goût de lire.

Demain, 10 personnes méritantes du Nouveau-Brunswick seront élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick en raison de leur contribution exceptionnelle au mieux-être de notre province sur le plan social, culturel et économique.

Les récipiendaires de cette année sont : Joanna Bernard, de la Première nation malécite du Madawaska; Édith Butler, de Paquetville; Alida Clément, de Dieppe ; Eugène Durette, d'Edmundston ; le D^r Dana Hanson, de Fredericton; Jean E. Irving, de Rothesay; Freeman Patterson, de Kingston; Gerry Pond, de Saint John; Gordon Porter, de Woodstock; Lionel Poitras, de Saint-André.

Sur la scène nationale, l'Ordre du Canada a accueilli trois des nôtres cette année. Paul Cherry, de Saint John, est devenu officier de l'ordre ; le D^r Dana Hanson et Jacqueline Oland ont été reçus membres.

Conformément aux efforts du ministère de la Défense nationale visant le rétablissement des appellations traditionnelles, la base auparavant connue sous le nom de Base des Forces canadiennes Gagetown est devenue l'été dernier la Base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown.

Au cours de la dernière année aussi, des personnes du Nouveau-Brunswick qui font partie des Forces armées canadiennes ont été récompensées pour diverses réalisations et divers actes méritoires.

La Médaille du service méritoire du gouverneur général a été décernée à trois personnes du Nouveau-Brunswick : le lieutenant de vaisseau Melissa Helen Fudge, de Nigadoo ; le capitaine Christopher Glen Cyr, de Fredericton ; l'adjudant-maître Anthony Carl Pettipas, de Fredericton.

En outre, six personnes du Nouveau-Brunswick ont été nommées membres de l'Ordre du mérite militaire : l'adjudant-chef Claude Chouinard, le capitaine Lorne Doucet, l'adjudant-chef Shawn Croucher, le sergent Christopher Hanrahan, le major Elizabeth van Oostrum et l'adjudant-maître François Vidal.

Le mois dernier, nous avons accueilli le commissaire adjoint Roger Brown à titre de 29^e commandant divisionnaire de la GRC au Nouveau-Brunswick.

L'inspectrice Lise Roussel, de Fredericton, a été nommée membre de l'Ordre du mérite des corps policiers en raison des qualités de chef et du dévouement dont elle fait preuve quant au perfectionnement et au soutien des femmes comme leaders dans les services de maintien de l'ordre.

Au cours de la dernière année, 11 personnes courageuses du Nouveau-Brunswick ont reçu la Médaille de la bravoure du gouverneur général : l'agent Brian Murray Carmichael, John Lamkey, le sergent George Winton Matthew Myers, Troy Alan Wilcox, la gendarme Solange Aurella Phyllis Cormier, le gendarme Keith Carson Head, le gendarme Philippe Pauté, le gendarme Glen Joseph Pinto, l'agent Neal Fowler, l'agent Roger Lee Paris et l'agent Nicholas Joseph Roy.

De plus, la remise du Prix du Gouverneur général pour l'entraide a célébré le dévouement de cinq personnes prévenantes du Nouveau-Brunswick : Jean-Guy Plourde, de Grand-Sault ; Georgeline Gauvin, de Lamèque ; Arthur Haché, de Bertrand ; Patrick Edward King, de Miramichi ; Betty Savoie, de Lamèque.

Je crois fermement au principe d'honorer l'excellence et j'ai eu le plaisir encore une fois cette année de rendre hommage aux personnes suivantes dans notre province qui s'efforcent de donner le meilleur d'elles-mêmes, non pas à des fins de reconnaissance ou de récompense, mais parce que c'est la chose à faire :

- Mary Majka a reçu le tout premier Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans la conservation des sites naturels.
- Carmelle Valotaire et Richard Hornsby ont reçu le prix de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick.
- Fred Wheaton est lauréat du prix Award for Wild Atlantic Salmon Conservation.
- John Wood est lauréat du Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.
- L'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick, fredkid, le Centre communautaire Sainte-Anne ainsi que l'Association de massothérapie du Nouveau-Brunswick ont reçu le Prix Dialogue.
- Cheryl Robertson est lauréate du Prix pour l'excellence en administration publique.
- Le père Monte Peters et le foyer du New Brunswick Women's Institute ont reçu le Prix soulignant l'excellence des soins aux aînés.
- Melvin Gallant, Jenny Munday et Janice Wright Cheney ont reçu le Prix pour l'excellence dans les arts.

Dans le domaine artistique, notre Sagouine, Viola Léger, a reçu le Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle, catégorie réalisation artistique — volet théâtre.

Dans le domaine musical, David Myles a remporté un prix Juno dans la catégorie enregistrement rap de l'année. Radio Radio a reçu le prix décerné dans la catégorie enregistrement rap-hip-hop de l'année aux East Coast Music Awards 2013.

Jonathan Roy a remporté le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie pour son recueil de poésie intitulé *Apprendre à tomber*. Le troisième Prix Quinquennal a été décerné à Claude Le Bouthillier pour l'ensemble de son œuvre.

Susan Vida Judah, artiste-peintre en textile, a reçu le prix d'excellence Strathbutler 2013.

En outre, deux personnes du Nouveau-Brunswick seront honorées demain soir à Saint John. La Croix-Rouge canadienne décernera le Prix humanitaire 2013, région du Nouveau-Brunswick, à Arthur Irving et le Prix humanitaire jeunesse à Alisha Virmani.

Les dirigeants d'entreprises Aldéa Landry, Hans W. Klohn et Mike Wilson ont été intronisés cette année au New Brunswick Business Hall of Fame.

Dans le domaine du sport, nous félicitons Janie McGraw et Don Lavigne, qui ont participé l'hiver dernier aux Jeux olympiques spéciaux internationaux d'hiver, tenus dans la République de Corée.

En juillet dernier, plus de 1 000 athlètes venant de 11 collectivités de la province ont participé à l'édition 2013 des Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick, qui se sont déroulés à Tobique et à Perth-Andover.

L'été dernier, les athlètes et para-athlètes du Nouveau-Brunswick nous ont fait montre, encore une fois, de leurs talents pendant les Jeux d'été du

Canada, tenus à Sherbrooke, au Québec. Équipe Nouveau-Brunswick a amélioré sa performance, remportant 16 médailles.

Nous félicitons aussi les jeunes athlètes et artistes d'Équipe Canada — Nouveau-Brunswick qui ont participé en septembre dernier à la septième édition des Jeux de la Francophonie, tenus à Nice, en France. L'équipe a égalé son record précédent de six médailles aux jeux.

Bravo à l'ensemble des artistes, des athlètes et des membres du personnel de mission de nos équipes du Nouveau-Brunswick.

En 2013, nous avons célébré le 50^e anniversaire de l'Université de Moncton, la seule université francophone du Nouveau-Brunswick et un pilier de la communauté acadienne.

Nous sommes impatients d'accueillir l'été prochain, comme le feront nos voisins le Québec et le Maine, le Congrès mondial acadien qui se déroulera du 8 au 24 août. Tenu tous les cinq ans, l'événement attirera plus de 50 000 visiteurs dans notre région pour célébrer sous le thème Acadie du monde.

Condoléances

Nous prenons un moment pour honorer la mémoire d'Andy Scott, ancien fonctionnaire du Nouveau-Brunswick, député fédéral de Fredericton et ministre fédéral. Nous nous souvenons aussi de Wendell W. Meldrum, ancien député provincial, ministre et juge.

Nous rendons hommage à Win Hackett, éducateur, haut fonctionnaire et ancien chef de cabinet de feu l'hon. Richard Hatfield. Nous célébrons aussi la vie de Frederic Arseneault, ancien haut fonctionnaire aux paliers provincial et fédéral et chef de cabinet de feu l'hon. Richard Hatfield, dont il était l'homme de confiance.

Nous honorons la mémoire de Martin J. Légère, fondateur de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes.

Nous rendons hommage à Stompin' Tom Connors, musicien emblématique et bien-aimé qui a écrit notre hymne national officieux, *The Hockey Song*. Nous célébrons aussi la vie d'Alex Colville, artiste-peintre de renom et pilier de la communauté de la Mount Allison University.

Nous honorons en outre la mémoire de Noah et de Connor Barthe, qui ont tragiquement perdu trop jeune la vie, si pleine de promesses et de possibilités.

Introduction

Le Nouveau-Brunswick, le Canada et le monde entier sont encore en proie à la tourmente économique. La reprise de nombreux marchés, de l'emploi et des profits ne s'est pas amorcée depuis le creux de la récession.

Il ne faut pas s'en cacher : les temps sont encore difficiles sur le plan économique. D'ailleurs, notre province n'est pas à l'abri des fluctuations — nous

en avons ressenti les effets. La reprise peut s'avérer un processus long et délicat. Le Nouveau-Brunswick est à la croisée des chemins. Il faudra des impulsions vigoureuses et une grande coopération pour avancer en toute confiance afin de renforcer notre économie, de faire des investissements stratégiques et d'assurer une gestion rationnelle pour l'avenir.

Nous prenons chaque jour des mesures importantes axées sur la relance et la reprise. Ce sont des mesures qui visent à rapatrier nos travailleurs. Ce sont des mesures qui nous mènent vers un avenir meilleur.

Qui plus est, on voit luire l'espoir d'un Nouveau-Brunswick meilleur et plus prospère.

Renforcement de notre économie

Une économie forte et des perspectives d'emploi sont au sommet des priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

L'attention et l'action sont tournées vers l'économie ainsi que vers la protection et la création d'emplois, points de mire de votre gouvernement. Des investissements stratégiques réalisés en fonction de l'apport des parties prenantes et d'analyses rationnelles permettent de placer le Nouveau-Brunswick dans une position favorable sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

Afin d'assurer la croissance de notre économie ainsi que la protection et la création d'emplois pour les gens, votre gouvernement établit des partenariats qui mènent à de nouveaux investissements et à de nouvelles possibilités pour notre province.

Publiée en mars dernier, la stratégie d'exportation de votre gouvernement, intitulée *Développer les marchés mondiaux*, a permis de cerner de nouveaux débouchés dans les marchés émergents et non traditionnels et à aider des compagnies locales à établir des contacts sur les marchés mondiaux afin de stimuler la création d'emplois, la croissance et l'investissement chez nous.

Un accord historique a été conclu il y a quelques semaines à peine au moment de la signature, par le premier ministre Stephen Harper, d'une entente de principe sur l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, communément appelé l'AECG.

Le Nouveau-Brunswick étant la province du Canada la plus axée sur l'exportation, votre gouvernement cherche constamment à percer de nouveaux marchés pour les produits et services de notre milieu des affaires florissant.

Notre province a participé activement tout au long des négociations entourant l'AECG. L'Union européenne représente pour le Nouveau-Brunswick le plus important marché d'exportation, derrière les États-Unis, et nos liens historiques avec l'Europe, comme notre proximité géographique, en font un pôle logique de diversification de nos exportations.

Bon nombre des secteurs clés du Nouveau-Brunswick bénéficieront d'un accord commercial ambitieux entre le Canada et l'Union européenne. Votre

gouvernement a le plaisir de signaler que l'accord confère à nos produits agricoles, tels que les pommes de terre congelées, les bleuets et les canneberges, un accès immédiat aux marchés en franchise de droits.

L'accord supprimera en outre des obstacles à l'accès au plus important marché du poisson et des fruits de mer du monde. En 2012, le Nouveau-Brunswick s'est classé au premier rang au Canada pour ce qui est des exportations des produits de la mer, d'une valeur de 967 millions de dollars. Nous avons connu du succès dans la diversification des marchés, surtout en Asie. Il découlera de la mise en œuvre de l'AECG un meilleur accès aux marchés, grâce auquel nous pourrons continuer à prendre appui sur les récentes réussites.

L'industrie forestière est l'une des pierres d'assise de l'économie du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement continuera de faire la promotion dans la province de l'utilisation du bois comme matériau à privilégier pour des ouvrages d'infrastructure publique, tels que des ponts et des bâtiments, et aussi comme combustible de rechange dans des situations où les pastilles de bois peuvent servir au chauffage.

À l'échelle internationale, les tarifs sur le bois et les produits du bois canadiens seront complètement abolis en vertu de l'AECG. La mesure avantagera l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick en créant davantage d'emplois, en augmentant les salaires et en assurant une plus grande prospérité à long terme.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement instaurera aussi une stratégie pour veiller à ce que l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick soit compétitive pour les générations futures.

L'été dernier, votre gouvernement s'est réjoui de la décision de TransCanada d'aller de l'avant avec un pipeline ouest-est de l'Alberta au Nouveau-Brunswick. Le projet procurera des emplois et d'autres avantages aux familles et aux collectivités de l'ensemble du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Le Nouveau-Brunswick est bien doté pour accueillir le pipeline — nous avons à Saint John la raffinerie la plus grande et la plus moderne du Canada ainsi que le port de mer le plus profond de la côte est de l'Amérique du Nord.

Le pipeline est une occasion qui ne se présente qu'une fois par génération et qui aidera à garder ici nos travailleurs ou à les faire revenir au bercail.

Pendant que TransCanada passe à l'étape des approbations environnementales et réglementaires, votre gouvernement continuera de travailler avec toutes les collectivités et les régions du Nouveau-Brunswick pour que notre province profite pleinement de cette occasion historique, tout en assurant un développement rationnel des ressources.

Le développement rationnel des ressources permettra à la fois de protéger les droits et les intérêts des générations futures et d'améliorer la qualité de vie de tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les Premières nations.

Votre gouvernement a comme engagement de poursuivre ses efforts en vue d'établir les relations entre les Premières nations, l'industrie et les entreprises afin que ces groupes bâtissent ensemble un Nouveau-Brunswick plus sain et plus prospère. Votre gouvernement croit que leur travail concerté portera ses fruits sous forme de respect, d'amitié et de progrès, à l'avantage de chaque personne de la province.

Comme vous vous en souvenez peut-être, votre gouvernement a beaucoup travaillé pour s'assurer que nos ressources naturelles — et surtout nos ressources potentielles en gaz naturel — soient repérées afin de déterminer les possibilités quant aux avantages économiques futurs.

Les avantages économiques qui pourraient découler de nos ressources naturelles permettraient au gouvernement d'aider à financer et à améliorer l'éducation, les soins de santé et de nombreux autres services au cours des prochaines années.

Votre gouvernement poursuivra sur la voie de l'exploration et de l'exploitation rationnelles en s'appuyant, d'une part, sur les règles les plus strictes imposées à l'industrie, lesquelles ont été présentées en février dernier, et, d'autre part, sur le *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, un plan orienté vers l'action, qui a été présenté en mai.

Un aspect clé de la gestion de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel consiste, pour la province, à faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent un juste rendement pour nos ressources. Votre gouvernement a récemment fait l'annonce d'un nouveau régime de redevances sur le gaz naturel qui garantira un juste rendement aux gens du Nouveau-Brunswick, tout en encourageant l'investissement dans le secteur.

De plus, le travail se poursuivra sur d'importantes initiatives énergétiques et minières qui renforceront l'économie, dont :

- les efforts continus visant l'exploration et la mise en valeur rationnelles du gaz de schiste ;
- le lancement d'un appel de déclarations d'intérêt relatives à la potasse pour favoriser le repérage d'autres sites éventuels d'exploration et d'exploitation minière de la ressource au Nouveau-Brunswick ;
- les travaux continus à des projets miniers qui comprennent l'étude d'impact sur l'environnement de la mine proposée de tungstène du ruisseau Sisson, l'ouverture de l'agrandissement de la mine de potasse Picadilly, dans le secteur de Sussex, et le redémarrage de la mine de plomb et de zinc Trevali, à Caribou, près de Bathurst ;
- le soutien continu à l'égard de l'aménagement de l'oléoduc Énergie Est ;
- la négociation de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les activités extracôtières ;
- le soutien continu à l'égard de l'initiative de réduction et de déplacement de la demande, menée par Énergie NB.

Du côté de l'innovation, la constitution plus tôt cette année du Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick a créé une instance très

nécessaire qui joue un rôle d'impulsion pour favoriser l'entrepreneuriat et la créativité, principaux moteurs de croissance de notre économie du savoir.

Au cours de la prochaine année, l'investissement accru que réalise votre gouvernement dans la recherche et l'innovation commencera à porter ses fruits :

- Grâce au Défi d'innovation pour l'industrie, des initiatives audacieuses de recherche et développement accéléreront la croissance de nos industries par l'exploitation de certaines de leurs idées les plus ambitieuses pour créer de nouveaux débouchés.
- Nos petites et moyennes entreprises pourront avoir accès au nouveau Fonds de bons d'innovation pour stimuler la croissance de leur entreprise par la mise en place de nouveaux processus et services et la conception de nouveaux produits.
- Les entrepreneurs et les investisseurs auront accès à du capital d'amorçage et de départ et verront une consolidation de l'écosystème de l'innovation en vue de favoriser le lancement et d'alimenter la croissance de nouvelles entreprises dans notre province.
- Un appel de propositions mènera à la création d'au plus six chaires de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick pour nouer le dialogue avec l'industrie dans des secteurs clés de notre économie.
- Dans notre province, les chercheurs du secteur public bénéficieront d'une triple augmentation à l'appui de leurs projets et initiatives, ce qui les aidera à tirer parti de nouveaux partenariats fédéraux et industriels.
- Nos étudiants les plus brillants du premier cycle et des cycles supérieurs pourront avoir accès à des ressources supplémentaires par le truchement de l'initiative visant les adjoints à la recherche et du programme de bourses des cycles supérieurs du Nouveau-Brunswick.

De tels investissements initiaux ne constituent que les premières mesures indispensables à l'accélération de la croissance de notre économie par la voie de l'innovation. D'autres politiques et initiatives sont en voie d'élaboration pour renforcer notre économie du savoir et créer de nouveaux emplois stables pour notre province.

De plus, votre gouvernement a adopté une nouvelle approche en matière de développement économique, qui prévoit un accès rapide et facile aux programmes de financement grâce à la création de cinq districts et d'un total de 12 bureaux qui dispensent des services aux petites et moyennes entreprises. La décentralisation du pouvoir décisionnel permet de dispenser des services plus efficaces aux entrepreneurs.

Les besoins de main-d'œuvre et le perfectionnement des compétences doivent être liés aux nouvelles possibilités économiques. Il faut donc investir dans la mise au point à petite et à grande échelle de produits à valeur ajoutée axés sur les ressources, notamment le bois, les produits alimentaires, le pétrole et le gaz. Il faut aussi favoriser la croissance dans les secteurs de la fabrication industrielle et de la production manufacturière, ainsi que l'innovation au moyen d'activités telles que le démarrage d'entreprises de technologie de l'information, et dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense.

Votre gouvernement s'est engagé à travailler avec des partenaires de l'industrie et du gouvernement fédéral pour établir un mécanisme central afin de coordonner l'accès aux installations d'incubation d'entreprises et aux laboratoires pour les compagnies du secteur des biosciences. Cela permettra l'établissement et la croissance de compagnies en démarrage dans le domaine des biosciences, tout en utilisant au maximum l'infrastructure en place dans la province.

Dans le cadre de son plan pour investir dans les entreprises du Nouveau-Brunswick et travailler à relancer l'économie, votre gouvernement a annoncé l'hiver dernier son initiative Promesse d'emploi visant la création d'emplois et le maintien au Nouveau-Brunswick de nos jeunes diplômés du postsecondaire pendant qu'ils acquièrent une précieuse expérience pratique de travail.

Votre gouvernement signale avec plaisir que le programme a connu un succès retentissant et qu'il a dépassé les attentes. Au cours des prochaines semaines, votre gouvernement annoncera le relèvement de l'objectif initial de 650 postes.

Le mois dernier, votre gouvernement a lancé une consultation sur l'immigration dans le cadre de sa stratégie de croissance démographique. La consultation a pour but de recueillir des renseignements qui aideront votre gouvernement à élaborer une stratégie quinquennale de croissance démographique ainsi qu'un plan d'action ciblé sur l'immigration francophone.

De plus, la stratégie portera sur la façon de contrer la décroissance démographique dans la province afin que le Nouveau-Brunswick soit prospère et florissant, ce qui permettra à votre gouvernement de renforcer l'économie, de former les gens et de créer des emplois bien rémunérés pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Qui plus est, votre gouvernement travaillera à renforcer son partenariat avec le gouvernement fédéral pour que le financement fédéral à l'appui de l'infrastructure et du marché du travail réponde aux besoins de la province.

Même si l'assurance-emploi est un programme fédéral, votre gouvernement se préoccupe toujours des répercussions éventuelles que la réforme de l'assurance-emploi aura dans notre province. Votre gouvernement continuera de défendre les intérêts de tous les gens du Nouveau-Brunswick touchés par les changements.

En conséquence, votre gouvernement s'est associé aux autres provinces de l'Atlantique, par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, et a établi le Comité des premiers ministres de l'Atlantique sur les changements apportés au régime d'assurance-emploi.

Le succès qu'a remporté l'été dernier la tournée Achetez local est la preuve que les gens du Nouveau-Brunswick souhaitent ardemment appuyer nos secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Votre gouvernement prendra appui sur les efforts déployés à cet égard et montrera l'exemple. Les ministères et organismes provinciaux favoriseront

et valoriseront la consommation d'aliments locaux et sains pendant les réunions et les activités organisées par le gouvernement.

Les modifications de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, qui portent sur la délivrance de permis aux acquéreurs de poisson et visent à améliorer la qualité du poisson du quai à l'usine, sont entrées en vigueur l'été dernier.

Cet automne, d'autres améliorations de la loi seront présentées en vue d'appuyer l'engagement qu'a pris notre industrie à l'égard des produits de la mer de qualité supérieure, de l'amélioration de la compétitivité à l'échelle mondiale et de la diversification des marchés.

L'ostréiculture enregistre une croissance soutenue dans la province et pourrait accroître encore sa contribution à l'économie des régions rurales. La santé des animaux aquatiques dans le secteur du poisson et celui des crustacés et mollusques demeure prioritaire pour votre gouvernement, et des initiatives ciblées d'amélioration iront de l'avant.

Les producteurs du Nouveau-Brunswick ont maintenant accès à de nouveaux programmes novateurs pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire grâce au renouvellement d'une entente fédérale-provinciale, *Cultivons l'avenir 2*. Au cours des cinq prochaines années, un financement fédéral-provincial de 37 millions de dollars sera investi dans des programmes, tant nouveaux que traditionnels, portant sur l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés.

En partenariat avec l'industrie, des travaux stratégiques se poursuivront afin d'améliorer la qualité des pommes de terre de semence, de consolider la position concurrentielle du secteur néo-brunswickois de la pomme de terre de semence ainsi que d'élargir et de développer les marchés à cet égard.

Au cours de l'année qui vient, dans le domaine des aliments à valeur ajoutée, votre gouvernement traitera des défis continus au sein du marché du travail et du besoin d'automatisation. Il aidera également les compagnies à satisfaire aux exigences réglementaires.

Votre gouvernement a récemment annoncé une nouvelle stratégie quinquennale en matière de production du bleuets sauvage visant à aider les producteurs du Nouveau-Brunswick à suivre la croissance de la demande mondiale de bleuets sauvages.

Dans le domaine du tourisme, votre gouvernement a entrepris un examen de sa politique sur l'utilisation des sentiers afin de favoriser un réseau provincial de sentiers sécuritaire, durable et stratégiquement situé, examen qui sera axé sur le développement du secteur touristique pour les réseaux de sentiers destinés aux véhicules motorisés et non motorisés.

En vue de stimuler la croissance du secteur touristique de la motoneige, votre gouvernement a amorcé des discussions avec ses partenaires afin d'améliorer et de prolonger les sentiers de motoneige et les services au cœur de la région couverte par l'Odyssée dans le Nord. Le plan propose une

nouvelle centralisation, au parc provincial Mont Carleton, des activités de damage des sentiers.

En plus de mettre en valeur le secteur de la motoneige, votre gouvernement effectue aussi des recherches sur la possibilité de mettre au point un produit touristique lié aux véhicules tout-terrain. Le produit viserait à donner une impulsion au développement économique axé principalement sur le tourisme.

La stratégie visant les croisières pour le nord du Nouveau-Brunswick a été achevée plus tôt cette année, et votre gouvernement est content d'annoncer qu'un plan d'action et des recommandations ont été élaborés et que leur mise en œuvre est amorcée en vue d'attirer l'industrie des croisières dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Investissements dans les familles et les collectivités

Votre gouvernement a pour engagement d'améliorer la qualité de vie de la population du Nouveau-Brunswick.

Par conséquent, le gouvernement s'est engagé à concevoir un régime de médicaments sur ordonnance qui aidera les gens du Nouveau-Brunswick à se payer les médicaments dont ils ont besoin et qui empêchera les gens de connaître des difficultés financières en raison du coût des médicaments sur ordonnance.

Le nouveau régime contribuera à la durabilité du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick en ouvrant l'accès aux médicaments dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin pour s'occuper de leur santé. Les personnes qui peuvent gérer efficacement leur maladie chronique à l'aide d'une couverture abordable des médicaments sur ordonnance ont moins souvent besoin de se faire hospitaliser et jouissent d'une meilleure qualité de vie.

Au cours de la session parlementaire qui commence, votre gouvernement déposera un projet de loi pour jeter les bases du nouveau régime de médicaments. D'ici à l'été prochain, le Nouveau-Brunswick instaurera un régime qui assurera à toute la population de la province un accès à un grand nombre de médicaments coûteux et à une couverture améliorée des médicaments sur ordonnance.

Votre gouvernement a récemment publié son nouveau Plan provincial de la santé, étalé sur cinq années, intitulé *Rebâtir les soins de santé ensemble*. Le plan est conçu pour fournir aux professionnels des soins de santé et aux administrateurs du système l'orientation stratégique et les directives dont ils ont besoin pour la planification, la gouvernance et la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Pendant les cinq années du plan, le ministère de la Santé travaillera étroitement avec les partenaires du système de santé du Nouveau-Brunswick à l'implantation d'un système de soins de santé efficient et efficace qui est viable sur le plan financier et clinique, et ce, tout en encourageant l'innovation et en améliorant la qualité des soins et la satisfaction des patients. Les initiatives de la première année sont établies clairement et seront mises en œuvre.

En août dernier, votre gouvernement a publié sa *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*. Cette stratégie s'appuie sur le Plan d'action de développement économique de notre province, qui décrit l'engagement de votre gouvernement à assurer la présence d'une population active compétente et compétitive à l'échelle mondiale.

La stratégie comporte 44 mesures prioritaires regroupées en trois thèmes principaux : appuyer les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année et d'éducation postsecondaire afin de préparer adéquatement les élèves et étudiants aux besoins du marché du travail ; appuyer l'apprentissage et l'acquisition de compétences ; concentrer les efforts en vue d'attirer et de maintenir en place des personnes hautement qualifiées.

Les programmes d'apprentissage et les métiers spécialisés sont aussi un élément clé de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*, qu'a publiée votre gouvernement. La stratégie comporte des mesures visant à attirer les adolescents dans les métiers au moyen du Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick et d'initiatives pour la mise en œuvre d'un programme visant l'intégration des femmes dans les métiers. Au cours des prochains mois, votre gouvernement annoncera plusieurs nouvelles initiatives visant à encourager un plus grand nombre de personnes à participer à des programmes d'apprentissage et à accroître la participation des employeurs.

En outre, dans le cadre de ses efforts pour appuyer l'apprentissage au Nouveau-Brunswick, votre gouvernement a annoncé récemment avec fierté qu'il investit 50 000 \$ dans l'organisme national sans but lucratif Du régiment aux bâtiments Canada, qui offre une formation en apprentissage à des membres actuels ou anciens des Forces armées ou de la force de réserve qui cherchent à entreprendre une carrière civile. Fournir un soutien financier pour aider nos anciens combattants à s'orienter vers un métier aidera votre gouvernement à répondre à la demande croissante de personnes de métier qualifiées dans notre province.

Votre gouvernement a aussi eu le plaisir récemment d'honorer son engagement d'assurer un financement durable et prévisible aux universités et des frais de scolarité stables aux étudiants d'ici à l'année 2014.

Les universités publiques sont essentielles au mieux-être socioéconomique de notre province et représentent des investissements clés dans notre population, notre économie et l'avenir du Nouveau-Brunswick.

Le nouvel engagement en matière de financement permet aux universités de planifier leur budget de fonctionnement jusqu'en 2016. C'est la première fois que le gouvernement provincial prend un engagement concret en matière de financement avant l'annonce de son budget annuel.

En outre, pour donner suite à son engagement d'assurer aux étudiants des frais de scolarité stables, votre gouvernement imposera à toutes les universités publiques de notre province, à l'exception de St. Thomas University, un plafond d'augmentation annuelle de 3 % aux frais de scolarité pour une période de trois ans débutant en 2014-2015.

L'augmentation des frais de scolarité est une réalité dans l'ensemble du pays, mais votre gouvernement croit que le fait d'assurer des augmentations stables et prévisibles aide les étudiants à mieux budgétiser leurs études, ce qui leur rend possible l'accès à des études postsecondaires abordables.

À titre de complément aux initiatives mentionnées, votre gouvernement prévoit annoncer d'ici peu un programme remanié d'aide financière aux étudiants.

Votre gouvernement présentera cet automne des modifications des lois régissant l'indemnisation des accidents du travail dans notre province. L'initiative s'inscrit dans un examen législatif global de l'indemnisation des accidents du travail, un exercice qui n'a pas été réalisé depuis plus de 20 ans dans notre province.

Les modifications visent à moderniser l'indemnisation des accidents du travail en conciliant les intérêts des travailleurs et ceux des employeurs.

Votre gouvernement reconnaît qu'il faut mettre davantage l'accent sur les soins communautaires, les soins à domicile et le soutien, lesquels visent le maintien de la santé et de l'autonomie des personnes âgées.

Le rapport du Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés, intitulé *Vivre en santé et bien vieillir*, et les activités d'engagement public tenues en juin 2013 guideront votre gouvernement au cours des prochains mois dans la mise en œuvre d'initiatives visant la création de milieux qui favorisent le vieillissement en santé.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie globale visant le maintien à domicile est en voie d'achèvement et servira de pierre angulaire d'un système provincial intégré de soins de santé et de soins de longue durée.

La stratégie comprendra un plan d'action concret qui représente un changement fondamental dans les idées et la pratique pour que les personnes âgées reçoivent un soutien dans leur collectivité, évitant ainsi de longs séjours à l'hôpital et des placements précoces en établissement.

Une évaluation indépendante du projet pilote des 3,5 heures de soins dans les foyers de soins a été réalisée, et votre gouvernement publiera bientôt un rapport contenant les constatations de l'évaluation et des recommandations. Ces recommandations orienteront le travail d'envergure qui se fait avec le secteur et l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick en vue de renforcer, d'améliorer et de moderniser les services que fournissent les foyers de soins de l'ensemble de la province.

Déjà, votre gouvernement a réalisé des progrès dans le soutien aux personnes âgées en instaurant à leur intention une ligne d'information sans frais. Conviviale et axée sur la clientèle, la ligne téléphonique assurera aux personnes âgées, à leurs familles, à leurs proches aidants et aux soignants l'aide d'agents qualifiés pour naviguer dans le système afin d'obtenir des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux qui leur sont offerts.

Un partenariat entre votre gouvernement et Go Ahead Seniors Inc. a été formé afin d'offrir des séances sur le mieux-être aux personnes âgées de la province. Ces séances permettront aux personnes âgées de recevoir des conseils sur un mode de vie sain et de consulter des professionnels de la santé et du mieux-être à propos de questions comme la pression artérielle et la surveillance de la glycémie.

Aussi, votre gouvernement proclamera les récentes modifications apportées à la *Loi sur l'Ombudsman* afin d'élargir les pouvoirs de l'ombudsman pour qu'ils s'étendent aux services de soins de longue durée auxquels le gouvernement assure un soutien.

Le 1^{er} octobre, votre gouvernement a apporté au système d'aide sociale de la province le plus grand nombre de changements depuis les années 1990. D'ici à avril 2014, les bénéficiaires admissibles de l'aide sociale verront augmenter de 7 % leur aide financière mensuelle.

Selon le revenu des parents, les personnes handicapées qui vivent chez leurs parents bénéficieront d'une réduction ou de l'abolition complète de leur déduction pour les frais de logement. Voilà un changement positif qui représente la première étape importante du vaste travail que réalise votre gouvernement pour créer un programme distinct d'aide au revenu pour les personnes handicapées.

Ce n'est un secret pour personne que notre province doit relever de sérieux défis en matière de mieux-être. Il est particulièrement important pour nous d'encourager nos enfants à adopter de bonnes habitudes, entre autres, en les faisant participer à des activités sportives.

Votre gouvernement travaillera en partenariat avec le secteur privé et le secteur sans but lucratif afin d'inciter les enfants et les jeunes à augmenter leur niveau d'activité physique et de motiver les écoles communautaires à favoriser un milieu sain où les élèves sont actifs toute la journée.

La Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick a été évaluée, et des résultats encourageants ont été constatés dans des écoles, des collectivités, des milieux de travail et des domiciles, à savoir :

- chaque année, près de 100 % des écoles au Nouveau-Brunswick font la promotion d'initiatives de mieux-être auxquelles participent des élèves, des éducateurs et éducatrices, des parents et des partenaires communautaires ;
- la Communauté de praticiens du mieux-être en milieu de travail du Nouveau-Brunswick compte 75 lieux de travail qui font activement la promotion du mieux-être global au travail ;
- depuis octobre 2011, plus de 1 900 engagements à l'égard du mieux-être ont été pris dans le cadre du Mouvement du mieux-être du Nouveau-Brunswick.

Une nouvelle stratégie du mieux-être sera présentée en 2014, et d'autres améliorations seront apportées aux initiatives de mieux-être de votre gouvernement.

Votre gouvernement continue de s'employer à améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick qui vivent dans la pauvreté. La Société de l'inclusion économique et sociale vient de faire une tournée de 12 collectivités de notre province dans le cadre de laquelle les gens du Nouveau-Brunswick ont été invités à des séances de consultation pour exprimer leurs opinions sur la façon de réduire la pauvreté. Les résultats des consultations mèneront à la publication, en 2014, d'un plan renouvelé pour vaincre la pauvreté.

Même s'il est vrai que l'ensemble de notre province connaît une période difficile, il est urgent d'améliorer la situation socioéconomique et l'état de santé dans les collectivités de nos Premières nations.

Votre gouvernement a comme engagement de travailler en partenariat avec les Premières nations afin d'améliorer les conditions dans les communautés autochtones. De nombreuses mesures peuvent être prises à court terme, notamment le renforcement de l'économie et des capacités, l'accroissement des investissements dans l'éducation postsecondaire et la formation et des améliorations de l'infrastructure.

Par une collaboration continue avec les Premières nations, votre gouvernement veillera à ce qu'elles puissent sortir de la pauvreté en créant et en favorisant des occasions de développement économique et de succès par le truchement de l'éducation et de la formation.

Votre gouvernement montre la voie en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et les garçons et les filles de notre province. Au début de 2014, une initiative pangouvernementale sera lancée relativement à l'utilisation d'analyses comparatives entre les sexes dans les processus d'élaboration et de prise de décisions liés aux programmes et aux politiques du gouvernement.

Le Nouveau-Brunswick demeure l'une des provinces les plus sûres où vivre. La population du Nouveau-Brunswick peut continuer de vivre, travailler et élever une famille en toute quiétude dans notre province. Notre taux de criminalité demeure sous la moyenne nationale.

La Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique du Nouveau-Brunswick a comme engagement la protection des familles, des personnes âgées et des enfants. La table ronde a défini ses priorités : les jeunes à risque, les récidivistes ainsi que la violence conjugale et la violence dans les relations intimes. Votre gouvernement, par l'intermédiaire de la table ronde, continuera d'axer ses efforts de collaboration sur la réduction de la criminalité et de la victimisation dans toutes les régions de la province.

Votre gouvernement maintient son engagement à assurer la sensibilisation et l'éducation du public afin de protéger les enfants contre l'exploitation sur Internet et d'améliorer la capacité et les compétences des organismes d'application de la loi.

L'investissement dans les efforts de collaboration visant à protéger les enfants et les jeunes contre le mal sous toutes ses formes demeure une priorité pour votre gouvernement. Il s'agit notamment d'initiatives novatrices

appuyées par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, telles que l'initiative Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF Canada.

Par suite d'un vaste processus de consultation mené plus tôt cette année, le programme de Services communautaires aux enfants à besoins spéciaux sera modernisé afin qu'il soit mieux adapté aux besoins de familles ayant des enfants à besoins spéciaux.

Votre gouvernement demeure fidèle à son engagement à fournir des services de prévention et d'intervention précoces et de soutien aux enfants et aux jeunes à besoins multiples. À cette fin, il déposera un projet de loi visant à faciliter la communication de renseignements entre de nombreux fournisseurs de services dans le contexte de la prestation de services à notre population la plus vulnérable.

Tous les élèves des écoles publiques du Nouveau-Brunswick bénéficieront de possibilités accrues en matière d'éducation et rencontreront moins d'obstacles à l'apprentissage grâce à la nouvelle politique sur l'inclusion scolaire de votre gouvernement. Des investissements soutenus permettront d'augmenter la capacité au sein du système scolaire du Nouveau-Brunswick afin d'appuyer la vision de votre gouvernement en matière d'inclusion scolaire.

Dans le domaine du développement de la petite enfance, votre gouvernement maintiendra ses engagements pour ce qui est de créer un continuum d'apprentissage à partir de la naissance.

Les investissements déjà réalisés dans la rémunération du personnel des garderies ont permis de réduire le roulement du personnel et d'améliorer la qualité des soins offerts par les garderies de notre province.

Au cours de la session parlementaire qui commence, lorsque les modifications et les règlements auront été mis au point, votre gouvernement proclamera la *Loi sur les services à la petite enfance*. La loi propulsera le Nouveau-Brunswick au premier plan en tant que première province du Canada à regrouper dans une seule loi les pouvoirs applicables à tous les aspects de la petite enfance.

Au cours de la dernière année, votre gouvernement a renforcé les moyens de lutte contre l'intimidation dans les écoles en améliorant la loi et en nommant deux coordonnateurs provinciaux de la lutte contre l'intimidation. Au cours de la prochaine année, votre gouvernement s'appuiera sur ces bases solides en resserrant les normes en vigueur afin d'accroître encore la sécurité de nos écoles pour nos enfants.

Votre gouvernement croit fermement qu'il faut donner suite au rapport de la Commission sur l'école francophone afin d'augmenter la capacité des institutions d'enseignement francophones et de leurs partenaires en éducation à favoriser la réussite scolaire et à façonner l'identité de chaque élève.

Votre gouvernement signale avec plaisir qu'il prévoit tirer parti de la mise en œuvre réussie du *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick* et qu'il poursuivra sa collaboration avec les

parties prenantes afin de moderniser la *Loi sur les municipalités* et la *Loi sur l'urbanisme*.

Conformément à son engagement d'améliorer la protection des consommateurs, votre gouvernement prévoit déposer une nouvelle loi pour réglementer l'industrie du courtage hypothécaire. La nouvelle loi régissant les courtiers en hypothèques fournira les moyens nécessaires pour réglementer l'industrie et mettra le Nouveau-Brunswick en harmonie avec la majorité des autres provinces canadiennes.

Votre gouvernement prévoit déposer des modifications d'une loi non proclamée qui vise la réglementation des prêts sur salaire afin de créer un régime de réglementation efficace des prêteurs. La loi permettra de contrôler efficacement les pratiques de prêt sur salaire et améliorera la protection des consommateurs.

Votre gouvernement a comme priorité d'assurer l'accès à la justice aux gens qui sont le moins en mesure de se le payer. Votre gouvernement réalisera une réforme de l'aide juridique pour qu'elle soit gérée de la manière la plus efficiente et efficace possible afin que la clientèle bénéficie d'un maximum de ressources.

Ayant tenu compte de l'apport reçu dans le cadre d'un vaste processus de consultation, votre gouvernement achèvera bientôt son travail sur le renouvellement de la Politique culturelle de la province. La politique renouvelée fixera les priorités en matière de développement culturel dans notre province pour les cinq prochaines années.

La constitution d'un groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste sera le reflet du travail que votre gouvernement réalise en vue de reconnaître et d'appuyer la profession des artistes dans notre province. Le groupe de travail formulera des recommandations qui permettront d'améliorer la situation socioéconomique des artistes professionnels.

Votre gouvernement s'est engagé à préserver le réseau des parcs et à en demeurer propriétaire afin que la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs en bénéficient, maintenant et dans l'avenir.

Votre gouvernement a entamé une révision de la *Loi sur les parcs*, qui posera les fondements du mandat dont seront investis nos parcs pour les prochaines années. Une loi révisée sera présentée, qui tiendra compte des commentaires recueillis et de l'évolution du rôle des parcs dans notre société.

Afin d'établir un lien côtier entre Saint John et Moncton, votre gouvernement continue à investir dans une attraction touristique clé de notre province, soit la route d'accès du sentier Fundy.

Gestion pour notre avenir

Les régimes de pension au Canada et dans le monde entier continuent d'être en proie à d'énormes difficultés, et la situation est la même dans notre province. Le régime de pension établi en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* affiche actuellement un déficit de 1 milliard

de dollars, et il est prévu que le chiffre ne fera qu'augmenter. Nous ne pouvons pas imposer aux contribuables, aux employés actuels et aux générations futures tout le fardeau de résorber le déficit. Il faut donc modifier le régime maintenant afin qu'il soit durable et sûr pour les retraités actuels et les futurs retraités. Le statu quo n'est pas une option.

L'année dernière, votre gouvernement a indiqué son intention de passer à un régime de pension à risques partagés dans les services publics. Au cours de la dernière année, votre gouvernement a travaillé avec les retraités, les syndicats et les employés actuels pour fournir des renseignements et donner suite à leurs préoccupations.

Au cours de la session qui commence, votre gouvernement présentera des mesures législatives qui rendront désormais les régimes de pension dans les services publics plus abordables, plus équitables, plus durables et plus sûrs pour tous les retraités des services publics. Ces mesures ouvriront la voie à l'adoption par les parlementaires d'un modèle à risque partagé pour leurs pensions.

Votre gouvernement présentera des mesures visant la responsabilité financière qui faciliteront le retour à un équilibre budgétaire durable, imposeront des restrictions sur les dépenses gouvernementales globales, exigeront chaque année un plan financier pluriannuel assorti d'un plan de réduction du déficit si des déficits sont prévus et obligeront le vérificateur général de la province à produire un rapport sur les finances de la province 60 jours avant chaque date fixe d'élections.

Votre gouvernement prendra des mesures pour accroître la transparence et la reddition de comptes à l'égard des engagements électoraux et pour rendre les coûts liés aux promesses électorales plus clairs pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit, entre autres, de fournir à l'électorat des outils pour mieux comprendre les perspectives économiques et financières de la province en période préélectorale.

En s'inspirant des recommandations du vérificateur général, et pour bien rendre compte des dépenses annuelles de plus de 500 millions de dollars au titre des soins de santé, votre gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire rapport au public sur la rémunération versée aux médecins, y compris les paiements liés aux honoraires à l'acte, au régime de rémunération des services médicaux, à la rémunération à la vacation et à d'autres modes de paiement et de financement.

L'année dernière, votre gouvernement s'est engagé à créer un système de réglementation intelligent. Ce système a pour but de réduire le grand nombre de fardeaux et difficultés réglementaires complexes avec lesquels les entreprises, les particuliers et les organisations communautaires sont aux prises, tout en maintenant des règlements stricts qui protègent la sécurité et la santé personnelles, l'intégrité environnementale et les règles commerciales.

Au cours de 2013, votre gouvernement a travaillé avec les ministères pour réduire de 20 % le nombre de leurs règlements. Au début de 2014, votre gouvernement instaurera un nouveau système « une entrée, une sortie »,

selon lequel l'imposition de nouvelles obligations réglementaires sera compensée par l'abolition de règlements existants.

Votre gouvernement examinera dans l'avenir des façons de moderniser le système de réglementation du Nouveau-Brunswick. Il s'agira entre autres d'accroître l'utilisation d'un langage clair pour aider la population du Nouveau-Brunswick à mieux comprendre ses règlements, d'accélérer la résolution de problèmes liés à la bureaucratie et d'exiger que les nouveaux règlements soient fondés sur des recherches, des données ou une analyse de risques.

Votre gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral pour explorer des possibilités de collaboration afin d'assurer des services de la plus haute qualité et du plus haut degré de rentabilité possible. Des initiatives telles que le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, l'Entente sur les marchés publics de l'Atlantique et le Groupe de travail sur l'innovation en matière de soins de la santé, qui visent toutes la prestation de services de qualité à de meilleurs prix, sont d'excellents exemples de la façon dont votre gouvernement collabore déjà avec ses homologues afin de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick.

Depuis 2011, il s'est produit ici, au Nouveau-Brunswick, un grand changement dans la culture au sein des services publics qui, en vue de mettre l'accent sur le rendement, ont appliqué les méthodes d'un système de gestion structuré afin d'accroître la reddition de comptes, d'améliorer la productivité, les processus et la prestation des services, de résoudre les problèmes et de réduire le gaspillage.

Jusqu'à présent, les initiatives d'amélioration mises en œuvre selon la méthode Lean Six Sigma ont généré dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental des économies de près de 11 millions de dollars. Plus de 125 initiatives mobilisant plus de 1 000 membres du personnel ont été réalisées ou sont en cours.

Les initiatives ont permis à votre gouvernement d'obtenir des résultats concrets, tels que la réduction des temps d'attente aux centres de services et aux hôpitaux, l'augmentation de la qualité et de l'efficacité des travaux d'entretien des routes, la détermination de gains d'efficacité en matière de gestion des stocks de médicaments et de pièces de véhicules et la réduction des frais d'impression et des frais de déplacement des membres du personnel, pour n'en nommer que quelques-uns.

Votre gouvernement se consacre actuellement à l'intégration du nouveau système de gestion pour le dernier groupe de ministères, ce qui couvre tous les secteurs essentiels des services publics. La nouvelle façon de mener les affaires du gouvernement a une incidence considérable sur les coûts et la qualité des services offerts à la population du Nouveau-Brunswick, et votre gouvernement est déterminé à prendre appui sur la réussite manifeste du programme afin de continuer à offrir de meilleurs services de façon plus réfléchie et plus rentable, maintenant et dans l'avenir.

Conclusion

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples détails sur les initiatives et projets de loi exposés dans le discours du trône.

Des modifications de lois et de règlements seront présentées afin de faire avancer la mise en œuvre du plan de votre gouvernement visant à rebâtir le Nouveau-Brunswick et à investir dans notre plus grand atout : notre population.

Nous devons, individuellement et collectivement en tant que province, innover et profiter des occasions qui se présentent, tout en misant sur les forces que représentent notre potentiel en ressources humaines, nos avantages économiques traditionnels et la croissance stratégique dans les secteurs émergents.

Ensemble, nous posons des bases solides sur lesquelles asseoir la relance, la croissance et la prospérité. L'avenir est d'ailleurs prometteur pour notre province, car les impulsions vigoureuses données mettent l'accent sur des priorités importantes et des progrès durables.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, mais, en renforçant notre économie, en investissant dans nos familles et nos collectivités et en gérant aujourd'hui pour l'avenir de notre province, nous nous dirigeons vers une croissance rationnelle et nous avons amorcé notre marche vers un avenir meilleur.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. David Alward, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. Tait, appuyé par M. S. Robichaud, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Tait, député de la circonscription électorale de Saint John-Est, appuyé par M. S. Robichaud, député de la circonscription électorale de

Baie-de-Miramichi—Neguac, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 5 novembre 2013

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Gallant, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Kent.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mercredi 6 novembre 2013, à 8 h 30.

La séance est levée à 16 h 8.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Discours du trône, le 5 novembre 2013

(5 novembre 2013).

Jour de séance 2

le mercredi 6 novembre 2013

8 h 30

Prière.

Le président de la Chambre présente le nouvel aumônier pour la session. Il s'agit du révérend Daniel Walton, pasteur de l'église baptiste de Jemseg.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Lindsay Hodd, de Musquash ; Connor Jay, de Winsloe, à l'Île-du-Prince-Édouard ; Phoebe Marmura Brown, de Fredericton ; Alex Robichaud, de Laval, au Québec.

Les pages suivants reprennent du service : Brian Cooke, de Back Bay ; Julie Frigault, de Moncton ; Ben Graham, de Jacksonville ; Danielle LaPointe, de Kars ; Andrew MacDougall, de Burton ; Jack Simpson, de Fredericton ; Samuel Titus, de Fredericton.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de l'île Deer et de visiteurs à l'île, qui exhortent le gouvernement à remplacer le traversier *John E. Rigby*, qui sera bientôt retiré du service, par un plus grand navire afin que la capacité de transport passe de 18 à 24 voitures au moins. (Pétition 1.)

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation d'invités.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

- 2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;

par l'hon. M. Higgs :

- 5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance* ;

par M. Bernard LeBlanc :

- 7, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 8 novembre 2013, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 5 et 6 sera appelée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial demeure en vigueur pour le reste de la quatrième session de la 57^e législature. (Motion 1.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Bertrand LeBlanc et M. Fraser, de ceux de M. Doucet et M. Albert ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Bertrand LeBlanc, M. D. Landry et M. Doucet, de ceux de M. Boudreau, M. Kenny et M. Bernard LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité permanent des soins de santé soit modifiée par la substitution, au nom de M. Fraser, de celui de M. Doucet ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, au nom de M. D. Landry, de celui de M. Bertrand LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Collins et M. Melanson, de ceux de M. Bertrand LeBlanc et M. Boudreau ;

que la liste des membres du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, au nom de M. Kenny, de celui de M. Albert ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, au nom de M. Haché, de celui de M. D. Landry;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Bernard LeBlanc et M. Albert, de ceux de M. Fraser et M. Melanson;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Doucet et M. Bernard LeBlanc, de ceux de M. Boudreau et M. Collins;

que la liste des membres du Comité spécial de Point Lepreau soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Collins et M. Kenny, de ceux de M. Doucet et M. Bernard LeBlanc;

que la liste des membres du Comité spécial de la réforme parlementaire soit modifiée par la substitution, au nom de M. Fraser, de celui de M. Boudreau. (Motion 2.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 10 h 52.

Jour de séance 3

le jeudi 7 novembre 2013

13 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Tait, appuyé par M. S. Robichaud, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 5 novembre 2013

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Fitch.

La séance est levée à 13 h 48.

Jour de séance 4

le vendredi 8 novembre 2013

9 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

par l'hon. M. Lifford :

9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.*

M. Fraser donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers;

attendu que le premier ministre David Alward a ordonné que 90 000 \$ de l'argent des contribuables soient dépensés pour une annonce télévisée prétendant qu'il y a eu une amélioration de la situation économique;

attendu que l'annonce visait clairement à solliciter un appui pour le Parti progressiste-conservateur;

attendu que des annonces du genre devraient être payées par le parti politique qui choisit de les créer et être assujetties aux règles régissant les annonces politiques;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick à rembourser les fonds des contribuables utilisés et à interdire l'utilisation future de l'argent des contribuables pour des annonces faisant la promotion d'un parti politique.

M. Collins donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis pendant la campagne électorale de 2010 de maintenir le nombre d'enseignants et d'enseignantes dans la province ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est gardé de répondre à des questions relatives à des réductions additionnelles dans son ministère ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a admis aux médias que son ministère avait supprimé 40 postes d'enseignement et que son gouvernement ne pouvait pas tenir sa promesse électorale ;

attendu que, le 23 août 2013, un reportage a été publié concernant des réductions possibles du nombre de spécialistes de la musique et de l'éducation physique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rendre immédiatement publique la liste complète des réductions apportées au nombre de postes d'enseignement ainsi que de postes d'autre personnel dans tous les districts scolaires de la province.

M. Arseneault donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que 12 consultations publiques ont été tenues entre le 16 septembre et le 9 octobre et ont abouti au renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que l'objectif du plan de réduction de la pauvreté était le suivant : « D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue » ;

attendu que le plan provincial de réduction de la pauvreté a établi des actions prioritaires à mener tant dans l'immédiat qu'au cours d'une période de cinq ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à déposer à la Chambre dans les 30 jours un rapport d'étape détaillé sur le plan provincial de réduction de la pauvreté, qui montre les objectifs atteints, qui précise le travail qui reste à faire et qui fixe un calendrier pour l'atteinte des objectifs non réalisés.

M. Arseneault donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les questionnaires sur la description de chaque poste de haute direction du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon et de FacilicorpNB, ainsi que la liste des questionnaires sur la description de postes qui ont été approuvés, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2013.

M. Arseneault donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 14 novembre 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les questionnaires sur la description de chaque poste de haute direction du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon et de FacilicorpNB, ainsi que la liste des questionnaires sur la description de postes qui ont été approuvés, depuis le 2 janvier 2013.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 12 novembre 2013, la deuxième lecture des projets de loi 8 et 9 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Tait, appuyé par M. S. Robichaud, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 5 novembre 2013

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Services

Nouveau-Brunswick pour 2012-2013

(7 novembre 2013).

Jour de séance 5

le mardi 12 novembre 2013

13 h

Prière.

M. Doucet donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 21 novembre 2013, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que tous les gens du Canada ont une dette de reconnaissance envers nos forces armées pour leurs sacrifices en notre nom ;

attendu que des membres du personnel des forces armées ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions pour notre pays ;

attendu que la politique du gouvernement fédéral exige que les membres du personnel des forces armées soient prêts à partir en mission à l'étranger pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension ;

attendu que des blessures empêchent de nombreux membres du personnel des forces armées d'être prêts à partir en mission à l'étranger et rendent ainsi les femmes et hommes courageux en question inadmissibles à une pension ;

attendu que des ministres de la Défense nationale qui se sont succédé ont reconnu que cette politique est injuste et se sont engagés à aborder le problème ;

attendu que le problème n'a toujours pas été abordé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick condamne à l'unanimité la politique actuelle et exhorte le gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour qu'il soit permis aux membres du personnel des forces armées qui sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions de rester en fonction pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Tait, appuyé par M. S. Robichaud, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 5 novembre 2013

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'Agence des services
internes pour 2012-2013

(8 novembre 2013).

Jour de séance 6

le mercredi 13 novembre 2013

10 h

Prière.

M. Bertrand LeBlanc donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 21 novembre 2013, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le district scolaire Anglophone North, le district scolaire francophone sud et la Gendarmerie royale du Canada relativement à la fermeture d'écoles du comté de Kent à cause d'inquiétudes quant à la sécurité des élèves à la suite des récentes manifestations sur le gaz de schiste dans la région de Rexton.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Boudreau, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 14 novembre 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 3 puis motion 4.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Tait, appuyé par M. S. Robichaud, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 5 novembre 2013

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient

maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. B. Macdonald, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Services
gouvernementaux pour 2012-2013

(12 novembre 2013).

Jour de séance 7

le jeudi 14 novembre 2013

13 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre le sénateur Percy Mockler, ancien député progressiste-conservateur provincial de Madawaska-Sud (1982-1987, 1993-1995), de Madawaska-la-Vallée (1995-2006) et de Restigouche-la-Vallée (2006-2008).

M. Gallant (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à améliorer, par la pose d'enduit superficiel, le chemin Saint-Augustin, situé entre Adamsville et Beersville, dans le comté de Kent. (Pétition 2.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Bernard LeBlanc :

10, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement.*

M. Melanson donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 21 novembre 2013, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation à un régime de pension à risques partagés serait volontaire ;

attendu que le premier ministre a dit au départ aux employés des services publics et aux retraités que le régime à risques partagés ne s'appliquerait pas aux avantages acquis ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas engagé de consultation valable des parties prenantes ;

attendu que le gouvernement Alward a l'intention d'imposer le régime de pension à risques partagés aux employés des services publics et aux retraités ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter le plan visant le dépôt d'un projet de loi qui imposerait le modèle de régime de pension à risques partagés et à annoncer immédiatement un nouveau processus inclusif de consultation pour la réforme des régimes de pension du secteur public au cours duquel le gouvernement rencontrerait des unités de négociation, des groupes non syndiqués et des représentants d'autres régimes de pension afin d'examiner tous les renseignements financiers pertinents et de

discuter de toutes les options possibles en matière de réforme des pensions.

M. Collins donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 21 novembre 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, échangés depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Justice, le Cabinet du procureur général, le Cabinet du premier ministre et Paul D'Astous relativement aux tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'avis de motion 3, M. Fraser, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers;

attendu que le premier ministre David Alward a ordonné que 90 000 \$ de l'argent des contribuables soient dépensés pour une annonce télévisée prétendant qu'il y a eu une amélioration de la situation économique;

attendu que l'annonce visait clairement à solliciter un appui pour le Parti progressiste-conservateur;

attendu que des annonces du genre devraient être payées par le parti politique qui choisit de les créer et être assujetties aux règles régissant les annonces politiques;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick à rembourser les fonds des contribuables utilisés et à interdire l'utilisation future de l'argent des contribuables pour des annonces faisant la promotion d'un parti politique.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 3, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 4, M. Collins, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis pendant la campagne électorale de 2010 de maintenir le nombre d'enseignants et d'enseignantes dans la province ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est gardé de répondre à des questions relatives à des réductions additionnelles dans son ministère ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a admis aux médias que son ministère avait supprimé 40 postes d'enseignement et que son gouvernement ne pouvait pas tenir sa promesse électorale ;

attendu que, le 23 août 2013, un reportage a été publié concernant des réductions possibles du nombre de spécialistes de la musique et de l'éducation physique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rendre immédiatement publique la liste complète des réductions apportées au nombre de postes d'enseignement ainsi que de postes d'autre personnel dans tous les districts scolaires de la province.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 8

le vendredi 15 novembre 2013

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Tait, appuyé par M. S. Robichaud, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 5 novembre 2013

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Higgs, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M. Tait et M. S. Robichaud forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

La séance est levée à 9 h 50.

Jour de séance 9

le mardi 19 novembre 2013

13 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics.*

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mercredi 20 novembre 2013, la deuxième lecture du projet de loi 11 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 8, 2, 3, 4, 5, 9 et 6 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 16 h.

Jour de séance 10

le mercredi 20 novembre 2013

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Canada, M. Werner Wnendt.

L'hon. M. Lifford dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Un examen des dispositions et de l'application de la Loi sur les caisses populaires, octobre 2013*.

M. Albert donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 28 novembre 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

ATTENDU QUE le gouvernement Alward a échoué dans ses efforts de relever les défis économiques auxquels doit faire face la province;

ATTENDU QUE le gouvernement Alward n'a pas réussi à stimuler la création d'emplois et à s'attaquer au problème du chômage;

ATTENDU QUE des milliers de Néo-Brunswickois ont dû quitter la province pour se trouver de l'emploi ailleurs;

ATTENDU QUE le premier ministre n'a pas présenté une stratégie globale pour le développement économique de la province;

ATTENDU QUE les données de Statistique Canada ont révélé que presque tous les indicateurs économiques pour le Nouveau-Brunswick se trouvent bien en dessous de la moyenne nationale;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son manque de résultats pour ce qui est de faire croître l'économie, de s'attaquer au chômage et de créer des emplois.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Boudreau, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 21 novembre 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 10, 4 et 5.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 11 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires que mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, même s'ils citent un passage d'une lettre, est non parlementaire.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 11

le jeudi 21 novembre 2013

13 h

Prière.

M^{me} Wilson (Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à modifier la *Loi sur la Société protectrice des animaux* afin d'assurer une protection plus efficace des animaux dans la province. (Pétition 3.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Gallant :

- 12, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;
- 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
- 14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*.

M. Fraser donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 28 novembre 2013, appuyé par M. D. Landry, il proposera ce qui suit :

attendu que, en 2008, le ministère des Transports d'alors — le MDT — a mis en place un nouveau Cadre de gestion des actifs afin de mieux gérer les besoins d'investissements à long terme dans l'infrastructure routière vieillissante de la province ;

attendu que le Cadre de gestion des actifs, ou CDGDA, a été mis en place pour assurer l'utilisation la plus efficiente possible de l'argent affecté aux réparations d'immobilisations routières et pour dépolitiser la question du revêtement ;

attendu que la vérificatrice générale a noté que, au cours des trois premières années qui ont suivi l'adoption du Cadre de gestion des actifs et pendant lesquelles le financement était optimal, le ministère a constaté des résultats positifs ;

attendu que la vérificatrice générale a souligné que la méthodologie de la gestion des actifs est bien fondée ;

attendu que la vérificatrice générale a conclu que, même si le ministère dispose des outils appropriés pour identifier les projets d'entretien routier nécessaire et pour les classer par ordre de priorité, les niveaux de financement actuels ne permettent pas la réalisation, à un degré convenable et en temps opportun, des travaux d'entretien routier;

attendu que la vérificatrice générale s'est dite préoccupée par le fait qu'il faudra, par conséquent, reporter l'entretien nécessaire sur des périodes futures, ce qui coûtera globalement plus cher à la province;

attendu que le rapport de la vérificatrice générale indique que 40 % des projets d'entretien des immobilisations choisis pour être réalisés n'ont pas été recommandés selon le processus de planification des immobilisations du système de gestion des actifs et qu'il fait valoir que certains des projets sont choisis pour des raisons politiques;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adhérer de nouveau aux principes de gestion des actifs qui sont établis depuis 2008 afin d'optimiser de nouveau la valeur à long terme des réparations des immobilisations routières du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'avis de motion 10, M. Melanson, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation à un régime de pension à risques partagés serait volontaire;

attendu que le premier ministre a dit au départ aux employés des services publics et aux retraités que le régime à risques partagés ne s'appliquerait pas aux avantages acquis;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas engagé de consultation valable des parties prenantes;

attendu que le gouvernement Alward a l'intention d'imposer le régime de pension à risques partagés aux employés des services publics et aux retraités;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter le plan visant le dépôt d'un projet

de loi qui imposerait le modèle de régime de pension à risques partagés et à annoncer immédiatement un nouveau processus inclusif de consultation pour la réforme des régimes de pension du secteur public au cours duquel le gouvernement rencontrerait des unités de négociation, des groupes non syndiqués et des représentants d'autres régimes de pension afin d'examiner tous les renseignements financiers pertinents et de discuter de toutes les options possibles en matière de réforme des pensions.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 10, mise aux voix, est rejetée.

Le débat reprend sur la motion 4, proposée par M. Collins, appuyé par M. Melanson, dont voici le texte :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis pendant la campagne électorale de 2010 de maintenir le nombre d'enseignants et d'enseignantes dans la province ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est gardé de répondre à des questions relatives à des réductions additionnelles dans son ministère ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a admis aux médias que son ministère avait supprimé 40 postes d'enseignement et que son gouvernement ne pouvait pas tenir sa promesse électorale ;

attendu que, le 23 août 2013, un reportage a été publié concernant des réductions possibles du nombre de spécialistes de la musique et de l'éducation physique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rendre immédiatement publique la liste complète des réductions apportées au nombre de postes d'enseignement ainsi que de postes d'autre personnel dans tous les districts scolaires de la province.

Le débat se termine. La motion 4, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 5, M. Arseneault, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que 12 consultations publiques ont été tenues entre le 16 septembre et le 9 octobre et ont abouti au renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que l'objectif du plan de réduction de la pauvreté était le suivant : « D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue » ;

attendu que le plan provincial de réduction de la pauvreté a établi des actions prioritaires à mener tant dans l'immédiat qu'au cours d'une période de cinq ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à déposer à la Chambre dans les 30 jours un rapport d'étape détaillé sur le plan provincial de réduction de la pauvreté, qui montre les objectifs atteints, qui précise le travail qui reste à faire et qui fixe un calendrier pour l'atteinte des objectifs non réalisés.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Shephard, appuyée par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 5 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accepte comme plus récent rapport d'étape, qui a été déposé à la Chambre le 14 juin 2013 et qui précise les mesures qui ont été prises et le travail qui reste à faire, à la date indiquée. »

Le président de la Chambre propose la question au sujet de l'amendement proposé puis annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 12

le vendredi 22 novembre 2013

9 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Gallant :

15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
16, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*.

M. Arseneault donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 28 novembre 2013, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que le logement inadéquat d'animaux exotiques peut mener à de graves problèmes de sécurité publique, de bien-être animal et d'environnement ;

attendu que le logement d'animaux exotiques est un domaine hautement spécialisé ;

attendu que le problème que pose l'actuel contexte législatif et réglementaire peut donner lieu à la prolifération de zoos improvisés non accrédités et à des préoccupations connexes en matière de bien-être animal, de sécurité publique et d'environnement ainsi qu'à l'exploitation d'animaux exotiques à des fins lucratives ;

attendu que les zoos et les aquariums accrédités peuvent procurer à leur collectivité d'importants avantages sur le plan de l'économie, de l'éducation et de la conservation ;

attendu qu'Aquariums et zoos accrédités du Canada — AZAC — veut créer un cadre stratégique, législatif, réglementaire et d'application régissant les animaux exotiques dans les provinces de l'Atlantique et dans l'ensemble des autres provinces et territoires qui soit plus uniforme et doté de ressources adéquates ;

attendu que l'Association des cités du Nouveau-Brunswick a adopté une résolution exhortant le gouvernement du Nouveau-Brunswick à collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique à la création d'un groupe de travail mixte chargé d'étudier le dossier, de faire rapport au Conseil de la fédération et de lui recommander des mesures à prendre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement Alward à mener un examen exhaustif des dispositions de la *Loi sur le poisson et la faune* et des autres textes de loi pertinents qui ont trait aux animaux exotiques et à présenter à l'Assemblée législative, avant la clôture de la session parlementaire en cours, un plan d'action détaillé, y compris tout changement recommandé du cadre législatif et réglementaire.

M. Collins donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 28 novembre 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que les vannes du pont-jetée de la rivière Petitcodiac ont été ouvertes le 14 avril 2010 dans le cadre d'un projet de restauration à trois phases amorcé sous l'ancien gouvernement libéral ;

attendu que la santé de la rivière Petitcodiac s'est sensiblement améliorée et que des formes de vie se retrouvent de nouveau dans la rivière depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la rivière Petitcodiac nouvellement revigorée a attiré un certain nombre de touristes, y compris des adeptes du surf, à la région de Moncton depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la troisième et dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac comprend la construction d'un pont pour remplacer le pont-jetée, qui devait ouvrir en 2013 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à aller de l'avant avec sa demande de financement fédéral visant la troisième et dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac afin de permettre l'achèvement du projet.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 13

le mardi 26 novembre 2013

13 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lifford :

17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;

par M. Arseneault :

18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée* ;

19, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Arseneault donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 5 décembre 2013, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que le budget de la santé représente environ 40 % du budget global de la province ;

attendu que, selon le rapport intitulé *La modélisation des dépenses futures en soins de santé et les besoins en ressources au Nouveau-Brunswick*, préparé par l'Institut Canadien des Actuaire en collaboration avec le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, le budget de la santé augmentera de 1 milliard de dollars d'ici à l'an 2020 ;

attendu que, toujours selon le rapport, le tabagisme représente l'un des trois principaux facteurs les plus importants qui influent sur les coûts des soins de santé ;

attendu que les statistiques de l'Institut canadien d'information sur la santé indiquent que le taux de tabagisme au Nouveau-Brunswick dépasse la moyenne canadienne ;

attendu que le *Plan d'action de la stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick* ne mentionne le tabagisme qu'une fois, et ce, seulement dans le contexte du milieu de travail ;

attendu que tout gouvernement devrait avoir comme priorité la réduction du tabagisme, surtout chez les jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer tout de suite

une stratégie et un plan d'action visant la réduction du tabagisme chez les jeunes au Nouveau-Brunswick.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 27 novembre 2013, la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 6 et 7	(20 novembre 2013) ;
documents demandés dans l'avis de motion 9	(21 novembre 2013) ;
rapport annuel de la Commission des produits de ferme pour 2012-2013	(25 novembre 2013).

Jour de séance 14

le mercredi 27 novembre 2013

10 h

Prière.

Le président accueille à la Chambre M. Amin Mourad Meleika, consul général de la République arabe d'Égypte à Montréal.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 novembre 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 19, motion 12 puis projet de loi 18.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Betts invoque le Règlement ; il soutient que M. Fraser a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a affirmé que le premier ministre « n'a pas été honnête » et qu'il « n'a pas dit la vérité ». Le président suppléant de la Chambre demande au député de se rétracter. Le député obtempère.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, appuyé par M. Melanson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes pour 2012-2013	(26 novembre 2013) ;
rapport annuel de l'Assemblée législative pour 2012	(26 novembre 2013).

Jour de séance 15

le jeudi 28 novembre 2013

13 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que, dans sa déclaration de député, M. Boudreau s'est livré à des comparaisons inconvenantes à l'endroit de certains ministres. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et met les parlementaires en garde contre le recours à de telles comparaisons.

M. Tait donne avis de motion 17 portant que, le mercredi 4 décembre 2013, appuyé par M. Riordon, il proposera

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, trois derniers jours soient consacrés aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 11, rétroactivement au 29 novembre 2013, et que, à l'expiration du délai de trois jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture du projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi fasse l'objet de plus d'une lecture ou franchisse plus d'une étape le jour même.

Le président rend la décision suivante relativement à l'amendement proposé de la motion 5.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, jeudi dernier, pendant l'étude de la motion 5, la ministre des Communautés saines et inclusives a proposé un amendement de la motion à la fin du jour de séance. L'amendement proposé n'a donc pu être examiné avant la levée de la séance, faute de temps. Ayant maintenant eu l'occasion d'examiner la recevabilité de l'amendement, je dois informer la Chambre que cet amendement n'est pas en bonne et due forme et, par conséquent, je le déclare irrecevable. À la reprise du débat sur la motion 5, nous débattons la motion originale et non l'amendement proposé.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Arseneault de retirer les propos selon lesquels M. Steeves n'est « pas assez intelligent ». Le député obtempère.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 12, M. Albert, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

ATTENDU QUE le gouvernement Alward a échoué dans ses efforts de relever les défis économiques auxquels doit faire face la province;

ATTENDU QUE le gouvernement Alward n'a pas réussi à stimuler la création d'emplois et à s'attaquer au problème du chômage;

ATTENDU QUE des milliers de Néo-Brunswickois ont dû quitter la province pour se trouver de l'emploi ailleurs;

ATTENDU QUE le premier ministre n'a pas présenté une stratégie globale pour le développement économique de la province;

ATTENDU QUE les données de Statistique Canada ont révélé que presque tous les indicateurs économiques pour le Nouveau-Brunswick se trouvent bien en dessous de la moyenne nationale;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son manque de résultats pour ce qui est de faire croître l'économie, de s'attaquer au chômage et de créer des emplois.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Fitch a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a prétendu que les renseignements fournis par l'opposition étaient « inexacts ». Le président suppléant statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car le ministre mettait en doute non pas l'honnêteté d'un parlementaire, mais l'exactitude des renseignements.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 16

le vendredi 29 novembre 2013

9 h

Prière.

M. Savoie (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rendre accessible le kalydeco à Alexander John Moore, fibro-kystique, et à trois autres patients qui ont besoin de ce médicament. (Pétition 4.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Flemming :

20, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux.*

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 3 décembre 2013, la deuxième lecture du projet de loi 20 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, aujourd'hui, reprenne le débat ajourné sur la deuxième lecture du projet de loi 11 puis, sur autorisation, se forme en Comité plénier pour étudier ce projet de loi 11, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée et le projet de loi 6 sera étudié en Comité plénier.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 13

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Gallant	M. Collins	M. D. Landry
M. Fraser	M. Albert	
M. Boudreau	M. Kenny	

CONTRE : 21

l'hon. Jody Carr	l'hon. M. Northrup	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	M. Steeves	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Harrison	M. Tait
l'hon. M. Leonard	M. Wetmore	M. Betts
l'hon. M ^{me} Shephard	M. Killen	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald	M. Jack Carr
l'hon. M. Lifford	M ^{me} Lynch	M. Urquhart

Le débat reprend sur la motion portant que le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

l'hon. Jody Carr	l'hon. M. Lifford	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	M. Steeves	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Harrison	M. Betts
l'hon. M. Leonard	M. Wetmore	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Shephard	M. Killen	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald	M. Urquhart
l'hon. M. Flemming	M ^{me} Lynch	

CONTRE : 13

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Gallant	M. Collins	M. D. Landry
M. Fraser	M. Albert	M. Boudreau
M. Kenny		

Le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 17

le mardi 3 décembre 2013

13 h

Prière.

Le président accueille à la Chambre des législateurs de l'État du Maine, soit les représentants Katherine Cassidy, Larry Dunphy, Brian Duprey, Jeff Gifford, Paul Gilbert, Stacey Guerin, Erik Jorgensen, Don Marean, Catherine Nadeau, Robert Saucier et Ken Theriault et les sénateurs d'État Roger Sherman et Ed Youngblood, auxquels se joignent les hauts fonctionnaires Jeff Bennett et Danny Deveau. Les invités incluent en outre Tim Walton, représentant du milieu des affaires du Maine, ainsi que Pat Binns, consul général du Canada en Nouvelle-Angleterre et ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est accompagné de sa femme, Carol.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. Jody Carr :

- 21, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

- 23, *Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés.*

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Killen :

- 24, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Bertrand LeBlanc donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 12 décembre 2013, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, échangés entre le ministère de l'Énergie et des Mines, le ministère de la Sécurité publique et le Cabinet du premier ministre relativement aux coûts associés à l'utilisation des services de la GRC pendant les protestations, les barricades et ainsi de suite contre le gaz de schiste, qui se sont élevées depuis le 1^{er} octobre 2012.

M. Arseneault donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 12 décembre 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des projets de financement approuvés depuis le 31 mars 2011 par la Société de développement régional et le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture au titre de l'Initiative multimédia NB, y compris le nom des bénéficiaires d'un financement, le montant du financement fourni et la description des projets.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 4 décembre 2013, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22 et 23 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 11.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 24, reprend à 16 h 34.

La séance, suspendue à 17 h 23, reprend à 17 h 32. M. Urquhart est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 2

(29 novembre 2013).

Jour de séance 18

le mercredi 4 décembre 2013

10 h

Prière.

M. Gallant offre ses condoléances à la famille endeuillée de Paul Kenny, député provincial libéral de Bathurst de 1978 à 1991.

Le président accueille à la Chambre S.E. l'ambassadrice de la République d'Indonésie, M^{me} Diene Moehario.

Le président interrompt les délibérations et signale aux invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent participer au débat.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M. B. Macdonald :

25, *Loi constituant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;

par M. Tait :

26, *Loi relative à l'utilisation de certaines propriétés et édifices pour des fins hospitalières et autres.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 5 décembre 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 14, 12 puis 8.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre étudie la motion 17, après quoi, dans un premier temps, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 11 et, dans un deuxième temps, la troisième lecture du projet de loi 11 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 17, M. Tait, appuyé par M. Riordon, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, trois derniers jours soient consacrés aux

délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 11, rétroactivement au 29 novembre 2013, et que, à l'expiration du délai de trois jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture du projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi fasse l'objet de plus d'une lecture ou franchisse plus d'une étape le jour même.

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que la motion 17 est irrecevable puisqu'elle consiste en un abus de procédure et porte atteinte aux droits de la minorité. M. Fraser soutient par ailleurs que la motion équivaut au bâillon et ne devrait être proposée qu'après qu'un long débat ait été tenu sur le projet de loi. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement.

La séance, suspendue à 11 h 37, reprend à 12 h 5. Le président de la Chambre est au fauteuil et rend la décision suivante sur la motion 17 :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vais maintenant statuer sur le rappel au Règlement fait par le leader parlementaire de l'opposition relativement à la motion 17.

Les motions d'attribution de temps sont depuis un certain temps en usage à la Chambre et sont utilisées dans de nombreux autres corps législatifs. Un certain nombre de corps législatifs au Canada sont dotés de règles précises qui régissent l'utilisation de telles motions. Ce n'est pas le cas au Nouveau-Brunswick. Nous devons donc suivre l'usage établi à notre Chambre.

En général, les motions d'attribution de temps sont utilisées pour favoriser le déroulement efficient des débats. Une motion d'attribution de temps prévoit une période donnée pour l'étude d'un projet de loi à l'une de ses étapes ou plus. Elle se distingue de la motion de clôture du fait qu'elle porte sur la gestion du temps, contrairement à la motion de clôture, qui prend souvent effet immédiatement sans permettre plus ample étude.

Les motions d'attribution de temps sont utilisées assez régulièrement à la Chambre depuis 2008. En tout, la Chambre a adopté trois motions d'attribution de temps depuis, et ce, le 22 avril 2008, le 17 juin 2008 et le 14 avril 2010.

Le libellé de la motion dont la Chambre est saisie reflète en gros celui des motions adoptées le 17 juin 2008 et le 14 avril 2010, bien que ces motions s'appliquaient à de multiples projets de loi tandis que la motion en discussion ne porte sur qu'un.

Pour ce qui est de la thèse selon laquelle la motion 17 n'attribue pas assez de temps pour l'étude du projet de loi 11, notre Règlement, comme je l'ai dit plus tôt, n'encadre pas les motions d'attribution de temps. Un nombre précis d'heures n'est donc pas exigé avant la proposition d'une motion d'attribution de temps, et un nombre précis d'heures ou de jours n'a pas à être prévu pour l'attribution dans la motion elle-même.

Pour ce qui est de protéger le droit de la minorité à se faire entendre, il est suggéré que le président décide ce qui serait considéré comme une période « raisonnable » d'étude, par la Chambre, d'un projet de loi déterminé. Cependant, la question du temps à impartir à l'étude d'un projet de loi, ou à toute étape de l'étude d'un projet de loi, n'est pas une question de procédure et n'a pas à être tranchée par la présidence. Les présidences rechignent à intervenir dans de telles affaires, à moins de circonstances exceptionnelles où il est clair que les droits de la minorité sont bafoués. Je n'estime pas que ce soit le cas en l'espèce.

Les parlementaires ont eu avis, pas plus tard que jeudi dernier, de la motion proposée aujourd'hui. Il leur revenait donc de décider dans l'intervalle — à compter de jeudi — quelle serait la meilleure façon d'utiliser le temps d'étude du projet de loi 11, sachant que la motion d'attribution de temps était en voie. Je signale que chaque député du côté de l'opposition a eu l'occasion d'intervenir à la deuxième lecture et que le projet de loi est actuellement étudié en Comité plénier.

Ce n'est pas à la présidence qu'il revient de juger si la durée totale de l'étude du projet de loi est suffisante; il s'agit plutôt d'une décision que la Chambre doit prendre collectivement. La présidence n'a pas le pouvoir discrétionnaire de refuser la motion, car celle-ci est conforme à l'usage à la Chambre et ne contrevient pas au Règlement.

En conséquence, je permets que la motion aille de l'avant.

La question proposée au sujet de la motion, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Il est unanimement convenu de conclure le débat sur la motion 17 avant l'expiration des deux heures prévues.

Le débat se termine. La motion 17, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 33

l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Soucy	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Lifford	M. Malloch
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Northrup	M. Davis
l'hon. Jody Carr	M. Steeves	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	M ^{me} Wilson	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Wetmore	M. Tait
l'hon. M. Olscamp	M. Riordon	M. Savoie
l'hon. M. Trevors	M. Killen	M. Bonenfant
l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Coulombe	M. Betts
l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald	M. C. Landry
l'hon. M. Flemming	M. McLean	M. Urquhart

CONTRE : 11

M. Arseneault	M. Boudreau	M. Albert
M. Melanson	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Gallant	M. Bernard LeBlanc	M. D. Landry
M. Fraser	M. Collins	

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 17, reprend à 16 h 30.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps et dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant qu'il soit fait rapport du projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, avec un amendement est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 32

l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. Davis
l'hon. M. Alward	M. Steeves	M. B. Macdonald
l'hon. P. Robichaud	M ^{me} Wilson	M. S. Robichaud
l'hon. Jody Carr	M. Wetmore	M. Tait
l'hon. M. Holder	M. Riordon	M. Savoie
l'hon. M. Trevors	M. Killen	M. Bonenfant
l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Coulombe	M. Stewart
l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald	M. Betts
l'hon. M. Flemming	M. McLean	M. C. Landry
l'hon. M. Soucy	M ^{me} Lynch	M. Jack Carr
l'hon. M. Lifford	M. Malloch	

CONTRE : 9

M. Arseneault	M. Doucet	M. Albert
M. Gallant	M. Bernard LeBlanc	M. Bertrand LeBlanc
M. Boudreau	M. Collins	M. D. Landry

Le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Conformément à la motion 17, il est ordonné que le projet de loi 11 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, et après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 33

l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. Davis
l'hon. M. Alward	M. Steeves	M. B. Macdonald
l'hon. P. Robichaud	M ^{me} Wilson	M. S. Robichaud
l'hon. Jody Carr	M. Wetmore	M. Tait
l'hon. M. Holder	M. Riordon	M. Savoie
l'hon. M. Trevors	M. Killen	M. Bonenfant
l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Coulombe	M. Stewart
l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald	M. Betts
l'hon. M. Flemming	M. McLean	M. C. Landry
l'hon. M. Soucy	M ^{me} Lynch	M. Jack Carr
l'hon. M. Lifford	M. Malloch	M. Urquhart

CONTRE : 9

M. Arseneault	M. Doucet	M. Albert
M. Gallant	M. Bernard LeBlanc	M. Bertrand LeBlanc
M. Boudreau	M. Collins	M. D. Landry

Le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 19

le jeudi 5 décembre 2013

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Conformément à l'avis de motion 14, M. Arseneault, appuyé par M. Haché, propose ce qui suit :

attendu que le logement inadéquat d'animaux exotiques peut mener à de graves problèmes de sécurité publique, de bien-être animal et d'environnement ;

attendu que le logement d'animaux exotiques est un domaine hautement spécialisé ;

attendu que le problème que pose l'actuel contexte législatif et réglementaire peut donner lieu à la prolifération de zoos improvisés non accrédités et à des préoccupations connexes en matière de bien-être animal, de sécurité publique et d'environnement ainsi qu'à l'exploitation d'animaux exotiques à des fins lucratives ;

attendu que les zoos et les aquariums accrédités peuvent procurer à leur collectivité d'importants avantages sur le plan de l'économie, de l'éducation et de la conservation ;

attendu qu'Aquariums et zoos accrédités du Canada — AZAC — veut créer un cadre stratégique, législatif, réglementaire et d'application régissant les animaux exotiques dans les provinces de l'Atlantique et dans l'ensemble des autres provinces et territoires qui soit plus uniforme et doté de ressources adéquates ;

attendu que l'Association des cités du Nouveau-Brunswick a adopté une résolution exhortant le gouvernement du Nouveau-Brunswick à collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique à la création d'un groupe de travail mixte chargé d'étudier le dossier, de faire rapport au Conseil de la fédération et de lui recommander des mesures à prendre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement Alward à mener un examen exhaustif des dispositions de la *Loi sur le poisson et la faune* et des autres textes de loi pertinents qui ont trait aux animaux exotiques et à présenter à l'Assemblée législative, avant la clôture de la session parlementaire en cours, un plan d'action détaillé, y compris tout changement recommandé du cadre législatif et réglementaire.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Davis, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 14 soit amendée comme suit :

dans le troisième paragraphe du préambule, par la suppression des mots « le problème que pose » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression de « , avant la clôture de la session parlementaire en cours, » et le remplacement du point final par une virgule ;

par l'ajout, après le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« et que, dans le cadre de cet examen, le gouvernement consulte Aquariums et zoos accrédités du Canada, l'Association des cités du Nouveau-Brunswick, les services d'application des lois et d'autres parties prenantes concernées. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 14 amendée, dont voici le texte :

attendu que le logement inadéquat d'animaux exotiques peut mener à de graves problèmes de sécurité publique, de bien-être animal et d'environnement ;

attendu que le logement d'animaux exotiques est un domaine hautement spécialisé ;

attendu que l'actuel contexte législatif et réglementaire peut donner lieu à la prolifération de zoos improvisés non accrédités et à des préoccupations connexes en matière de bien-être animal, de sécurité publique et d'environnement ainsi qu'à l'exploitation d'animaux exotiques à des fins lucratives ;

attendu que les zoos et les aquariums accrédités peuvent procurer à leur collectivité d'importants avantages sur le plan de l'économie, de l'éducation et de la conservation ;

attendu qu' Aquariums et zoos accrédités du Canada — AZAC — veut créer un cadre stratégique, législatif, réglementaire et d'application régissant les animaux exotiques dans les provinces de l'Atlantique et

dans l'ensemble des autres provinces et territoires qui soit plus uniforme et doté de ressources adéquates ;

attendu que l'Association des cités du Nouveau-Brunswick a adopté une résolution exhortant le gouvernement du Nouveau-Brunswick à collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique à la création d'un groupe de travail mixte chargé d'étudier le dossier, de faire rapport au Conseil de la fédération et de lui recommander des mesures à prendre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement Alward à mener un examen exhaustif des dispositions de la *Loi sur le poisson et la faune* et des autres textes de loi pertinents qui ont trait aux animaux exotiques et à présenter à l'Assemblée législative un plan d'action détaillé, y compris tout changement recommandé du cadre législatif et réglementaire,

et que, dans le cadre de cet examen, le gouvernement consulte Aquariums et zoos accrédités du Canada, l'Association des cités du Nouveau-Brunswick, les services d'application des lois et d'autres parties prenantes concernées.

La motion 14 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur la motion 12, proposée par M. Albert, appuyé par M. Doucet, dont voici le texte :

ATTENDU QUE le gouvernement Alward a échoué dans ses efforts de relever les défis économiques auxquels doit faire face la province;

ATTENDU QUE le gouvernement Alward n'a pas réussi à stimuler la création d'emplois et à s'attaquer au problème du chômage;

ATTENDU QUE des milliers de Néo-Brunswickois ont dû quitter la province pour se trouver de l'emploi ailleurs;

ATTENDU QUE le premier ministre n'a pas présenté une stratégie globale pour le développement économique de la province;

ATTENDU QUE les données de Statistique Canada ont révélé que presque tous les indicateurs économiques pour le Nouveau-Brunswick se trouvent bien en dessous de la moyenne nationale;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son manque de résultats pour ce qui est de faire croître l'économie, de s'attaquer au chômage et de créer des emplois.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 12, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 8, M. Doucet, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu que tous les gens du Canada ont une dette de reconnaissance envers nos forces armées pour leurs sacrifices en notre nom ;

attendu que des membres du personnel des forces armées ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions pour notre pays ;

attendu que la politique du gouvernement fédéral exige que les membres du personnel des forces armées soient prêts à partir en mission à l'étranger pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension ;

attendu que des blessures empêchent de nombreux membres du personnel des forces armées d'être prêts à partir en mission à l'étranger et rendent ainsi les femmes et hommes courageux en question inadmissibles à une pension ;

attendu que des ministres de la Défense nationale qui se sont succédé ont reconnu que cette politique est injuste et se sont engagés à aborder le problème ;

attendu que le problème n'a toujours pas été abordé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick condamne à l'unanimité la politique actuelle et exhorte le gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour qu'il soit permis aux membres du personnel des forces armées qui sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions de rester en fonction pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 20

le vendredi 6 décembre 2013

9 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Gallant offre ses condoléances à la famille endeuillée de Nelson Mandela, ancien président de l'Afrique du Sud. MM. Harrison et McLean se joignent à M. Gallant à cet égard.

M. Fraser donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 12 décembre 2013, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, les parlementaires provinciaux et les membres des comités de soutien spirituel aux hôpitaux du Nouveau-Brunswick, y compris les procès-verbaux des réunions des comités de soutien spirituel, la correspondance et les notes, et ayant trait à la prestation de services de soutien spirituel à la clientèle des hôpitaux ou des établissements de soins de santé dans la province depuis le 12 octobre 2010.

M. Melanson donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 12 décembre 2013, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis d'établir un plan pour les médicaments onéreux avant l'automne 2011 ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de geler les évaluations foncières de façon permanente pour tous les propriétaires d'une résidence âgés de 65 ans et plus ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de ne pas hausser les taxes touchant les Néo-Brunswickois ordinaires ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de stabiliser nos finances publiques sans augmenter les impôts et les taxes ni réduire les services ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de s'assurer que le budget annuel du ministère de la Santé augmenterait d'un minimum de 3 pour cent par année, chaque année de son mandat de quatre ans ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de réduire de 50 pour cent le taux d'imposition de la petite entreprise ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a fait plusieurs autres promesses qui n'ont pas été tenues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à admettre aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il n'a pas tenu ces promesses.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 9, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 17, 20, 21, 22 et 23 sera appelée. La Chambre se reformera ensuite en Comité plénier pour étudier le projet de loi 6 et, sur autorisation, le projet de loi 17.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. McLean.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. McLean, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.*

Le président suppléant du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 23, *Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue à 11 h 44, reprend à 12 h 30.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Tait.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. Tait, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

6, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*.

Le président suppléant du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 13 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume I, 2013	(5 décembre 2013) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume II, 2013	(5 décembre 2013) ;
réponse à la pétition 3	(5 décembre 2013).

Jour de séance 21

le mardi 10 décembre 2013

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation des pétitions.

M. Harrison (Hampton-Kings) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à lancer des consultations pour examiner les options relatives au système de scrutin. (Pétition 5.)

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que M. Killen a tenu, dans sa déclaration de député, des propos non parlementaires, puisqu'il a employé les termes « trompeurs » et « chef trompeur » à l'endroit du chef de l'opposition. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président suppléant de la Chambre sursoit à statuer.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Flemming :

27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*;

par l'hon. M. Olscamp :

28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 13 décembre 2013, s'ajourne au mardi 4 février 2014 à 13 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. P. Robichaud, au nom de l'hon. M. Higgs, donne avis de motion 22 portant que, le mardi 4 février 2014, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 11 décembre 2013, la deuxième lecture des projets de loi 27 et 28 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 17, 23 et 20.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 15 h 35, reprend à 15 h 42.

La séance, suspendue à 16 h 19, reprend à 16 h 46. M. Betts est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre. M. Betts, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;

23, *Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés.*

Le président suppléant du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Le président suppléant rend la décision suivante relativement au rappel au Règlement fait plus tôt au cours de la séance.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai examiné la transcription et je suis maintenant prêt à statuer sur le rappel au Règlement fait plus tôt cet après-midi par le leader parlementaire de l'opposition.

Le leader parlementaire de l'opposition a fait valoir que le député de Saint John Harbour avait employé un langage déplacé dans sa déclaration de député. J'ai examiné la transcription, et il est clair que le député de Saint John Harbour a désigné le chef de l'opposition par un titre qui est inconvenant, irrespectueux et contraire à nos usages parlementaires.

Je demande au député de Saint John Harbour de désigner, à l'avenir, le chef de l'opposition par son titre officiel. Je rappelle aussi aux parlementaires de s'abstenir de désigner leurs pairs autrement que par leur titre officiel ou par le nom de leur circonscription.

La séance est levée à 17 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la
Sécurité publique pour 2012-2013

(6 décembre 2013).

Jour de séance 22

le mercredi 11 décembre 2013

10 h

Prière.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 12 décembre 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 8, 21 et 16.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 28 et 27 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 23, *Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 17 h 17.

Jour de séance 23

le jeudi 12 décembre 2013

13 h

Prière.

Le président de la Chambre signale le départ à la retraite de Cheryl Fulton Wade, qui a travaillé au Bureau du hantsard de l'Assemblée législative pendant 33 ans. M. Haché et M^{me} Lynch se joignent à lui à cet égard.

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom de la SANB et de membres du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick une pétition exhortant l'Assemblée législative à mettre fin aux réductions et à faire les investissements nécessaires en éducation. (Pétition 6.)

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 12 décembre 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 12 décembre 2013 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 24, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick* ;
- 25, *Loi constituant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
- 26, *Loi relative à l'utilisation de certaines propriétés et édifices pour des fins hospitalières et autres.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. P. Robichaud :

29, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général.

Le débat reprend sur la motion 8 proposée par M. Doucet, appuyé par M. Collins, dont le texte suit :

attendu que tous les gens du Canada ont une dette de reconnaissance envers nos forces armées pour leurs sacrifices en notre nom ;

attendu que des membres du personnel des forces armées ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions pour notre pays ;

attendu que la politique du gouvernement fédéral exige que les membres du personnel des forces armées soient prêts à partir en mission à l'étranger pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension ;

attendu que des blessures empêchent de nombreux membres du personnel des forces armées d'être prêts à partir en mission à l'étranger et rendent ainsi les femmes et hommes courageux en question inadmissibles à une pension ;

attendu que des ministres de la Défense nationale qui se sont succédé ont reconnu que cette politique est injuste et se sont engagés à aborder le problème ;

attendu que le problème n'a toujours pas été abordé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick condamne à l'unanimité la politique actuelle et exhorte le gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour qu'il soit permis aux membres du personnel des forces armées qui sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions de rester en fonction pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 8, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 12

M. Arseneault	M. Boudreau	M. Kenny
M. Melanson	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Gallant	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Fraser	M. Collins	M. D. Landry

CONTRE : 27

l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Flemming	M. Malloch
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Lifford	M. Davis
l'hon. Jody Carr	M. Harrison	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	M. Riordon	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Killen	M. Tait
l'hon. M. Olscamp	M ^{me} Coulombe	M. Savoie
l'hon. M. Trevors	M. K. MacDonald	M. Bonenfant
l'hon. M. Williams	M. McLean	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Lynch	M. Urquhart

Conformément à l'avis de motion 21, M. Melanson, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis d'établir un plan pour les médicaments onéreux avant l'automne 2011 ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de geler les évaluations foncières de façon permanente pour tous les propriétaires d'une résidence âgés de 65 ans et plus ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de ne pas hausser les taxes touchant les Néo-Brunswickois ordinaires ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de stabiliser nos finances publiques sans augmenter les impôts et les taxes ni réduire les services ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de s'assurer que le budget annuel du ministère de la Santé augmenterait d'un minimum de 3 pour cent par année, chaque année de son mandat de quatre ans ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de réduire de 50 pour cent le taux d'imposition de la petite entreprise ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a fait plusieurs autres promesses qui n'ont pas été tenues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à admettre aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il n'a pas tenu ces promesses.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 1

(11 décembre 2013).

Jour de séance 24

le vendredi 13 décembre 2013

9 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que l'ordre des travaux soit le suivant : deuxième lecture des projets 24, 25, 26 et 29, formation en Comité plénier pour l'étude des projets de loi 8, 3, 4 et 27 et, à 13 h 15, sur autorisation de la Chambre, troisième lecture des projets de loi 3, 4 et 8, après quoi aura lieu la sanction royale.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 24, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick* ;
- 25, *Loi constituant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
- 26, *Loi relative à l'utilisation de certaines propriétés et édifices pour des fins hospitalières et autres.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 24, 25 et 26 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 24, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick* ;
- 25, *Loi constituant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
- 26, *Loi relative à l'utilisation de certaines propriétés et édifices pour des fins hospitalières et autres.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 3, 4 et 8 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne ;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 6, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance ;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
- 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics ;*
- 17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale ;*
- 20, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux ;*
- 23, *Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés ;*
- 24, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick ;*
- 25, *Loi constituant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick ;*
- 26, *Loi relative à l'utilisation de certaines propriétés et édifices pour des fins hospitalières et autres.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de l'Assemblée reprend la présidence de séance.

La séance est levée à 13 h 50.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 19 (12 décembre 2013) ;
rapport annuel du ministère des Ressources
naturelles pour 2012-2013 (12 décembre 2013).

Jour de séance 25

le mardi 4 février 2014

13 h

Prière.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 4 février 2014

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, ainsi que le volume 1 du budget supplémentaire pour 2012-2013, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Mettre nos ressources à l'œuvre : Budget 2014-2015* et, d'autre part, *Perspectives économiques 2014-2015*.

Sur la motion de l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 22, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Melanson.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 14 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, volume 2 (information supplémentaire)	(19 décembre 2013) ;
Conseil de la recherche et de la productivité, 2012-2013	(19 décembre 2013) ;
Société des loteries et des jeux, 2011-2012	(19 décembre 2013) ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2012-2013	(6 janvier 2014) ;
New Brunswick Community College, 2012-2013	(6 janvier 2014) ;
Commission des produits forestiers, 2012-2013	(13 janvier 2014) ;
ministère de l'Énergie et des Mines, 2012-2013	(17 janvier 2014) ;
Agence de gestion des véhicules, 2012-2013	(23 janvier 2014) ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2012-2013	(30 janvier 2014) ;
ministère de la Justice et du Procureur général, 2012-2013	(30 janvier 2014) ;
bureau du contrôleur du financement politique, 2011	(31 janvier 2014) ;
ministère des Finances, rapport sur les droits, 2014	(31 janvier 2014) ;

Autres documents*Listes d'employés supplémentaires**non vérifiées, 2012-2013*

(19 décembre 2013) ;

*Listes de fournisseurs supplémentaires**non vérifiées, 2012-2013*

(19 décembre 2013) ;

Motions

documents demandés dans les avis de

motion 11 et 18

(20 décembre 2013) ;

Pétitions

réponse à la pétition 4

(6 janvier 2014) ;

réponse à la pétition 6

(17 janvier 2014).

Jour de séance 26

le mercredi 5 février 2014

10 h

Prière.

M. Urquhart offre ses condoléances à la famille endeuillée de Jean Dufour, qui était gendarme à la retraite et, de 2009 à 2014, agent de sécurité à l'Assemblée législative. M. Arseneault se joint à M. Urquhart à cet égard.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

La séance est levée à 12 h 2.

Jour de séance 27

le jeudi 6 février 2014

13 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Melanson de retirer le terme « menti », employé à l'endroit des parlementaires du côté du gouvernement. Le député se rétracte.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Northrup.

La séance est levée à 14 h 3.

Jour de séance 28

le vendredi 7 février 2014

9 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 13 décembre 2013

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que M. Stewart a désigné le chef de l'opposition par son nom au lieu de son titre. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Arseneault donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 13 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, ayant trait à l'entrée intitulée « Partenariats public-privé : Centre hospitalier Restigouche », à la page 33 du plan pluriannuel de dépenses en capital qui figure dans le budget provincial pour 2014-2015, notamment la demande de propositions, les évaluations de propositions, les contrats, les révisions de contrats, les modifications de conception, les budgets et l'information financière.

M. Fraser donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 13 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, relativement à la situation au Mount St. Joseph Nursing Home ayant trait à la perte d'accès à l'eau chaude, y compris des précisions quant au moment où le gouvernement en a été avisé pour la première fois et aux mesures prises pour y remédier, dont toute forme de communication entre des personnes associées au foyer de soins, le ministère du Développement social, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, des membres du public, un ou une parlementaire et d'autres employés du gouvernement.

M. Fraser donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 13 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, relativement aux négociations visant des ententes, à des lettres d'intention, à des évaluations ou à des préoccupations en matière de sécurité, échangés entre CN ferroviaire, VIA, le gouvernement fédéral, le Cabinet du premier ministre provincial, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, tout gouvernement, employé ou parlementaire et d'autres parties prenantes, en ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire au Nouveau-Brunswick.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 21 février 2014, s'ajourne au mardi 11 mars 2014

et que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 28 mars 2014, s'ajourne au mardi 8 avril 2014.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 22). Ensuite, à midi, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 28, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période prévue pour le débat sur le budget est écoulée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

28, Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 29

le mardi 11 février 2014

13 h

Prière.

M. Fraser donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information et les documents ayant trait à la décision de faire construire une nouvelle école de la maternelle à la 8^e année à Miramichi et d'agrandir la Gretna Green School pour accueillir des élèves de la maternelle à la 8^e année, notamment les études, les évaluations, les rapports et les recommandations, dont copie des recommandations soumises par le CED du district scolaire Anglophone North, ainsi que toute correspondance relative à la décision, quel que soit le support, échangée entre des députés, des ministres, des employés du gouvernement, des chefs de cabinet et des membres du CED ou de son personnel.

M. Fraser donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements et les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés entre des parlementaires, des ministres, des employés du gouvernement, des chefs de cabinet, des employés, tant actuels qu'anciens, de l'Institut de Memramcook, et toute personne ou corporation, compagnie ou tierce partie relativement aux contrats de services personnels, aux contrats de biens et services, aux contrats de travail liés à l'embauche d'employés (à temps plein, à temps partiel, à titre occasionnel ou à forfait) ou à la fourniture de biens ou de services par un entrepreneur ou une compagnie à l'Institut de Memramcook depuis que le gouvernement a assumé la responsabilité de l'exploitation de l'établissement, notamment les postes ou services de gestion, d'entretien, de nettoyage et de conciergerie.

M. Fraser donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements et les documents relativement au processus de consultation des collectivités et des parties prenantes qui a précédé la mise au point du plan attendu d'aménagement forestier de la province, y compris une liste des assemblées publiques, des réunions avec les parties prenantes et de toute autre consultation qui a pu avoir lieu afin de recueillir l'apport des parties prenantes et du grand public.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 22).

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 59.

Jour de séance 30

le mercredi 12 février 2014

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Higgs :

- 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;
- 33, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;

par l'hon. M. Flemming :

- 34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale* ;

par l'hon. M. Olscamp :

- 36, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;

par l'hon. M. Northrup :

- 37, *Loi modifiant la Loi sur les ascenseurs et les monte-charge* ;
- 38, *Loi modifiant la Loi sur les chaudières et appareils à pression*.

M. Fraser donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information et les documents échangés entre le Cabinet du premier ministre, le gouvernement fédéral, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et des députés ou ministres, notamment les demandes, les rapports, les propositions, les ententes et les évaluations ayant trait à des travaux d'amélioration de la route 11, sur le compte de capital, notamment ceux liés à l'élargissement à quatre voies, à l'entretien et à l'élargissement de la route 11 entre Moncton et Campbellton.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 13 février 2014,

les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 13 et 14.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 27, après quoi, à 16 h, elle reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 22).

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

27, Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Riordon, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 31

le jeudi 13 février 2014

13 h

Prière.

M. Doucet donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances et le Bureau du Conseil exécutif à l'égard du bureau du ministère de l'Énergie à Saint John, notamment la ventilation détaillée des dépenses liées au bureau, les changements en matière de dotation, y compris le nombre de personnes affectées au bureau de Saint John, qu'elles soient employées à titre permanent, à temps partiel ou à titre occasionnel, et les changements apportés à la structure organisationnelle ou au mandat de ce bureau.

M. Doucet donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le Bureau du Conseil exécutif et les tierces parties à l'égard des travaux de rénovation des bureaux du ministère de l'Énergie situés au complexe Hugh John Flemming, notamment les soumissions, les DP, les appels d'offres, les contrats, les ententes, les frais de projet, les devis et la ventilation détaillée des coûts liés aux travaux de rénovation.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 109.1(1) du Règlement, au cours de la quatrième session de la 57^e législature, l'étude des prévisions budgétaires, y compris les budgets supplémentaires, dure au plus 120 heures ;

que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité permanent des prévisions budgétaires soit saisi des prévisions budgétaires des ministères suivants et en fasse rapport à la Chambre en vue de leur approbation :

le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ;
le ministère du Développement économique ;
le ministère de l'Énergie et des Mines ;
le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;
Investir Nouveau-Brunswick ;
le ministère des Transports et de l'Infrastructure ;

que, conformément à l'article 89.1 du Règlement, les prévisions budgétaires du ministère de la Santé soient renvoyées au Comité permanent des soins de santé, lequel en fait ensuite rapport à la Chambre en vue de leur approbation sans avis, débat ni amendement, à moins de circonstances prévues à l'article 78.2 du Règlement ;

que, conformément à l'article 89.1 du Règlement, les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance soient renvoyées au Comité permanent de l'éducation, lequel en fait ensuite rapport à la Chambre en vue de leur approbation sans avis, débat ni amendement, à moins de circonstances prévues à l'article 78.2 du Règlement ;

que les délibérations du Comité permanent des prévisions budgétaires, du Comité permanent des soins de santé et du Comité permanent de l'éducation soient télévisées et se déroulent à la Chambre de l'Assemblée législative ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité permanent des prévisions budgétaires dure au plus 40 heures, délai à l'expiration duquel les derniers crédits à l'étude sont renvoyés au Comité des subsides et soumis à son étude ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité permanent des soins de santé et en Comité permanent de l'éducation dure au plus 40 heures, délai à l'expiration duquel les derniers crédits à l'étude sont renvoyés au Comité des subsides et soumis à son étude ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides dure au plus 40 heures

et que le Comité permanent des prévisions budgétaires, le Comité permanent des soins de santé et le Comité permanent de l'éducation mènent leurs activités et leurs délibérations de la même manière que le Comité des subsides, qui sert principalement de cadre où l'opposition officielle pose des questions aux ministres au sujet de leurs prévisions budgétaires. (Motion 32.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 14 février 2014, la deuxième lecture des projets de loi 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 sera appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Secrétariat des affaires
autochtones pour 2012-2013

(12 février 2014).

Jour de séance 32

le vendredi 14 février 2014

9 h

Prière.

M. Fraser donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, l'information, les notes, les notes de service et la correspondance, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le ministère des Services gouvernementaux, d'autres ministères, des employés du gouvernement provincial et des personnes ou entreprises de l'extérieur à l'égard de l'aliénation de l'avion gouvernemental affecté au service de vol pour les cadres et d'autres actifs connexes, ainsi que toute information relative à l'achat de services de vol pour les membres du Conseil exécutif ou des employés du gouvernement provincial, depuis le 1^{er} juin 2013.

M. Arseneault donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, ayant trait au nombre de fois que le code blanc a été signalé au cours de chacun des 12 derniers mois à l'Hôpital régional de Saint-Jean, à l'hôpital Chalmers, au City Hospital à Moncton et à l'Hôpital Dr Georges L. Dumont.

L'hon. Jody Carr, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 27 et 21.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 10 h 45, reprend à 10 h 56, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 12 h 10, reprend à 12 h 48.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 33

le mardi 18 février 2014

13 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion 22, mise aux voix, est adoptée.

La président, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Urquhart, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 13 h 54.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Santé
pour 2012-2013

(17 février 2014).

Jour de séance 34

le mercredi 19 février 2014

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Gallant retire le terme « induire en erreur », employé à l'endroit du premier ministre.

M. Doucet donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 27 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés du 18 décembre 2013 au 16 janvier 2014, inclusivement, entre le ministère de la Sécurité publique, l'Organisation des mesures d'urgence, le Cabinet du premier ministre, les municipalités, les premiers intervenants, les services de pompiers volontaires, les fournisseurs de services communautaires, les organismes de secours, les districts de services locaux, les commissions de services régionaux, Énergie NB et d'autres tiers relativement aux interventions d'urgence à la suite de la tempête de verglas survenue au Nouveau-Brunswick et des pannes de courant connexes, notamment les notes de service, les directives, les demandes de renseignements, les ententes, les documents de planification, les ordres, les demandes et les mises à jour.

M. Doucet donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 27 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance, les notes de service, les directives, les demandes de renseignements, les ententes, les documents de planification, les ordres, les demandes et les mises à jour —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis novembre 2010 entre le ministère de la Sécurité publique, l'Organisation des mesures d'urgence, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, les municipalités, le Cabinet du premier ministre, les premiers intervenants, les services de pompiers volontaires, les fournisseurs de services communautaires, les districts de services locaux, les commissions de services régionaux et d'autres tiers relativement à la préparation, pour le comté de Charlotte,

d'un plan d'urgence lié aux catastrophes naturelles et aux événements météorologiques catastrophiques, notamment les inondations et les tempêtes de verglas.

M. Doucet donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 27 février 2014, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Harper a annoncé la fermeture de huit bureaux régionaux d'Anciens combattants au Canada, y compris deux bureaux au Canada atlantique ;

attendu que les bureaux régionaux assurent des services de soutien très nécessaires aux anciens combattants canadiens de l'ensemble du pays ;

attendu que les anciens combattants et de nombreux groupes de soutien aux anciens combattants ont fait part de leurs préoccupations à propos de la possibilité que la démarche visant la fermeture des bureaux et la prestation de services en ligne et aux centres de Service Canada donne lieu à une réduction importante des services ;

attendu que certains se sont dits préoccupés par la possibilité que l'absence d'un service désigné oblige de nombreux anciens combattants à parcourir de longues distances pour obtenir les services et le soutien dont ils ont besoin ;

attendu que nos anciens combattants, qui ont servi notre pays et ont fait des sacrifices en son nom, méritent d'être traités avec dignité et respect et que de nombreuses personnes croient que la décision du gouvernement Harper à cet égard constitue un abus de confiance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande unanimement au gouvernement Harper de revenir sur sa décision de fermer les bureaux régionaux d'Anciens combattants.

M. Collins donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 27 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que, chaque jour, de nombreux animaux reçoivent de mauvais soins et traitements qui les font souffrir ;

attendu que le fait d'attacher des animaux pendant de longues périodes ou dans des conditions météorologiques extrêmes suscite de grandes préoccupations ;

attendu qu'il faut aussi veiller à ce que les animaux aient la nourriture, l'eau et l'abri dont ils ont besoin ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à présenter des modifications de la *Loi sur la Société protectrice des animaux* ou de ses règlements afin de renforcer nos lois en matière de protection des animaux et de donner suite à de telles préoccupations.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 20 février 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 14, motions 21 et 16 puis projet de loi 12.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 27, 21 et 22, puis, à 17 h 45, la sanction royale aura lieu.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les ascenseurs et les monte-charge*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les ascenseurs et les monte-charge*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur les chaudières et appareils à pression*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Betts.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry prend la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

La séance, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 22.

Après un certain laps de temps, M. Betts reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de l'Assemblée reprend la présidence de séance.

La séance est levée à 17 h 55.

Jour de séance 35

le jeudi 20 février 2014

13 h

Prière.

M. B. Macdonald accueille à la Chambre l'hon. Peter MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada et député fédéral de Nova-Centre, ainsi que M. Robert Goguen, député fédéral de Moncton—Riverview—Dieppe.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Fitch :

39, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.*

M. Fraser donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 27 février 2014, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que CN ferroviaire a annoncé qu'il abandonnerait un tronçon de voie ferrée de 70 km entre Miramichi et Bathurst ;

attendu que VIA Rail offre des services voyageurs sur la voie ferrée en question ;

attendu que, si la voie est abandonnée, les services ferroviaires voyageurs allant de l'est du Québec aux Maritimes seront compromis et risqueront d'être supprimés ;

attendu que les services ferroviaires voyageurs représentent un lien de transport important, car l'accès à ces services soutient la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province ;

attendu que les services relient les collectivités et permettent d'assurer des avantages socioéconomiques supérieurs à la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les transports interprovinciaux relèvent de la compétence du gouvernement fédéral ;

attendu que le gouvernement fédéral se soustrait à sa responsabilité d'assurer à la population du Nouveau-Brunswick l'accès à un lien de transport national essentiel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à demander au gouvernement Harper de préserver les services ferroviaires voyageurs au Nouveau-Brunswick.

M. Doucet donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 27 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés entre le ministère de la Sécurité publique, le service d'urgence 911, N.-B., l'Organisation des mesures d'urgence, le ministère des Finances et des tiers relativement aux sommes perçues depuis novembre 2010 par les fournisseurs de services de télécommunication au titre des droits exigibles pour le service 911, y compris la somme globale perçue et une ventilation détaillée indiquant la manière dont les fonds ont été dépensés.

M. Doucet donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 27 février 2014, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le premier ministre a promis, après les inondations de 2010, un projet biennal d'élaboration d'un plan exhaustif de mesures d'urgence afin d'« établir un programme d'intervention d'urgence [...] solide dans cette région » ;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif visé ;

attendu que le plan devait prévoir la formation des intervenants et des exercices de mise à l'essai des plans d'urgence ;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif à cet égard ;

attendu que, à une réunion de planification tenue en août 2012, les gens de la région qui ont participé aux discussions se sont fait dire que la planification n'était plus nécessaire ;

attendu qu'une importante tempête de verglas s'est abattue sur le sud-ouest du Nouveau-Brunswick et a laissé des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick sans courant pour jusqu'à 13 jours en période de gel ;

attendu que des représentants de l'Organisation des mesures d'urgence sont arrivés sur les lieux bien après le passage de la tempête et qu'ils ont certainement ajouté à la confusion sans communiquer de plan à qui que ce soit ;

attendu que les représentants de l'Organisation des mesures d'urgence ont laissé les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick se débrouiller seuls, leur disant d'appeler leur service d'incendie local ;

attendu que les gens de la région rurale du comté de Charlotte n'ont reçu de l'Organisation des mesures d'urgence aucune directive indiquant quoi faire ou où aller ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas donné de mise à jour ni fourni de bulletin météorologique à la population avant que la tempête soit depuis longtemps terminée ;

attendu que les raisons invoquées par l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement pour justifier la rupture des communications témoignent de l'échec de l'Organisation des mesures d'urgence, car la planification devait régler les problèmes en question ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas voulu permettre la proclamation d'états d'urgence locale, alors que le paragraphe 10(2) de la *Loi sur les mesures d'urgence* permet explicitement aux collectivités d'assumer la responsabilité à cet égard ;

attendu que le rôle joué par l'Organisation des mesures d'urgence au cours de l'urgence a montré qu'aucun plan « solide » ne semblait être en place pour réagir à la situation ;

attendu que le résumé du document fourni au Comité permanent des comptes publics à la suite d'une demande au ministère de la Sécurité publique le 29 octobre 2013 et déposé le 16 décembre 2013 indique qu'aucun plan « solide » n'était en place ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à la vérificatrice générale d'examiner le ministère de la Sécurité publique et tout particulièrement l'Organisation des mesures d'urgence pour déterminer si un plan exhaustif est en place pour la prochaine urgence et si le personnel est qualifié et doté de la formation requise pour protéger la population du Nouveau-Brunswick en exécution de son mandat et s'il convient de payer sur le Fonds pour le service d'urgence 911, N.-B., les coûts liés aux postes,

que l'Organisation des mesures d'urgence soit sommée de comparaître devant le Comité permanent des comptes publics dans les 120 jours pour répondre aux questions détaillées du comité

et que la comparution de l'Organisation des mesures d'urgence devant le Comité permanent des comptes publics soit prévue chaque année par la suite.

L'hon. M. Fitch donne avis que, le vendredi 21 février 2014, la deuxième lecture du projet de loi 39 sera appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur la motion 21, proposée par M. Melanson, appuyé par M. Albert, dont voici le texte :

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis d'établir un plan pour les médicaments onéreux avant l'automne 2011 ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de geler les évaluations foncières de façon

permanente pour tous les propriétaires d'une résidence âgés de 65 ans et plus ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de ne pas hausser les taxes touchant les Néo-Brunswickois ordinaires ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de stabiliser nos finances publiques sans augmenter les impôts et les taxes ni réduire les services ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de s'assurer que le budget annuel du ministère de la Santé augmenterait d'un minimum de 3 pour cent par année, chaque année de son mandat de quatre ans ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a promis de réduire de 50 pour cent le taux d'imposition de la petite entreprise ;

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre Alward a fait plusieurs autres promesses qui n'ont pas été tenues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à admettre aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il n'a pas tenu ces promesses.

Le débat se termine. La motion 21, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 16, M. Arseneault, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu que le budget de la santé représente environ 40 % du budget global de la province ;

attendu que, selon le rapport intitulé *La modélisation des dépenses futures en soins de santé et les besoins en ressources au Nouveau-Brunswick*, préparé par l'Institut Canadien des Actuaires en collaboration avec le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, le budget de la santé augmentera de 1 milliard de dollars d'ici à l'an 2020 ;

attendu que, toujours selon le rapport, le tabagisme représente l'un des trois principaux facteurs les plus importants qui influent sur les coûts des soins de santé ;

attendu que les statistiques de l'Institut canadien d'information sur la santé indiquent que le taux de tabagisme au Nouveau-Brunswick dépasse la moyenne canadienne ;

attendu que le *Plan d'action de la stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick* ne mentionne le tabagisme qu'une fois, et ce, seulement dans le contexte du milieu de travail ;

attendu que tout gouvernement devrait avoir comme priorité la réduction du tabagisme, surtout chez les jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer tout de suite une stratégie et un plan d'action visant la réduction du tabagisme chez les jeunes au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Shephard, appuyée par M. Riordon, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 16 soit amendée comme suit :

dans le cinquième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « *Plan d'action de la stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick* », de « traite du soutien à l'égard d'initiatives de lutte contre le tabagisme, y compris Téléassistance pour fumeurs, la Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick et les milieux de travail sans tabagisme ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « Assemblée législative du Nouveau-Brunswick », de « reconnaisse le travail utile en cours sous le gouvernement Alward et exhorte le gouvernement provincial à faire fond sur les initiatives en question et à parfaire sa stratégie et son plan d'action visant la réduction du tabagisme chez les jeunes au Nouveau-Brunswick. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement mis aux voix, est adopté.

Le président de la Chambre propose la question au sujet de la motion 16 amendée, dont voici le texte :

attendu que le budget de la santé représente environ 40 % du budget global de la province ;

attendu que, selon le rapport intitulé *La modélisation des dépenses futures en soins de santé et les besoins en ressources au Nouveau-Brunswick*, préparé par l'Institut Canadien des Actuaire en collaboration avec le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, le budget de la santé augmentera de 1 milliard de dollars d'ici à l'an 2020 ;

attendu que, toujours selon le rapport, le tabagisme représente l'un des trois principaux facteurs les plus importants qui influent sur les coûts des soins de santé ;

attendu que les statistiques de l'Institut canadien d'information sur la santé indiquent que le taux de tabagisme au Nouveau-Brunswick dépasse la moyenne canadienne ;

attendu que le *Plan d'action de la stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick* traite du soutien à l'égard d'initiatives de lutte contre le tabagisme, y compris Téléassistance pour fumeurs, la Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick et les milieux de travail sans tabagisme ;

attendu que tout gouvernement devrait avoir comme priorité la réduction du tabagisme, surtout chez les jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse le travail utile en cours sous le gouvernement Alward et exhorte le gouvernement provincial à faire fond sur les initiatives en question et à parfaire sa stratégie et son plan d'action visant la réduction du tabagisme chez les jeunes au Nouveau-Brunswick.

La motion 16 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 36

le vendredi 21 février 2014

9 h

Prière.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Justice et du ministère des Finances.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 12 h 19, reprend à 12 h 29.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Administration et planification	3 537 000
Services aux tribunaux	31 288 000
Aide juridique	7 874 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	150 000
Votés	42 496 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Justice	10 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Justice	20 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 37

le mardi 11 mars 2014

13 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et informe le chef de l'opposition officielle que ses questions contreviennent au sous-alinéa 49b)(i) du Règlement, car l'affaire en question est en instance devant un tribunal.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M. Flemming a usé d'un langage non parlementaire à l'endroit du chef de l'opposition officielle. Le président déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture du projet de loi 39, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 21, 22, 36, 37 et 38.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Betts.

La séance, suspendue à 15 h 14, reprend à 15 h 18. M. C. Landry est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, M. Betts reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 21, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 36, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les ascenseurs et les monte-charge*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 38, *Loi modifiant la Loi sur les chaudières et appareils à pression*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 20	(20 février 2014) ;
rapport annuel d'Efficacité NB pour 2012-2013	(21 février 2014) ;
documents demandés dans l'avis de motion 24	(7 mars 2014) ;
rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour 2012-2013	(7 mars 2014) ;
rapport annuel du ministère des Ressources humaines pour 2012-2013	(10 mars 2014) ;
rapport annuel du ministère du Développement social pour 2012-2013	(10 mars 2014).

Jour de séance 38

le mercredi 12 mars 2014

10 h

Prière.

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à décréter un moratoire sur l'exploration et la mise en valeur du gaz de schiste et la fracturation hydraulique et exigeant la tenue d'un référendum sur la question. (Pétition 7.)

Le président de la Chambre rend la décision suivante sur le rappel au Règlement fait la veille :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je me prononce sur le rappel au Règlement que le leader parlementaire de l'opposition a fait hier après la période des questions. Celui-ci a soutenu que le ministre de la Santé et procureur général a usé d'un langage insultant lorsqu'il a répondu aux questions du chef de l'opposition. Ayant examiné la transcription, je déclare le rappel au Règlement bien fondé. Il s'est glissé dans les réponses aux questions posées des propos qui, j'en conviens, étaient excessifs. Il est contraire aux usages de la Chambre d'entacher la réputation d'autres parlementaires, que ce soit pendant la période des questions ou à tout autre moment. Je sais que le ministre est parfaitement de taille à rehausser le niveau du débat et je lui demande de le faire dorénavant.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M^{me} Lynch :

40, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 13 mars 2014,

les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 12, 16 et 15.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture aujourd'hui, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 27.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 21, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 36, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les ascenseurs et les monte-charge*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

- 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sur la demande de l'hon. P. Robichaud, le président de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 38.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

38, Loi modifiant la Loi sur les chaudières et appareils à pression.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 15 h 20.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 23	(11 mars 2014) ;
rapport annuel du Centre communautaire Sainte-Anne pour 2012-2013	(11 mars 2014).

Jour de séance 39

le jeudi 13 mars 2014

13 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 13

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Gallant	M. Collins	M. D. Landry
M. Fraser	M. Albert	
M. Boudreau	M. Kenny	

CONTRE : 32

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Flemming	M. Malloch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Soucy	M. B. Macdonald
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Lifford	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Northrup	M. Savoie
l'hon. Jody Carr	M. Steeves	M. Stewart
l'hon. M. Holder	M ^{me} Wilson	M. Betts
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Wetmore	M. C. Landry
l'hon. M. Olscamp	M. Riordon	M. Jack Carr
l'hon. M. Williams	M ^{me} Coulombe	M. Urquhart
l'hon. M. Leonard	M. McLean	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 40

le vendredi 14 mars 2014

9 h

Prière.

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à renoncer au changement de politique sur les soins aux personnes âgées qui nécessitent ces soins 24 heures sur 24 en foyer spécialisé. (Pétition 8.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, en plus des prévisions budgétaires qui sont renvoyées à certains comités permanents par résolution de la Chambre adoptée le 13 février 2014, les prévisions budgétaires du ministère du Développement social soient renvoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires, conformément à l'article 109 du Règlement. (Motion 42.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 21 mars 2014, la troisième lecture du projet de loi 27 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

38, *Loi modifiant la Loi sur les chaudières et appareils à pression.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 10 h 17, reprend à 10 h 28.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 26 (13 mars 2014).

Jour de séance 41

le mardi 18 mars 2014

13 h

Prière.

Pendant la période des questions, le président interrompt les délibérations et demande que l'hon. M. Flemming retire le terme « prophète de malheur », employé à l'endroit de M. Arseneault. Le ministre se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Northrup :

41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*

par l'hon. Jody Carr :

42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures.*

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M. Riordon :

43, *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ;*

par M. Killen :

44, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Communautés saines et inclusives et celles du ministère des Ressources humaines.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 35, reprend à 16 h 38.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS SAINES ET INCLUSIVES	
Administration générale	1 386 000
Société de l'inclusion économique et sociale	2 790 000
Vie saine	14 361 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	18 484 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 28 (17 mars 2014).

Jour de séance 42

le mercredi 19 mars 2014

10 h

Prière.

M. Gallant (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du district de services locaux de Grande-Digue et de celui de Shediac Bridge, qui exhortent le ministère des Transports à achever les travaux sur certains chemins de leur région. (Pétition 9.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;

par M. Gallant :

46, *Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale* ;

par l'hon. M. Higgs :

47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;

par M. Boudreau :

48, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;

par l'hon. M. Lifford :

49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Sur autorisation de la Chambre, les motions 6, 7, 9, 11, 18, 19, 20, 23, 24 et 26 sont retirées.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 20 mars 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 15, projet de loi 16 puis projet de loi 46.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

M. Boudreau invoque le Règlement; il soutient que l'hon. Jody Carr a cité un document en répondant à une question et qu'il devrait donc déposer le document sur le bureau de la Chambre. Le président du comité statue que le dépôt du document est laissé à l'appréciation du ministre, puisque ce dépôt pourrait aller à l'encontre de l'intérêt public.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 43

le jeudi 20 mars 2014

13 h

Prière.

L'hon. M. Higgs soulève la question de privilège relativement à des propos tenus la veille par M. Fraser durant la période des questions au sujet de certains frais ministériels qui n'auraient pas été publiés en ligne en temps voulu. Le ministre soutient que les propos étaient sciemment trompeurs, car ces frais ont récemment été mis en ligne. En réponse, M. Fraser présente ses excuses à la Chambre et reconnaît l'erreur de ses propos.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 6 novembre 2013, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 22 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur le mardi 25 mars 2014 et le demeure jusqu'à l'ajournement de la Chambre le jeudi 27 mars 2014. (Motion 43.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 15, M. Bernard LeBlanc, au nom de M. Collins et appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que les vannes du pont-jetée de la rivière Petitcodiac ont été ouvertes le 14 avril 2010 dans le cadre d'un projet de restauration à trois phases amorcé sous l'ancien gouvernement libéral ;

attendu que la santé de la rivière Petitcodiac s'est sensiblement améliorée et que des formes de vie se retrouvent de nouveau dans la rivière depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la rivière Petitcodiac nouvellement revigorée a attiré un certain nombre de touristes, y compris des adeptes du surf, à la région de Moncton depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la troisième et dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac comprend la construction d'un pont pour remplacer le pont-jetée, qui devait ouvrir en 2013 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à aller de l'avant avec sa demande de financement fédéral visant la troisième et dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac afin de permettre l'achèvement du projet.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Williams, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 15 soit ainsi amendée :

par l'insertion, après le quatrième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que, l'année avant l'entrée au pouvoir du gouvernement de David Alward, les dépenses ont augmenté de 5,9 % et que la province était exposée à des déficits annuels de l'ordre de 1 milliard de dollars, à moins de compressions des dépenses ;

« attendu que l'opposition libérale ne reconnaît pas les défis financiers auxquels la province est confrontée et qu'elle continue de préconiser des dépenses gouvernementales irresponsables faute de plan pour financer, sans accroître encore la dette et le déficit, les initiatives avancées ;

« attendu que la province du Nouveau-Brunswick ne peut se permettre des dépenses imprudentes sans plan qui assurera la viabilité des finances de la province et sécurisera notre avenir ;

« attendu que le gouvernement de David Alward est doté d'un plan qui mènera à la prospérité économique et à l'équilibre budgétaire ;

« attendu que l'opposition libérale n'appuie pas la mise en valeur rationnelle de nos ressources naturelles, y compris le gaz naturel, qui

transformera l'économie de notre province, améliorera la situation de notre population, permettra aux gens du Nouveau-Brunswick de rester avec leurs familles et renforcera considérablement la capacité financière du gouvernement ;

« attendu qu'il y a de nombreuses priorités en matière de dépenses, tant fédérales que provinciales, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick ;

« attendu que les gens du sud-est du Nouveau-Brunswick devraient définir les priorités de leur région en matière de dépenses, dont peut-être un centre multifonctionnel ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à ce qui suit « projet de restauration de la rivière Petitcodiac », de « une fois que la province aura la capacité financière qu'il faut pour permettre l'achèvement du projet et que la région aura désigné ce projet comme sa priorité pour un financement fédéral et provincial. »

La question est proposée au sujet de l'amendement.

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'amendement proposé est irrecevable puisqu'il soulève des questions étrangères à la motion originale.

La séance, suspendue à 15 h 14, reprend à 15 h 25. Le président de la Chambre est au fauteuil et rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai examiné la motion originale de même que l'amendement qu'a proposé le ministre des Transports et de l'Infrastructure. Je conviens avec le leader parlementaire de l'opposition que l'amendement comporte un certain nombre de changements importants dont une grande part sont étrangers à la motion originale.

L'objet de la motion originale est la dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac et la construction d'un pont pour remplacer le pont-jetée. La motion demande au gouvernement d'aller de l'avant avec sa demande de financement fédéral visant la dernière phase du projet.

L'amendement proposé comporte un certain nombre d'éléments sans rapport avec la motion principale, tels que les déficits annuels provinciaux, les dépenses irresponsables, la prospérité économique, l'équilibre budgétaire, la mise en valeur rationnelle des ressources naturelles, y compris du gaz naturel, et un projet de centre multifonctionnel.

Comme l'énonce le commentaire 579 de *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* :

L'amendement qui aborde une question étrangère à la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté

Le même principe est invoqué à la page 453 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* :

Un amendement est irrecevable [...]

- *S'il ne se rapporte pas à la motion principale [...] ou s'il déborde du sujet de la motion*

Je conclus que l'amendement proposé déborde en effet du sujet de la motion principale et je le déclare donc irrecevable.

Le débat reprend sur la motion 15.

Après un certain laps de temps, M^{me} Wilson, appuyée par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 15 soit ainsi amendée :

par l'insertion, après le quatrième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que la province du Nouveau-Brunswick ne peut pas se permettre d'engagements de dépenses sans être dotée d'un plan qui assurera la viabilité des finances de la province ainsi que notre avenir;

« attendu qu'il y a de nombreuses priorités en matière de dépenses, tant fédérales que provinciales, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick ;

« attendu que les gens du sud-est du Nouveau-Brunswick devraient définir les priorités de leur région en matière de dépenses, dont peut-être un centre multifonctionnel ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, aux mots qui suivent « projet de restauration de la rivière Petitcodiac », de « une fois que la province aura la capacité financière qu'il faut pour permettre l'achèvement du projet et que la région aura désigné ce projet comme sa priorité pour l'obtention de financement fédéral et provincial ».

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'amendement proposé est irrecevable puisqu'il soulève des questions étrangères à la motion originale.

La séance, suspendue à 15 h 52, reprend à 16 h 9. Le président de la Chambre est au fauteuil et rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai examiné la motion originale de même que l'amendement proposé par la députée de Petitcodiac et j'estime que cet amendement est recevable, aux motifs suivants.

L'objet de l'amendement proposé ne déborde pas le cadre de la motion originale. Les deux portent sur les dépenses et les priorités du gouvernement. Je cite le commentaire 567 de *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* :

L'amendement peut avoir pour objet de modifier une proposition de façon qu'elle soit accueillie plus favorablement ou d'offrir à la Chambre un nouveau texte susceptible de remplacer la motion originale

J'estime aussi que l'amendement ne va pas en contresens de la motion originale. Il soumet plutôt un nouveau texte à l'étude de la Chambre. En conséquence, je déclare l'amendement recevable.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 15 amendée, dont voici le texte :

attendu que les vannes du pont-jetée de la rivière Petitcodiac ont été ouvertes le 14 avril 2010 dans le cadre d'un projet de restauration à trois phases amorcé sous l'ancien gouvernement libéral ;

attendu que la santé de la rivière Petitcodiac s'est sensiblement améliorée et que des formes de vie se retrouvent de nouveau dans la rivière depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la rivière Petitcodiac nouvellement revigorée a attiré un certain nombre de touristes, y compris des adeptes du surf, à la région de Moncton depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la troisième et dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac comprend la construction d'un pont pour remplacer le pont-jetée, qui devait ouvrir en 2013 ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick ne peut pas se permettre d'engagements de dépenses sans être dotée d'un plan qui assurera la viabilité des finances de la province ainsi que notre avenir ;

attendu qu'il y a de nombreuses priorités en matière de dépenses, tant fédérales que provinciales, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les gens du sud-est du Nouveau-Brunswick devraient définir les priorités de leur région en matière de dépenses, dont peut-être un centre multifonctionnel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à aller de l'avant avec sa demande de financement fédéral visant la troisième et dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac une fois que la province aura la capacité financière qu'il faut pour permettre l'achèvement du projet et que la région aura désigné ce projet comme sa priorité pour l'obtention de financement fédéral et provincial.

La motion 15 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 44

le vendredi 21 mars 2014

9 h

Prière.

M. Riordon soulève la question de privilège relativement à des observations faites hier par M. Fraser concernant les raisons de l'annulation d'une activité. M. Arseneault intervient au sujet de la question de privilège. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à la question de privilège.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le député de Nepisiguit a plus tôt aujourd'hui soulevé la question de privilège relativement aux raisons de l'annulation d'une activité. Le député de Dalhousie—Restigouche-Est est aussi intervenu sur la question. Je suis d'avis qu'il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège.

Le rôle de la présidence de la Chambre n'est pas de déterminer la véracité des propos tenus durant un débat. Je demande aux parlementaires de tenir compte de cette précision avant de décider s'ils devraient évoquer de telles questions. Je demande en outre aux parlementaires qui croient légitime de soulever une question de privilège à la Chambre de respecter la procédure prévue par le Règlement.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Lifford :

50, *Loi sur l'aide juridique.*

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 27 mars 2014, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur le 1^{er} avril de nouvelles redevances sur le gaz naturel ;

attendu que les redevances proposées sont beaucoup plus faibles que celles recommandées dans le rapport LaPierre ;

attendu que les nouvelles redevances sur le gaz naturel sont près d'être les plus faibles de l'Amérique du Nord ;

attendu que la structure des nouvelles redevances vise à favoriser la mise en valeur rapide et inconsiderée des réserves de gaz de schiste, sans tenir compte des avantages à long terme de la ressource ;

attendu que, par la frénétique mise à rabais de la ressource, le gouvernement laisse passer les chances de véritable richesse que cette ressource est susceptible de produire dans la province ;

attendu qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable qui ne peut être remplacée si elle est gaspillée maintenant ;

attendu que le gouvernement n'a pas communiqué les documents de conseils sur lesquels sont fondés les plans visant des redevances excessivement faibles ;

attendu que la question est d'une importance cruciale pour la population du Nouveau-Brunswick et pour notre avenir ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à retarder l'entrée en vigueur des nouvelles redevances afin de permettre le renvoi, au Comité permanent de modification des lois, des règlements proposés concernant les redevances sur le gaz naturel ainsi que des études et recommandations pertinentes à l'appui du plan relatif aux redevances et de donner aux gens du Nouveau-Brunswick la possibilité d'examiner l'information en question, de fournir une rétroaction et de recevoir des réponses des fonctionnaires du ministère de l'Énergie et des Mines en ce qui concerne le raisonnement qui sous-tend la mise en oeuvre du régime de redevances en question.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 25 mars 2014, la deuxième lecture des projets de loi 41, 42, 45, 47, 49 et 50 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la troisième lecture du projet de loi 27 soit appelée.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 43

l'hon. M. Fitch	M. Steeves	M. Stewart
l'hon. M. Higgs	M. Harrison	M. Arseneault
l'hon. M. Alward	M ^{me} Wilson	M. Gallant
l'hon. P. Robichaud	M. Wetmore	M. Fraser
l'hon. M ^{me} Dubé	M. Riordon	M. Betts
l'hon. Jody Carr	M. Killen	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Stultz	M ^{me} Coulombe	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Olscamp	M. K. MacDonald	M. Albert
l'hon. M. Williams	M. McLean	M. Kenny
l'hon. M. Leonard	M ^{me} Lynch	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Shephard	M. Malloch	M. Urquhart
l'hon. M. Flemming	M. B. Macdonald	M. Haché
l'hon. M. Soucy	M. S. Robichaud	M. D. Landry
l'hon. M. Lifford	M. Tait	
l'hon. M. Northrup	M. Savoie	

Le projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 10 h 35.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de
motion 30, 31 et 34

(20 mars 2014).

Jour de séance 45

le mardi 25 mars 2014

13 h

Prière.

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le deuxième rapport du comité, dont voici le texte :

le 25 mars 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 25 mars 2014 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés* ;
- 43, *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue à 14 h 18, reprend à 14 h 27. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre a qualifié le chef de l'opposition de « personnage de caricature » et que l'hon. M. Leonard a accusé M. Doucet de propager de « faux renseignements ». Le président annonce à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

M. Collins donne avis de motion 45 portant que, le jeudi 3 avril 2014, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, ayant trait aux traitements et aux frais, notamment les frais de location de locaux, de déplacement, de personnel et ainsi de suite, des membres du personnel d'Éducation internationale atlantique — EIA — depuis le 1^{er} avril 2010, ainsi qu'une liste des nominations à EIA et des employés depuis la même date.

La séance, suspendue à 15 h 2, reprend à 15 h 19. Le président de la Chambre est au fauteuil.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture du projet de loi 50, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique et celles du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi sur l'aide juridique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi sur l'aide juridique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 12, reprend à 19 h sous la présidence de M. Bonenfant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bonenfant, président suppléant du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux	5 727 000
Bibliothèques publiques du N-B	14 914 000
Éducation postsecondaire	165 272 000
Apprentissage pour adultes	10 157 000
Travail et planifications	5 302 000
Développement de l'emploi	13 754 000
Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail	11 364 000
Développement du marché du travail	89 151 000
Croissance démographique	3 298 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	26 558 000
Votés	292 328 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	274 873 000
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services généraux et planification	4 395 000
Sécurité publique et services correctionnels	123 894 000
Services de sécurité	17 179 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	5 191 000
Votés	140 224 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commission du travail et de l'emploi	621 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick	360 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	
Programme d'entretien reporté	2 000 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Avances de prêts aux étudiants	62 900 000

FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Travail sécuritaire NB	
- Finances	360 000
- Éducation et Développement de la petite enfance	160 000

25 mars	<i>Journaux de l'Assemblée</i>	155
- Santé		515 000
- Éducation postsecondaire, Formation et Travail .		30 000
Votés		1 065 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Éducation postsecondaire, Formation et Travail		20 000
Sécurité publique		25 000
STOCKS		
Éducation postsecondaire, Formation et Travail		200 000
Sécurité publique		500 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 21 h 3.

Jour de séance 46

le mercredi 26 mars 2014

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Alward :

51, *Loi concernant la pension de retraite des députés.*

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 27 mars 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 46 et 15 puis motion 44.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi d'intérêt privé 40, 43 et 44, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 50, après quoi, à midi, la sanction royale aura lieu. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour poursuivre, jusqu'à 15 h, l'étude du projet de loi 50 puis se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Services gouvernementaux, celles du ministère des Ressources humaines et, à 19 h, celles de la Direction de l'égalité des femmes et celles du ministère des Ressources humaines.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

40, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés ;*

43, *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ;*

44, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 40, 43 et 44 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

40, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés ;*

43, *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ;*

44, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

50, *Loi sur l'aide juridique.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 21, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*
- 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux ;*
- 36, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels ;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les ascenseurs et les monte-charge ;*
- 38, *Loi modifiant la Loi sur les chaudières et appareils à pression ;*
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés ;*
- 43, *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de l'Assemblée reprend la présidence de séance.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 12 h 15, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

50, *Loi sur l'aide juridique.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 41, reprend à 17 h. M. C. Landry est au fauteuil au bureau du comité.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger passé 18 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015 COMPTE ORDINAIRE		Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX		
Services généraux		9 238 000
Agence des services internes du		
Nouveau-Brunswick		22 542 000
Services Nouveau-Brunswick		23 181 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Votés		54 908 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES		
Gestion des ressources humaines		3 514 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Votés		3 461 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Régimes d'avantages sociaux		237 846 000
Moins : crédits législatifs		2 000
Votés		237 844 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi		363 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

STOCKS

Services gouvernementaux 2 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h 7.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de police
pour 2012-2013 (25 mars 2014) ;
réponse à la pétition 7 (25 mars 2014).

Jour de séance 47

le jeudi 27 mars 2014

13 h

Prière.

Le président de la Chambre souligne le départ à la retraite de Wendy Bergeron, employée de la Section des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. P. Robichaud a employé le terme « dictateur » à l'endroit du chef de l'opposition officielle. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Tait :

52, *Loi sur les comptables professionnels agréés.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lifford :

53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien;*

54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux;*

55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire.*

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 28 mars 2014, la deuxième lecture du projet de loi 51 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier certaines prévisions budgétaires.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

M. Riordon invoque le Règlement ; il soutient que M. Boudreau a enfreint le Règlement pendant son discours en se servant d'une corbeille à papier comme accessoire. Le président suppléant de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à l'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Le président suppléant de la Chambre, sur la demande de l'hon. M^{me} Shephard, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances et le volume I du budget supplémentaire pour 2012-2013.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 20 h 32, reprend à 20 h 46. M. C. Landry est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Jour de séance 48

le vendredi 28 mars 2014

9 h

Prière.

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que les déclarations faites par certains parlementaires du côté du gouvernement constituaient une atteinte à sa réputation. Le président déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Après les questions orales, le président signale à la Chambre que la période des déclarations permet aux députés de souligner, publiquement et pour le compte rendu, des questions qui les préoccupent ou préoccupent les gens de leur circonscription. Les déclarations de députés ne peuvent servir à livrer des attaques personnelles contre d'autres députés. Le président de la Chambre enjoint aux parlementaires d'en tenir compte à la rédaction de leurs déclarations.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. McLean :

56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus* ;

par l'hon. M. Higgs :

57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières* ;

par l'hon. M. Flemming :

58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* ;

par l'hon. M. Williams :

59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics* ;

par l'hon. M^{me} Stultz :

60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, donne avis que, le mardi 8 avril 2014, la deuxième lecture des projets de loi 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 et 61 sera appelée.

L'hon. M. Williams annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Cabinet du procureur général et du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

50, *Loi sur l'aide juridique.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 11 h 9, reprend à 11 h 30.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Procureur général	18 178 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Cabinet du procureur général 5 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Cabinet du procureur général 4 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 49

le mardi 8 avril 2014

13 h

Prière.

M. Bonenfant, du Comité permanent des soins de santé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 8 avril 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des soins de santé demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit les 27 et 28 février, les 11 et 13 mars et le 4 avril 2014 à la Chambre de l'Assemblée législative pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 13 février 2014.

Le comité fait rapport qu'il a adopté et recommande à la Chambre les prévisions budgétaires dont il a été saisi et qui sont exposées dans le présent rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Yvon Bonenfant, député

Voici les crédits adoptés par le comité :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services ministériels et autres services de santé . . .	296 663 000
Assurance-maladie	582 907 000
Régimes d'assurance-médicaments	214 677 000
Régies régionales de la santé	1 494 061 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	1 007 000
Votés	2 587 248 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement	22 500 000

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Santé	1 225 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Santé	2 000

STOCKS	
Santé	8 830 000

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande à l'hon. Jody Carr de ne pas consulter son iPad en répondant aux questions. Le ministre acquiesce.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Flemming :

62, *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien.*

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier, jusqu'à 17 h, les prévisions budgétaires du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du Secrétariat des affaires autochtones et du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées, après quoi le comité étudiera les prévisions budgétaires du ministère des Finances et le volume I du budget supplémentaire pour 2012-2013.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 15 h 31, reprend à 15 h 32.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion des ressources financières	14 828 000
Bureau du contrôleur	3 139 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	17 914 000
 CABINET DU PREMIER MINISTRE	
Administration	1 628 000
Moins : crédits législatifs	79 000
Votés	1 549 000
 SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Service de la dette publique	685 000 000
Moins : crédits législatifs	679 788 000
Votés	5 212 000
 GOVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel	560 000
Entités consolidées	228 514 000
Moins : crédits législatifs	228 514 000
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	208 636 000
Moins : crédits législatifs	156 000
Provision pour pertes	21 700 000
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations	37 600 000
Provision pour fonds supplémentaires	64 627 000
 FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
 AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Gouvernement général	100 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Autres (petites avances)	40 000

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2012-2013, VOLUME I
COMPTE ORDINAIRE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	179 402 400,48

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services de police, d'incendie et d'urgence	14 686 372,06

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Administration	925 605,13
Entretien	7 082 352,00
Entretien pendant l'hiver	6 652 550,37
Votés	14 660 507,50

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 17 h 42.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

- rapport annuel de Travail sécuritaire NB
pour 2013 (1^{er} avril 2014) ;
- rapport annuel du Village historique de
Kings Landing pour 2012-2013 (4 avril 2014) ;
- Rapport au Comité d'administration de
l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick :
Examen interne des dépenses imputées à l'allocation
de bureau de circonscription de Greg Davis, député
de Campbellton—Restigouche-Centre* (4 avril 2014).

Jour de séance 50

le mercredi 9 avril 2014

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. P. Robichaud a accusé M. Boudreau de faire délibérément de fausses déclarations. Le président suppléant déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits.*

Le président suppléant de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les motions de deuxième et troisième lectures du projet de loi 63 sont mises aux voix sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits.*

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 avril 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 39, 41 et 37.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 11 avril 2014, la deuxième lecture du projet de loi 62 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 49, 53, 54, 55, 58, 47, 57, 51, 41, 42, 45, 59, 60 et 61 sera appelée, puis, à 14 h 45, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 34 et 35, et, à 16 h 45, la deuxième lecture des autres projets de loi sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Bonenfant assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. C. Landry, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre. M. Bonenfant, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Administration	2 783 000
Parcs, patrimoine et culture	25 600 000
Marketing, ventes et expérience du visiteur	12 835 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	925 000
Votés	40 240 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Amélioration des installations	750 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Tourisme, Patrimoine et Culture	500 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Tourisme, Patrimoine et Culture	95 000
STOCKS	
Tourisme, Patrimoine et Culture	500 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance plénière, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h, sous la
présidence de M. Urquhart.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue à 14 h 18, reprend à 14 h 22.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi concernant la pension de retraite des députés*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 51, *Loi concernant la pension de retraite des députés*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Tait.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. Tait, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale*.

Le président suppléant du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 17 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel pour 2013 de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*

(8 avril 2014).

Jour de séance 51

le jeudi 10 avril 2014

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Avant les questions orales, le président suppléant informe la Chambre qu'il a examiné le hansard de la veille en ce qui concerne le rappel au Règlement fait par M. Fraser et conclu que le langage employé pourrait être considéré comme non parlementaire; il demande de se garder de tenir de tels propos à l'avenir.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M. Williams a accusé M. Haché de porter de « fausses accusations ». L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président suppléant informe la Chambre que le terme ne met pas en cause l'honnêteté du député mais seulement l'exactitude de ses renseignements. Le président suppléant statue en conséquence que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Harrison :

64, *Loi concernant le Rothesay Common.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, en plus des prévisions budgétaires qui sont renvoyées à certains comités permanents par résolutions de la Chambre adoptées les 13 février et le 14 mars 2014, les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles soient renvoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires, conformément à l'article 109 du Règlement. (Motion 46.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 39, M. Fraser, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que CN ferroviaire a annoncé qu'il abandonnerait un tronçon de voie ferrée de 70 km entre Miramichi et Bathurst ;

attendu que VIA Rail offre des services voyageurs sur la voie ferrée en question ;

attendu que, si la voie est abandonnée, les services ferroviaires voyageurs allant de l'est du Québec aux Maritimes seront compromis et risqueront d'être supprimés ;

attendu que les services ferroviaires voyageurs représentent un lien de transport important, car l'accès à ces services soutient la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province ;

attendu que les services relient les collectivités et permettent d'assurer des avantages socioéconomiques supérieurs à la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les transports interprovinciaux relèvent de la compétence du gouvernement fédéral ;

attendu que le gouvernement fédéral se soustrait à sa responsabilité d'assurer à la population du Nouveau-Brunswick l'accès à un lien de transport national essentiel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à demander au gouvernement Harper de préserver les services ferroviaires voyageurs au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par l'hon. M. Williams, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 39 soit amendée comme suit :

par l'insertion, avant le premier paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a travaillé récemment avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada — CN — afin de préserver les services de transport des marchandises dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, ce qui comprend un engagement par la province à investir jusqu'à 25 millions de dollars dans l'infrastructure ferroviaire et le futur décaissement d'une somme comparable par CN afin d'entretenir et d'exploiter la voie, mesures qui assureront pendant 15 ans la continuité des services de transport ferroviaire des marchandises ; » ;

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, au mot « abandonnerait », de « entend abandonner » et par l'insertion, après « 70 km » des mots « de plus » ;

par la suppression du septième paragraphe du préambule ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « exhorte le », de « gouvernement du Canada à travailler avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et VIA Rail afin d'assurer la préservation des services ferroviaires voyageurs *Océan* dans le nord et l'est du Nouveau-Brunswick. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu d'observer un moment de silence à la mémoire de Jim Flaherty qui était ministre des Finances et a été député de Whitby—Oshawa de 2006 à 2014.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 39 amendée, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a travaillé récemment avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada — CN — afin de préserver les services de transport des marchandises dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, ce qui comprend un engagement par la province à investir jusqu'à 25 millions de dollars dans l'infrastructure ferroviaire et le futur décaissement d'une somme comparable par CN afin d'entretenir et d'exploiter la voie, mesures qui assureront pendant 15 ans la continuité des services de transport ferroviaire des marchandises ;

attendu que CN ferroviaire a annoncé qu'il entend abandonner un tronçon de voie ferrée de 70 km de plus entre Miramichi et Bathurst;

attendu que VIA Rail offre des services voyageurs sur la voie ferrée en question;

attendu que, si la voie est abandonnée, les services ferroviaires voyageurs allant de l'est du Québec aux Maritimes seront compromis et risqueront d'être supprimés;

attendu que les services ferroviaires voyageurs représentent un lien de transport important, car l'accès à ces services soutient la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province;

attendu que les services relient les collectivités et permettent d'assurer des avantages socioéconomiques supérieurs à la population du Nouveau-Brunswick;

attendu que les transports interprovinciaux relèvent de la compétence du gouvernement fédéral;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Canada à travailler avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et VIA Rail afin d'assurer la préservation des services ferroviaires voyageurs *Océan* dans le nord et l'est du Nouveau-Brunswick.

La motion 39 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 41, M. Doucet, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le premier ministre a promis, après les inondations de 2010, un projet biennal d'élaboration d'un plan exhaustif de mesures d'urgence afin d'« établir un programme d'intervention d'urgence [...] solide dans cette région »;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif visé ;

attendu que le plan devait prévoir la formation des intervenants et des exercices de mise à l'essai des plans d'urgence ;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif à cet égard ;

attendu que, à une réunion de planification tenue en août 2012, les gens de la région qui ont participé aux discussions se sont fait dire que la planification n'était plus nécessaire ;

attendu qu'une importante tempête de verglas s'est abattue sur le sud-ouest du Nouveau-Brunswick et a laissé des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick sans courant pour jusqu'à 13 jours en période de gel ;

attendu que des représentants de l'Organisation des mesures d'urgence sont arrivés sur les lieux bien après le passage de la tempête et qu'ils ont certainement ajouté à la confusion sans communiquer de plan à qui que ce soit ;

attendu que les représentants de l'Organisation des mesures d'urgence ont laissé les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick se débrouiller seuls, leur disant d'appeler leur service d'incendie local ;

attendu que les gens de la région rurale du comté de Charlotte n'ont reçu de l'Organisation des mesures d'urgence aucune directive indiquant quoi faire ou où aller ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas donné de mise à jour ni fourni de bulletin météorologique à la population avant que la tempête soit depuis longtemps terminée ;

attendu que les raisons invoquées par l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement pour justifier la rupture des communications témoignent de l'échec de l'Organisation des mesures d'urgence, car la planification devait régler les problèmes en question ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas voulu permettre la proclamation d'états d'urgence locale, alors que le paragraphe 10(2) de la *Loi sur les mesures d'urgence* permet explicitement aux collectivités d'assumer la responsabilité à cet égard ;

attendu que le rôle joué par l'Organisation des mesures d'urgence au cours de l'urgence a montré qu'aucun plan « solide » ne semblait être en place pour réagir à la situation ;

attendu que le résumé du document fourni au Comité permanent des comptes publics à la suite d'une demande au ministère de la Sécurité publique le 29 octobre 2013 et déposé le 16 décembre 2013 indique qu'aucun plan « solide » n'était en place ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à la vérificatrice générale d'examiner le ministère de la Sécurité publique et tout particulièrement l'Organisation des mesures d'urgence pour déterminer si un plan exhaustif est en place pour la prochaine urgence et si le personnel est qualifié et doté de la formation requise pour protéger la population du Nouveau-Brunswick en exécution de son mandat et s'il convient de payer sur le Fonds pour le service d'urgence 911, N.-B., les coûts liés aux postes,

que l'Organisation des mesures d'urgence soit sommée de comparaître devant le Comité permanent des comptes publics dans les 120 jours pour répondre aux questions détaillées du comité

et que la comparution de l'Organisation des mesures d'urgence devant le Comité permanent des comptes publics soit prévue chaque année par la suite.

La question proposée, il s'élève un débat.

M. Doucet demande le consentement unanime de la Chambre pour faire certains amendements à la motion 41. Le consentement unanime est refusé.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du bureau du défenseur du
consommateur en matière d'assurances
pour 2013

(9 avril 2014).

Jour de séance 52

le vendredi 11 avril 2014

9 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M. Trevors dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Profil de l'effectif des services publics du Nouveau-Brunswick, 2013*.

M. Arseneault donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que l'accord fédéral-provincial sur la santé est expiré ;

attendu que le gouvernement Harper prévoit transférer de l'argent aux provinces selon le nombre d'habitants ;

attendu que la formule nuit aux petites provinces comme le Nouveau-Brunswick dont la population est petite et vieillissante ;

attendu que le changement mènera à la perte de millions de dollars qui sont absolument nécessaires afin de financer des services de santé de qualité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le premier ministre et le ministre de la Santé n'ont pas défendu les intérêts du Nouveau-Brunswick, comme l'a confirmé la ministre fédérale de la Santé, qui a dit ne pas avoir reçu du ministre de lettre de protestation contre le changement ;

attendu que l'avenir de notre système de soins de santé est compromis, à moins qu'un financement sûr et à long terme soit accessible ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre et le ministre de la Santé à s'opposer vivement aux changements que le gouvernement Harper apporte au financement des soins de santé et à lutter pour une entente fédérale-provinciale de financement sûr et à long terme des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

M. Boudreau donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que l'éducation postsecondaire et la formation sont indispensables à la croissance et à la prospérité futures de notre province ;

attendu que, au cours des quatre dernières années, les droits de scolarité dans nos établissements postsecondaires ont augmenté de plus de 10 %, en moyenne ;

attendu que l'augmentation des droits de scolarité constitue, pour les personnes qui veulent s'inscrire à des programmes, un obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour résoudre les questions liées à l'endettement étudiant ;

attendu que, malgré l'engagement à examiner les questions relatives à l'accès, nous n'avons pas encore noté de changements positifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à présenter sans délai un plan qui permettra d'aplanir les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire.

M. Melanson donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique ;

attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique ;

attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui

comprendrait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question ;

attendu que l'opposition officielle a fait la demande d'un sommet provincial sur l'emploi en 2012, que le gouvernement Alward n'a pas agi et que la province doit prendre d'urgence des mesures afin de mobiliser la population dans la préparation d'un sommet provincial sur l'emploi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

M. Boudreau donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que des allégations troublantes sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont été rendues publiques, selon lesquelles les deux ministres auraient discuté de la poursuite engagée contre le frère du vice-premier ministre en vertu d'une loi provinciale et s'y seraient ingérés ;

attendu que ces allégations sont très sérieuses ;

attendu que la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ne fait pas l'objet d'une poursuite en justice ;

attendu qu'aucune autorité n'est chargée d'enquêter ou de faire un rapport sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches relativement à la poursuite contre le frère du vice-premier ministre en ce qui concerne de telles allégations ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître le fond de l'affaire et de savoir si ces allégations sont véridiques et si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont mal agi ou non ;

attendu qu'une enquête indépendante d'une tierce partie est une façon pour les Néo-Brunswickois de savoir si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont vraiment mal agi ou non ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre du Nouveau-Brunswick à commander le plus tôt possible une enquête indépendante d'une tierce partie sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches,

que la tierce partie qui mène une telle enquête indépendante soit chargée d'établir la véracité de telles allégations et de déterminer si la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches était répréhensible ou non ;

que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante soit habilitée à assigner tous les documents et à contraindre à témoigner toutes les personnes qu'elle juge, à sa discrétion, nécessaires afin de révéler la vérité sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

et que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante prépare un rapport détaillant son enquête, ses constatations et ses conclusions et le rende public le plus tôt possible.

M. Haché donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que, avec quatre années de retard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a enfin annoncé un plan pour le secteur forestier le 12 mars 2014 ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas révélé plusieurs détails importants à l'égard de son plan forestier, y compris les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître tous les détails de la stratégie forestière du gouvernement actuel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de publier toute l'information relative à la préparation et à la diffusion du plan forestier du gouvernement, notamment les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, après quoi, à 12 h 30, la deuxième lecture du projet de loi 56 sera appelée, puis la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 5, 30, 31, 32, 33 et 39.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, président suppléant de la Chambre, reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA CONSERVATION ÉNERGÉTIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration	871 000
Programmes sur l'efficacité énergétique	7 828 000
Votés	8 699 000

La Chambre adopte ces crédits.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, président suppléant de la Chambre, reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h 5.

Jour de séance 53

le mardi 15 avril 2014

13 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que le chef de l'opposition officielle a mis en doute l'honnêteté de l'hon. M. Higgs. Le président déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lifford :

65, *Loi sur les courtiers en hypothèques* ;

par l'hon. M. Olscamp :

66, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ;

par l'hon. M. Soucy :

67, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme* ;

par l'hon. M. Northrup :

68, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Higgs :

69, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*.

M. Albert donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 24 avril 2014, appuyé par M. Melanson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute information sur les projets annoncés par la Société de développement régional, Investir NB et le ministère du Développement économique, ainsi que les investissements et subventions accordés à ces projets et le nombre d'emplois créés comme résultat, entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} avril 2014.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation aux résolutions de la Chambre adoptées les 13 février et 10 avril 2014, les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles soient de nouveau renvoyées au Comité des subsides

et que, des 40 heures réservées à l'étude des prévisions budgétaires en Comité permanent des prévisions budgétaires, les heures non écoulées soient imparties au Comité des subsides, qui peut les utiliser à sa discrétion. (Motion 53.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 16 avril 2014, la deuxième lecture des projets de loi 65, 66, 67, 68 et 69 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 10.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Développement
économique pour 2012-2013

(11 avril 2014).

Jour de séance 54

le mercredi 16 avril 2014

10 h

Prière.

M. Killen, du Comité permanent de l'éducation, présente le premier rapport du comité, ainsi qu'il suit :

le 16 avril 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de l'éducation demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 18, 19 et 26 février, le 18 mars et le 1^{er} avril 2014 pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 13 février 2014.

Le comité fait rapport qu'il a adopté et recommande à la Chambre les prévisions budgétaires dont il a été saisi et qui sont exposées dans le présent rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Restigouche-la-Vallée, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

Le rapport du comité est ainsi libellé :

Voici les crédits adoptés par le comité :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services	
d'enseignement	10 535 000

16 avril	<i>Journaux de l'Assemblée</i>	195
Enseignement primaire et secondaire	1 002 017 000	
Développement de la petite enfance	73 219 000	
Moins : crédits législatifs	53 000	
Votés	1 085 718 000	

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE Écoles publiques - Biens d'équipement	2 306 000
---	-----------

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2014-2015**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT Éducation et Développement de la petite enfance	350 000
--	---------

AVANCES DE PETITE CAISSE Éducation et Développement de la petite enfance	122 000
---	---------

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

M. Tait, du Comité permanent des prévisions budgétaires, présente le premier rapport du comité, ainsi qu'il suit :

le 16 avril 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 18, 20, 24 et 25 février, les 12, 19, 20, 21 et 27 mars et les 2, 3 et 9 avril 2014 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre le 13 février et le 14 mars 2014.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Glen Tait, député

Le rapport du comité est ainsi libellé :

Voici les crédits adoptés par le comité :

**BUDGET PRINCIPAL 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Services de gestion	3 606 000
Programmes visant l'industrie et politiques	20 156 000
Développement régional	12 802 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	36 511 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Administration	2 888 000
Développement des entreprises et du commerce	4 295 000
Développement local	9 800 000
Aide stratégique	9 900 000
Société de développement régional	71 156 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	750 000
Votés	97 236 000
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES	
Administration	698 000

Gestion des politiques et création et expansion des entreprises	3 797 000
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources	4 635 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	9 077 000
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	4 412 000
Gouvernements locaux	118 529 000
Environnement	12 480 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	280 000
Financement communautaire	156 000
Gouvernance locale et régionale	1 046 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	1 067 000
Votés	135 783 000
 INVESTIR NOUVEAU-BRUNSWICK	
Investir NB	4 913 000
Aide stratégique	12 725 000
Votés	17 638 000
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services généraux et autres	12 426 000
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse ...	123 499 000
Soins de longue durée	590 908 000
Sécurité du revenu	246 824 000
Services d'habitation	86 202 000
Autres prestations	32 200 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	2 000 000
Votés	1 090 006 000
 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Administration	15 780 000

Politiques, planification et développement	
stratégique	2 001 000
Entretien	53 281 000
Entretien pendant l'hiver	60 200 000
Construction des ponts et des routes	1 540 000
Groupe des bâtiments	120 423 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	20 222 000
Moins : crédits législatifs	19 699 000
Moins : recettes réservées	40 000
Votés	253 708 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

Entretien des marais	400 000
Biens d'équipement	200 000
Votés	600 000

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Société de développement régional :

Développement économique et innovation	4 125 000
--	-----------

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Districts de services locaux	500 000
--	---------

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE

Ponts permanents	48 911 000
Routes permanentes	85 642 000
Infrastructure routière dans les régions rurales	47 500 000
Programme du réseau routier national	
Canada - Nouveau-Brunswick	31 244 000
Travaux publics et infrastructure	298 110 000
Agence de gestion des véhicules	10 000 000
Moins : crédits législatifs	40 742 000
Votés	480 665 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	
	1 600 000
Programmes de prêts	9 500 000
Votés	11 100 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Programme d'aide financière à l'industrie	60 000 000
Société de développement régional :	
Aide financière provenant du Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'in- novation pour le Nord du Nouveau-Brunswick . .	4 000 000
Aide financière provenant du Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'in- novation pour la région de Miramichi	1 000 000
Votés	65 000 000
INVESTIR NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aide financière à l'industrie	30 000 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Habitation	4 905 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Programme de prêts et avances	642 000
FONDS DE ROULEMENT	
SOLDES MAXIMAUX	
2014-2015	
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	1 100 000
Développement social	1 900 000
Transports et Infrastructure	3 000 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Agriculture, Aquaculture et Pêches	24 000
Environnement et Gouvernements locaux	5 000
Développement social	24 000
Transports et Infrastructure	23 000

STOCKS

Agriculture, Aquaculture et Pêches	2 000 000
Développement social	100 000
Transports et Infrastructure	23 000 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Boudreau invoque le Règlement ; il soutient que la déclaration de député de M. Malloch était antiréglementaire parce qu'elle constituait une attaque personnelle contre M. Fraser. Le président met en garde les députés contre de telles déclarations mais statue que celle de M. Malloch était dans les règles puisqu'elle n'a pas expressément désigné le député dont défense est prise.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 17 avril 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 37, 48 puis 47.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions budgétaires, le Comité permanent de l'éducation et le Comité permanent des soins de santé ont tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 18 février au 8 avril 2014 inclusivement pour étudier les prévisions budgétaires dont ils ont été saisis par résolution de la Chambre le 13 février et le 14 mars 2014 soient consignées au *Journal des débats* de la quatrième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 54.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier, jusqu'à 15 h, les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 65, 66, 67, 68, 69 et 62 sera appelée, puis la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 56, 49, 53, 54, 55, 42, 41 et 58.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 65, *Loi sur les courtiers en hypothèques*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 65 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 65, *Loi sur les courtiers en hypothèques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 67 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 68, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 68 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 68, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 69, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 69 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 69, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* ;
- 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire* ;
- 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus* ;
- 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 55

le jeudi 17 avril 2014

13 h

Prière.

M. Gallant offre ses condoléances à la famille endeuillée d'Allison DeLong, député provincial libéral de Carleton-Centre de 1987 à 1995.

Pendant les déclarations de députés, le président de la Chambre interrompt les délibérations à un certain nombre d'occasions pour sommer certains députés de couper court à leurs déclarations, car elles sont composées d'attaques personnelles contre d'autres députés.

Conformément à l'avis de motion 37, M. Doucet, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Harper a annoncé la fermeture de huit bureaux régionaux d'Anciens combattants au Canada, y compris deux bureaux au Canada atlantique ;

attendu que les bureaux régionaux assurent des services de soutien très nécessaires aux anciens combattants canadiens de l'ensemble du pays ;

attendu que les anciens combattants et de nombreux groupes de soutien aux anciens combattants ont fait part de leurs préoccupations à propos de la possibilité que la démarche visant la fermeture des bureaux et la prestation de services en ligne et aux centres de Service Canada donne lieu à une réduction importante des services ;

attendu que certains se sont dits préoccupés par la possibilité que l'absence d'un service désigné oblige de nombreux anciens combattants à parcourir de longues distances pour obtenir les services et le soutien dont ils ont besoin ;

attendu que nos anciens combattants, qui ont servi notre pays et ont fait des sacrifices en son nom, méritent d'être traités avec dignité et respect et que de nombreuses personnes croient que la décision du gouvernement Harper à cet égard constitue un abus de confiance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande unanimement au gouvernement Harper de revenir sur sa décision de fermer les bureaux régionaux d'Anciens combattants.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 37, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 48, M. Boudreau, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu que l'éducation postsecondaire et la formation sont indispensables à la croissance et à la prospérité futures de notre province ;

attendu que, au cours des quatre dernières années, les droits de scolarité dans nos établissements postsecondaires ont augmenté de plus de 10 %, en moyenne ;

attendu que l'augmentation des droits de scolarité constitue, pour les personnes qui veulent s'inscrire à des programmes, un obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour résoudre les questions liées à l'endettement étudiant ;

attendu que, malgré l'engagement à examiner les questions relatives à l'accès, nous n'avons pas encore noté de changements positifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à présenter sans délai un plan qui permettra d'aplanir les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 33 (16 avril 2014).

Jour de séance 56

le mardi 22 avril 2014

13 h

Prière.

Le président de la Chambre offre ses condoléances à la famille endeuillée de Bernard Pilote, ex-gendarme qui a été agent de sécurité à l'Assemblée législative de 2003 à 2014 et était retraité.

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le troisième rapport du comité, dont voici le texte :

le 22 avril 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son troisième rapport de la session.

Le comité se réunit le 22 avril 2014 à la Chambre de l'Assemblée législative et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

52, Loi sur les comptables professionnels agréés.

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant et accomplit une partie du travail à son sujet :

64, Loi concernant le Rothesay Common.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Leonard :

70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz* ;

par l'hon. M. Flemming :

71, *Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales* ;

par l'hon. M^{me} Shephard :

72, *Loi sur les sports de combat* ;

par l'hon. Jody Carr :

73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*.

M. Wetmore donne avis de motion 55 portant que, le vendredi 25 avril 2014, appuyé par M. Stewart, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick dépend d'une prospérité économique accrue ;

attendu qu'une prospérité accrue au Nouveau-Brunswick améliorera le niveau de vie des gens de la province ;

attendu que la consultation menée par l'Association médicale canadienne auprès des gens du Canada sur les déterminants sociaux de la santé a clairement montré que la pauvreté est le principal problème auquel il faut s'attaquer pour améliorer la santé de la population canadienne et éliminer les inégalités en matière de santé ;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de santé sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie d'une personne ;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de littératie et de numératie sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie ;

attendu que notre future prospérité dépend de l'offre à nos jeunes et à nos jeunes familles d'excellentes possibilités qui les inciteront à rester au Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est prouvé, dans d'autres provinces canadiennes, que la mise en valeur des ressources naturelles permet de créer une réelle croissance économique et des emplois valorisants ;

attendu que la création d'emplois dans le secteur pétrolier et gazier de notre province permettra à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick de mettre fin à leurs déplacements réguliers vers l'Ouest canadien, ce qui améliorera leur qualité de vie et celle de leur famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick doit relever de sérieux défis financiers qui risquent de menacer les services fournis à notre population ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut tirer profit des ressources naturelles de la province afin d'accroître notre prospérité économique et d'améliorer notre société ;

attendu que la récente volatilité des prix du gaz naturel a montré l'importance pour le Nouveau-Brunswick de s'assurer un approvisionnement intérieur en gaz naturel dans l'intérêt de notre population et de nos industries ;

attendu que Public Health England a conclu que l'exposition aux émissions attribuables à l'extraction du gaz de schiste pose de faibles risques pour la santé publique si les activités sont bien menées et réglementées ;

attendu que Deloitte, après avoir étudié plusieurs endroits en Amérique du Nord, a qualifié de plus rigoureux et plus exigeants que ceux de tous les autres marchés examinés les règles et règlements que le Nouveau-Brunswick a adoptés pour le secteur pétrolier et gazier afin de protéger notre eau et notre environnement ;

attendu que des chercheurs d'établissements comme la University of Michigan, le U.S. Geological Survey, la Stanford University, la Texas A&M University, la Syracuse University, la University of California à Berkeley, l'université Penn State et la Royal Academy of Engineering, ainsi que les autorités de réglementation des États de l'Arkansas, du Colorado, de la Louisiane, du Dakota du Nord, de l'Ohio, de l'Oklahoma, de la Pennsylvanie et du Texas, ont tous indiqué que la mise en valeur bien réglementée du gaz schiste au moyen de la fracturation hydraulique est sans danger pour l'eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé les avantages environnementaux de la mise en valeur du gaz au moyen de la fracturation hydraulique dans son récent rapport intitulé *Mitigation of Climate Change*, qui précise que le déploiement rapide des technologies de fracturation hydraulique et de forage horizontal, qui a augmenté et diversifié l'approvision-

nement en gaz et a permis une substitution plus généralisée du gaz au charbon pour la production d'électricité et de chaleur, est la principale raison de la réduction des émissions de GES aux États-Unis ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick déclare qu'elle appuie le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour qu'il procède immédiatement à la mise en valeur rationnelle et accrue d'une industrie du gaz naturel, y compris le recours à la fracturation hydraulique.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 23 avril 2014, la deuxième lecture des projets de loi 70, 71, 72 et 73 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 68, 67 et 66.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures ;*
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien ;*
- 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux ;*
- 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire ;*
- 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus ;*
- 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Administration	7 023 000
Aménagement forestier et protection	72 459 000
Aménagement de la pêche sportive et de la chasse	11 393 000
Aménagement des terres	4 100 000
Aménagement régional	6 121 000
Moins : crédits législatifs.	53 000
Moins : recettes réservées	27 547 000
Votés	73 496 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers	765 000
Infrastructure du Sentier NB Trail	200 000
Votés	965 000

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX**

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Ressources naturelles	29 000
STOCKS	
Ressources naturelles	510 000

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 16 h 10, reprend à 16 h 28.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

66, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ;
68, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 29 et 45 (17 avril 2014).

Jour de séance 57

le mercredi 23 avril 2014

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Stultz :

74, Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 24 avril 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 48, 47 puis 38.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 25 avril 2014, la deuxième lecture du projet de loi 74 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 52, 70, 71, 72 et 73 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 65, 45, 67, 59, 61, 60, 39, 69, 30, 31, 32, 33, 47, 51 et 57.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

66, Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer;
68, Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

52, Loi sur les comptables professionnels agréés.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 52 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

52, Loi sur les comptables professionnels agréés.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 70 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 71, *Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 71 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 71, *Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 72, *Loi sur les sports de combat*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 72 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 72, *Loi sur les sports de combat*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 73 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

La séance, suspendue à 16 h 19, reprend à 16 h 24.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;
65, *Loi sur les courtiers en hypothèques*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

67, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 3.

Jour de séance 58

le jeudi 24 avril 2014

13 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Memorandum of Agreement Between J.D. Irving, Limited and Her Majesty the Queen in Right of the Province of New Brunswick as Represented by the Minister of Natural Resources*.

Pendant les déclarations de députés, le président de la Chambre interrompt les délibérations à un certain nombre d'occasions pour sommer certains députés de couper court à leurs déclarations, car elles sont composées d'attaques personnelles contre d'autres députés.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Holder :

75, *Loi modifiant la Loi sur les parcs* ;

par l'hon. M. Flemming :

76, *Loi modifiant la Loi sur les services à la santé mentale*.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 25 avril 2014, la deuxième lecture des projets de loi 75 et 76 sera appelée.

Le débat reprend sur la motion 48, proposée par M. Boudreau, appuyé par M. Collins, dont voici le texte :

attendu que l'éducation postsecondaire et la formation sont indispensables à la croissance et à la prospérité futures de notre province ;

attendu que, au cours des quatre dernières années, les droits de scolarité dans nos établissements postsecondaires ont augmenté de plus de 10 %, en moyenne ;

attendu que l'augmentation des droits de scolarité constitue, pour les personnes qui veulent s'inscrire à des programmes, un obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour résoudre les questions liées à l'endettement étudiant ;

attendu que, malgré l'engagement à examiner les questions relatives à l'accès, nous n'avons pas encore noté de changements positifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à présenter sans délai un plan qui permettra d'aplanir les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire.

Le débat se termine. La motion 48, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 47, M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que l'accord fédéral-provincial sur la santé est expiré ;

attendu que le gouvernement Harper prévoit transférer de l'argent aux provinces selon le nombre d'habitants ;

attendu que la formule nuit aux petites provinces comme le Nouveau-Brunswick dont la population est petite et vieillissante ;

attendu que le changement mènera à la perte de millions de dollars qui sont absolument nécessaires afin de financer des services de santé de qualité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le premier ministre et le ministre de la Santé n'ont pas défendu les intérêts du Nouveau-Brunswick, comme l'a confirmé la ministre fédérale de la Santé, qui a dit ne pas avoir reçu du ministre de lettre de protestation contre le changement ;

attendu que l'avenir de notre système de soins de santé est compromis, à moins qu'un financement sûr et à long terme soit accessible ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre et le ministre de la Santé à s'opposer vivement aux changements que le gouvernement Harper apporte au financement des soins de santé et à lutter pour une entente fédérale-provinciale de financement sûr et à long terme des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 47, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 11

M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Collins	M. Haché
M. Boudreau	M. Albert	M. D. Landry
M. Doucet	M. Kenny	

CONTRE : 25

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Blais	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Flemming	M. Malloch
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Lifford	M. B. Macdonald
l'hon. Jody Carr	l'hon. M. Northrup	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M. Wetmore	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Riordon	M. C. Landry
l'hon. M. Trevors	M. Killen	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M. K. MacDonald	
l'hon. M ^{me} Shephard	M. McLean	

Conformément à l'avis de motion 38, M. Collins, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que, chaque jour, de nombreux animaux reçoivent de mauvais soins et traitements qui les font souffrir ;

attendu que le fait d'attacher des animaux pendant de longues périodes ou dans des conditions météorologiques extrêmes suscite de grandes préoccupations ;

attendu qu'il faut aussi veiller à ce que les animaux aient la nourriture, l'eau et l'abri dont ils ont besoin ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à présenter des modifications de la *Loi sur la Société protectrice des animaux* ou de ses règlements afin de renforcer nos lois en matière de protection des animaux et de donner suite à de telles préoccupations.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 59

le vendredi 25 avril 2014

9 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande que l'hon. Jody Carr retire la phrase « On ne peut faire confiance à cet homme. », prononcée à l'endroit du chef de l'opposition officielle. Le ministre obtempère.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que le premier ministre a usé d'un langage non parlementaire en parlant d'un ancien député et, de même, l'hon. M. Leonard, en parlant de deux députés actuels et en leur imputant des actes criminels. Le président statue que la première objection n'est pas bien fondée et informe la Chambre que, pour ce qui est de la deuxième objection, il examinera le harsard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lifford :

77, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;

par l'hon. M^{me} Stultz :

78, *Loi modifiant la Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Olscamp :

79, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole*.

M. Collins donne avis de motion 56, portant que, le jeudi 1^{er} mai 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que l'opposition officielle a demandé au gouvernement de produire un plan éducatif ;

attendu que la ministre de l'Éducation a sans cesse omis de produire un tel plan ;

attendu qu'il est évident qu'il n'y a pas de plan éducatif à présenter ;

attendu qu'il est presque inouï qu'une province n'ait pas de plan éducatif pour donner une orientation en matière d'éducation ;

attendu qu'un plan éducatif est exigé par la *Loi sur l'éducation* ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre et la ministre de l'Éducation à présenter un plan éducatif qui établira des priorités, fixera des objectifs, prévoira la mesure des résultats et tracera une voie cohérente pour l'avenir de l'éducation de qualité dans notre province.

M. Collins donne avis de motion 57, portant que, le jeudi 1^{er} mai 2014, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que, lorsqu'ils faisaient partie de l'opposition, le premier ministre et son caucus conservateur ont condamné les changements apportés par le gouvernement précédent au point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que, avant les élections provinciales de 2010, l'actuelle ministre de l'Éducation a en outre écrit plusieurs lettres aux journaux locaux décriant les changements apportés au point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que, dans la plateforme électorale 2010 du Parti progressiste-conservateur, le premier ministre Alward s'est engagé à examiner la décision de changer le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français et de mettre en oeuvre, au besoin, de nouvelles solutions avant le début de l'année scolaire 2012 ;

attendu que, en octobre 2011, le gouvernement Alward a constitué un groupe de travail chargé d'examiner le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que le *Rapport du Groupe de travail sur le français langue seconde* a été publié en février 2012 ;

attendu que le rapport recommande que le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français soit la 1^{re} année ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas donné suite aux recommandations du rapport ;

attendu que le gouvernement n'a pas produit de données ou d'information qui appuient sa décision de ne pas faire de la 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande que le gouvernement agisse pour restaurer un point d'entrée précoce au programme d'immersion précoce en français.

M. B. Macdonald donne avis de motion 58, portant que, le jeudi 8 mai 2014, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que les services d'incendie, de police et d'ambulance et d'autres premiers intervenants réguliers fournissent des services d'urgence essentiels dans notre province et que les membres de ces divers services s'exposent souvent à de grands risques ;

attendu que les membres des Forces armées canadiennes interviennent souvent en situation de crise, tant au Canada qu'outre-mer, et qu'ils mettent sans hésiter leur vie en danger ;

attendu que de nombreux organes du gouvernement, y compris le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement social, la Garde côtière canadienne et l'Organisation des mesures d'urgence, viennent en aide à notre province en temps de crise ;

attendu que les équipes de recherche et sauvetage, les radioamateurs, les sauveteurs, la Société de Sauvetage, la Patrouille canadienne de ski, l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge et d'autres groupes fournissent des services essentiels en temps de crise ;

attendu que les soupes populaires, les banques alimentaires, les centres pour les victimes d'agression sexuelle, les lignes d'assistance, les maisons de transition, les refuges d'urgence et bien d'autres organismes bénévoles fournissent d'importants services de première ligne aux personnes ayant des besoins urgents ;

attendu que les hôpitaux, les cliniques, les médecins, le personnel infirmier et de nombreux autres professionnels de la santé fournissent des soins médicaux d'urgence ;

attendu que de nombreux groupes confessionnels apportent souvent un soutien crucial aux personnes qui se trouvent en situation de crise ;

attendu que nos premiers intervenants et les membres de nos autres services d'urgence, ainsi que leur famille et leurs amis, méritent une journée qui vise à souligner leurs réussites et à reconnaître leur service envers notre collectivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que le samedi qui précède immédiatement le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix soit officiellement désigné Journée des services d'urgence au Nouveau-Brunswick.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 6 mai 2014.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 6 mai 2014, la deuxième lecture des projets de loi 77, 78 et 79 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 74, 75 et 76 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 30, 31, 32, 33, 70, 62 et 71, puis, à 11 h 40, étudiera la motion 55.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;
65, *Loi sur les courtiers en hypothèques* ;
67, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 74 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les parcs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 75 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les parcs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur les services à la santé mentale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 76 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur les services à la santé mentale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Tait.

La séance, suspendue à 11 h 4, reprend à 11 h 10.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Tait, président suppléant du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance, suspendue à 11 h 42, reprend à 11 h 48. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Conformément à l'avis de motion 55, M. Wetmore, appuyé par M. Stewart, propose ce qui suit :

attendu qu'un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick dépend d'une prospérité économique accrue ;

attendu qu'une prospérité accrue au Nouveau-Brunswick améliorera le niveau de vie des gens de la province ;

attendu que la consultation menée par l'Association médicale canadienne auprès des gens du Canada sur les déterminants sociaux de la santé a clairement montré que la pauvreté est le principal problème auquel il faut s'attaquer pour améliorer la santé de la population canadienne et éliminer les inégalités en matière de santé ;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de santé sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie d'une personne ;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de littératie et de numératie sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie ;

attendu que notre future prospérité dépend de l'offre à nos jeunes et à nos jeunes familles d'excellentes possibilités qui les inciteront à rester au Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est prouvé, dans d'autres provinces canadiennes, que la mise en valeur des ressources naturelles permet de créer une réelle croissance économique et des emplois valorisants ;

attendu que la création d'emplois dans le secteur pétrolier et gazier de notre province permettra à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick de mettre fin à leurs déplacements réguliers vers l'Ouest canadien, ce qui améliorera leur qualité de vie et celle de leur famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick doit relever de sérieux défis financiers qui risquent de menacer les services fournis à notre population ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut tirer profit des ressources naturelles de la province afin d'accroître notre prospérité économique et d'améliorer notre société ;

attendu que la récente volatilité des prix du gaz naturel a montré l'importance pour le Nouveau-Brunswick de s'assurer un approvision-

nement intérieur en gaz naturel dans l'intérêt de notre population et de nos industries ;

attendu que Public Health England a conclu que l'exposition aux émissions attribuables à l'extraction du gaz de schiste pose de faibles risques pour la santé publique si les activités sont bien menées et réglementées ;

attendu que Deloitte, après avoir étudié plusieurs endroits en Amérique du Nord, a qualifié de plus rigoureux et plus exigeants que ceux de tous les autres marchés examinés les règles et règlements que le Nouveau-Brunswick a adoptés pour le secteur pétrolier et gazier afin de protéger notre eau et notre environnement ;

attendu que des chercheurs d'établissements comme la University of Michigan, le U.S. Geological Survey, la Stanford University, la Texas A&M University, la Syracuse University, la University of California à Berkeley, l'université Penn State et la Royal Academy of Engineering, ainsi que les autorités de réglementation des États de l'Arkansas, du Colorado, de la Louisiane, du Dakota du Nord, de l'Ohio, de l'Oklahoma, de la Pennsylvanie et du Texas, ont tous indiqué que la mise en valeur bien réglementée du gaz schiste au moyen de la fracturation hydraulique est sans danger pour l'eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé les avantages environnementaux de la mise en valeur du gaz au moyen de la fracturation hydraulique dans son récent rapport intitulé *Mitigation of Climate Change*, qui précise que le déploiement rapide des technologies de fracturation hydraulique et de forage horizontal, qui a augmenté et diversifié l'approvisionnement en gaz et a permis une substitution plus généralisée du gaz au charbon pour la production d'électricité et de chaleur, est la principale raison de la réduction des émissions de GES aux États-Unis ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick déclare qu'elle appuie le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour qu'il procède immédiatement à la mise en valeur rationnelle et accrue d'une industrie du gaz naturel, y compris le recours à la fracturation hydraulique.

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 12 h 13, reprend à 12 h 19.

M. Fraser soulève la question de privilège relativement à certains propos qu'a tenus l'hon. M. Leonard plus tôt pendant les questions orales ; il soutient que ces propos imputaient à des députés de l'opposition l'usage abusif de fonds et des actes criminels, ce qui constitue une attaque contre leur intégrité et celle de l'Assemblée législative elle-même. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Fraser donne avis de son intention de proposer, appuyé par M. Boudreau, la motion suivante :

attendu que le député de Fredericton-Lincoln, à cause des actes qu'il a commis le 25 avril 2014, s'est rendu coupable d'outrage flagrant à la dignité de la Chambre et aux droits et privilèges de ses membres ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent des privilèges soit saisi de l'affaire.

Le président déclare à la Chambre que, conformément au Règlement, il donnera suite à la question dans deux heures, ce qui, étant donné l'heure qu'il est, ira à la prochaine séance, le 6 mai 2014.

Le débat reprend sur la motion 55.

Après un certain laps de temps, M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 55 soit ainsi amendée :

dans le paragraphe de la résolution, par l'insertion, après « appui », de :

« la nécessité que l'industrie obtienne un permis social de la part des collectivités visées avant » ;

par la suppression de « le gouvernement du Nouveau-Brunswick » ;

par la suppression de « pour qu'il procède immédiatement à » ;

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion 55, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 32

l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Flemming	M. McLean
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Soucy	M ^{me} Lynch
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Lifford	M. Malloch
l'hon. Jody Carr	l'hon. M. Northrup	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	M. Steeves	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Stultz	M ^{me} Wilson	M. Tait
l'hon. M. Olscamp	M. Wetmore	M. Savoie
l'hon. M. Trevors	M. Riordon	M. Stewart
l'hon. M. Williams	M. Killen	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M ^{me} Coulombe	M. Parrott
l'hon. M ^{me} Shephard	M. K. MacDonald	

CONTRE : 10

M. Fraser	M. Collins	M. Haché
M. Boudreau	M. Albert	M. D. Landry
M. Doucet	M. Kenny	
M. Bernard LeBlanc	M. Bertrand LeBlanc	

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 60

le mardi 6 mai 2014

13 h

Prière.

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé présente le quatrième rapport du comité, dont voici le texte :

le 6 mai 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son quatrième rapport de la session.

Le comité se réunit le 30 avril 2014 et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

64, *Loi concernant le Rothesay Common.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Flemming :

80, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;

81, *Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;

par l'hon. M. Lifford :

82, *Loi modifiant la Loi sur les franchises* ;

par l'hon. M^{me} Stultz :

83, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics* ;

par l'hon. P. Robichaud :

84, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;

par l'hon. M. Higgs :

85, *Loi sur le régime de pension des enseignants* ;

par M. Steeves :

86, *Loi concernant le changement d'allégeance politique*.

Le préavis de deux heures ayant été donné au cours de la séance précédente, le 25 avril 2014 le président de la Chambre invite M. Boudreau et l'hon. P. Robichaud à faire leurs observations sur la question de privilège. Ayant entendu leurs arguments, le président sursoit à statuer.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 6 novembre 2013, la Chambre, le mardi et le mercredi, siège aussi de 19 h à 22 h et, le jeudi, siège aussi de 19 h à 23 h 30 ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur le mardi 6 mai 2014 et le demeure jusqu'à l'ajournement de la Chambre le jeudi 8 mai 2014. (Motion 59.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 7 mai 2014, la deuxième lecture des projets de loi 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 77, 78 et 79 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 31, 32, 33, 47, 51, 57, 39, 69, 59, 62, 71, 76 et 70.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 77 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 78 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 79, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 79 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 79, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 17 h 28, reprend à 17 h 34 sous la présidence de M. Betts.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu ;*
- 39, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*
- 51, *Loi concernant la pension de retraite des députés ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières ;*
- 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien ;*
- 70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz ;*
- 71, *Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales ;*
- 76, *Loi modifiant la Loi sur les services à la santé mentale.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

- 33, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier ;*
- 69, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 40	(28 avril 2014) ;
rapport annuel de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour 2012-2013	(2 mai 2014).

Jour de séance 61

le mercredi 7 mai 2014

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières.*

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 8 mai 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 56 puis motion 51.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 8 mai 2014, la deuxième lecture du projet de loi 87 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 64, 80, 81, 82, 83, 84, 86 et 85 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 29, 73 et 61.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu ;*
- 33, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier ;*
- 39, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*
- 51, *Loi concernant la pension de retraite des députés ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières ;*
- 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien ;*
- 69, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ;*
- 70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz ;*
- 71, *Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales ;*
- 76, *Loi modifiant la Loi sur les services à la santé mentale.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

64, *Loi concernant le Rothesay Common*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 64 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

64, *Loi concernant le Rothesay Common*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 80 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 81, *Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 81 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 81, *Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 82, *Loi modifiant la Loi sur les franchises*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 82 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 82, *Loi modifiant la Loi sur les franchises*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 83, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 83 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 83, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 86, *Loi concernant le changement d'allégeance politique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 86 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 86, *Loi concernant le changement d'allégeance politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 84, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 84 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 84, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 85, *Loi sur le régime de pension des enseignants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 85 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 85, *Loi sur le régime de pension des enseignants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 14 h 22, reprend à 14 h 35.

La séance, suspendue à 15 h 8, reprend à 15 h 23.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

La séance, suspendue à 20 h 24, reprend à 20 h 26, cette fois sous la présidence de M. C. Landry.

Il est unanimement convenu d'étudier les projets de loi 77 et 75 en Comité plénier.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

29, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général* ;

61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;

73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* ;

77, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

75, *Loi modifiant la Loi sur les parcs*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Finances
pour 2012-2013

(6 mai 2014) ;

réponse à la pétition 9

(6 mai 2014).

Jour de séance 62

le jeudi 8 mai 2014

13 h

Prière.

L'hon. M. Leonard (Fredericton-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à financer pleinement les avortements à la clinique Morgentaler de Fredericton et à abroger le règlement d'application de la *Loi sur le paiement des services médicaux* qui limite le paiement des avortements. (Pétition 10.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. B. Macdonald :

88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique.*

M. D. Landry donne avis de motion 60, portant que, le jeudi 15 mai 2014, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation au régime de retraite à risques partagés serait volontaire ;

attendu que le premier ministre a imposé le régime de retraite à risques partagés aux fonctionnaires et aux retraités sans leur donner l'occasion de négocier ;

attendu que le gouvernement Alward a offert à la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick l'occasion de négocier la réforme de son régime de retraite ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter l'application des plans de mise en oeuvre du modèle de régime de retraite à risques partagés et à immédiatement annoncer un nouveau processus inclusif d'engagement visant la réforme des régimes de retraite publics, où le gouvernement rencontrerait des groupes syndiqués et non syndiqués ainsi que d'autres représentants des régimes de retraite afin de réviser toute l'information financière pertinente, de discuter de toutes les options possibles pour la réforme des régimes de retraite et d'établir un processus de négociation.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 9 mai 2014, la deuxième lecture du projet de loi 88 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après les affaires émanant de l'opposition, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées, du Secrétariat des affaires autochtones et du Bureau du Conseil exécutif.

Conformément à l'avis de motion 56, M. Arseneault, au nom de M. Collins et appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que l'opposition officielle a demandé au gouvernement de produire un plan éducatif ;

attendu que la ministre de l'Éducation a sans cesse omis de produire un tel plan ;

attendu qu'il est évident qu'il n'y a pas de plan éducatif à présenter ;

attendu qu'il est presque inouï qu'une province n'ait pas de plan éducatif pour donner une orientation en matière d'éducation ;

attendu qu'un plan éducatif est exigé par la *Loi sur l'éducation* ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre et la ministre de l'Éducation à présenter un plan éducatif qui établira des priorités, fixera des objectifs, prévoira la mesure des résultats et tracera une voie cohérente pour l'avenir de l'éducation de qualité dans notre province.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 56, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 51, M. Haché, appuyé par M. Arseneault, propose ce qui suit :

attendu que, avec quatre années de retard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a enfin annoncé un plan pour le secteur forestier le 12 mars 2014 ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas révélé plusieurs détails importants à l'égard de son plan forestier, y compris les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître tous les détails de la stratégie forestière du gouvernement actuel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de publier toute l'information relative à la préparation et à la diffusion du plan forestier du gouvernement, notamment les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Stewart, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 51 soit ainsi amendée :

dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression de « , avec quatre années de retard, » et de « enfin » ;

par la suppression du deuxième paragraphe du préambule ;

dans le paragraphe de la résolution, par l'insertion, après les mots « publier toute l'information », de « , conformément aux dispositions de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période des affaires émanant de l'opposition est écoulee.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

À 21 h, M. Urquhart déclare la séance suspendue.

Avant que le président quitte le fauteuil, il est unanimement convenu que la pause entre dans le calcul du temps d'étude des prévisions budgétaires.

La séance reprend à 21 h 13.

La séance, suspendue à 22 h 27, reprend à 22 h 37.

La séance, suspendue à 23 h 12, reprend à 23 h 19, cette fois sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	3 278 000
Communications gouvernementales	1 157 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur	336 000
Direction de l'égalité des femmes	2 974 000
Bureau du chef du service de l'information	5 336 000

240	62-63 Elizabeth II, 2013-2014	8 mai
Affaires intergouvernementales		2 771 000
Votés		15 852 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF		
Secrétariat des affaires autochtones		1 395 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique		642 000
Conférences intergouvernementales		23 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées		284 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 23 h 21.

Jour de séance 63

le vendredi 9 mai 2014

9 h

Prière.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à prévoir des peines plus sévères pour les délinquants sexuels, l'enregistrement obligatoire, un registre public des délinquants sexuels et de l'aide aux victimes. (Pétition 11.)

L'hon. M^{me} Blais dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *La politique d'aménagement linguistique et culturel : Un projet de société pour l'éducation en langue française*.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Flemming de faire une longue déclaration de ministre.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande que M. Melanson retire les termes « la seule chose avérée que vous avez dite », employés à l'endroit du premier ministre. Le député obtempère.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

89, *Loi sur les emprunts de 2014*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 13 mai 2014, la deuxième lecture du projet de loi 89 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 72, 80, 81, 82, 86 et 85.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

29, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général* ;

61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;

73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* ;

75, *Loi modifiant la Loi sur les parcs* ;

77, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 11 h 35, reprend à 11 h 45.

Pendant l'étude du projet de loi 86, M. Steeves, conformément à l'article 69 du Règlement, propose la question préalable : « Que cette question soit maintenant mise aux voix. »

La séance, suspendue à 12 h 28, reprend à 12 h 39.

M. C. Landry, président du comité, rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai pris en considération l'affaire et l'article 69 du Règlement. J'ai aussi pris en compte la durée du débat jusqu'ici. Étant donné que juste un peu de temps a été consacré à l'étude du projet de loi et qu'un seul député a eu l'occasion de poser des questions au parrain de ce projet de loi, je statue que la motion proposée porte atteinte aux droits de la minorité et ne peut être proposée à ce stade-ci. Nous reprenons l'étude du projet de loi 86.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

72, *Loi sur les sports de combat* ;

80, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;

81, *Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;

82, *Loi modifiant la Loi sur les franchises* ;

86, *Loi concernant le changement d'allégeance politique.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

85, *Loi sur le régime de pension des enseignants.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de développement
régional pour 2012-2013

(8 mai 2014).

Jour de séance 64

le mardi 13 mai 2014

13 h

Prière.

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à permettre à l'Association des barbiers de déposer des modifications de la loi d'intérêt privé qui la régit relativement au cumul de deux permis. (Pétition 12.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Flemming :

90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation.*

M. Riordon donne avis de motion 61 portant que, le vendredi 16 mai 2014, appuyé par M. Malloch, il proposera ce qui suit :

attendu que le député de Kent a fait publier une annonce publicitaire dans laquelle il prétend avoir créé deux entreprises;

attendu que, selon l'annonce, le député aurait aussi contribué à la fondation d'un cabinet d'avocats;

attendu que des questions ont été posées quant à l'ampleur de l'expérience professionnelle du député de Kent;

attendu que la population du Nouveau-Brunswick est en droit de bien comprendre l'expérience que le député de Kent apporte à son poste;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer un curriculum vitae détaillé indiquant, avec les dates, pendant combien de mois et d'années il a occupé chaque poste dont il a été titulaire et les fonctions de chaque poste;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer des renseignements sur les deux entreprises qu'il a créées, dont le nom des entreprises, la date de création, leur emplacement, y compris l'adresse civile, le nombre d'employés, les produits annuels et les charges annuelles, la situation actuelle des entreprises, la participation actuelle du député de Kent à ces entreprises, la date de la cessation des activités des entreprises, le cas échéant, et la date de vente des entreprises ainsi que les nom et adresse de l'acheteur, le cas échéant;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer des renseignements sur le cabinet d'avocats qu'il a aidé à fonder, y compris le nom et l'adresse du cabinet, ses responsabilités au cabinet, les dates de sa participation, le nombre de causes instruites et d'autres renseignements indiquant comment il a aidé à fonder le cabinet;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer les renseignements en question avant la fin de la séance du vendredi 16 mai 2014.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, demande l'autorisation de la Chambre pour proposer une motion en vue de séger ce soir, après l'heure habituelle de la levée de séance ; la demande est rejetée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mercredi 14 mai 2014, la deuxième lecture du projet de loi 90 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 88, 89 et 87 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 85, 83, 60, 74, 78 et 79.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 72, *Loi sur les sports de combat* ;
- 80, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 81, *Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 82, *Loi modifiant la Loi sur les franchises* ;
- 86, *Loi concernant le changement d'allégeance politique*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Sur la demande de l'hon. P. Robichaud, le président suppléant revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, à 17 h 30, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de l'Assemblée législative.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 88 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 89, *Loi sur les emprunts de 2014*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 89 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 89, *Loi sur les emprunts de 2014*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à la deuxième lecture des projets de loi est écoulée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	8 372 000
Moins : crédits législatifs	4 497 000
Bureau de l'Assemblée législative	3 420 000
Bureau du vérificateur général	2 078 000
Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés	1 578 000
Moins : crédits législatifs	90 000
Élections Nouveau-Brunswick	11 176 000
Moins : crédits législatifs	668 000
Bureau de l'ombudsman	902 000
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse	902 000
Bureau du commissaire aux langues officielles	506 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances	470 000
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée	597 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 65

le mercredi 14 mai 2014

10 h

Prière.

M^{me} Coulombe (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de riverains du chemin Petit-Ouest, qui exhortent le gouvernement à revêtir leur chemin. (Pétition 13.)

M. Malloch (Charlotte-Campobello) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à enrayer dans le comté de Charlotte la propagation de l'espèce végétale dénommée berce du Caucase et à éradiquer cette plante. (Pétition 14.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

91, *Loi de 2014-2015 portant affectation de crédits.*

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 91 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

91, *Loi de 2014-2015 portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

91, *Loi de 2014-2015 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 15 mai 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 44, 60 puis 51.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, demande l'autorisation de la Chambre pour proposer une motion en vue de siéger ce soir, après l'heure habituelle de la levée de séance ; la demande est rejetée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 90 et 87 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 83, 60, 74, 78, 79, 89, 85, 2, 84 et 88.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 90 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil et rend la décision suivante relativement à la question de privilège soulevée le 25 avril 2014.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le 25 avril, après les questions orales, le leader parlementaire de l'opposition a invoqué le Règlement et soutenu que le ministre de l'Énergie avait tenu des propos diffamatoires et imputé aux parlementaires du côté de l'opposition des actes criminels.

Ensuite, le leader parlementaire de l'opposition a soulevé la question de privilège relativement aux propos en cause et donné avis de motion portant renvoi de l'affaire au Comité permanent des privilèges.

Le leader parlementaire de l'opposition a soutenu que, non fondés, les propos tenus par le ministre donnaient à entendre que des gens de l'opposition avaient utilisé des fonds à mauvais escient. Le député a fait valoir que l'acte constitue une attaque contre l'intégrité des gens de l'opposition et celle de l'Assemblée législative elle-même.

Le leader parlementaire du gouvernement a soutenu que l'affaire ne se rapportait pas aux privilèges de la Chambre et que le ministre se prévalait de son droit à la liberté de parole à la Chambre.

J'ai eu l'occasion d'examiner la transcription et les observations formulées. J'estime qu'il s'agit plutôt d'un rappel au Règlement que d'une question de privilège. La question porte surtout sur la terminologie employée pendant le débat.

Je cite *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, à la page 619 :

Lorsqu'il doit décider si des propos sont non parlementaires, le Président tient compte du ton, de la manière et de l'intention du député qui les a prononcés, de la personne à qui ils s'adressaient, du degré de provocation et, ce qui est plus important, de la question de savoir si oui ou non les remarques faites ont semé le désordre à la Chambre.

De plus, la 23^e édition de *Erskine May's Parliamentary Practice*, à la page 440, précise ce qui suit :

Tenir un langage parlementaire, c'est user de discernement et de circonspection. L'emploi d'un langage parlementaire n'est jamais aussi souhaitable que lorsqu'un parlementaire s'enquiert de l'opinion ou de la conduite de ses adversaires au débat. [Traduction.]

Vu les propos tenus, j'estime que le langage et le ton employés par le ministre sont incendiaires. Il aurait dû savoir que de tels propos risquaient de semer le désordre.

Il a été déclaré à maintes reprises que nous devons tous traiter chaque parlementaire en qualité de personne honorable, et la façon dont nous nous exprimons dans les débats devrait témoigner cette considération. Les parlementaires doivent se garder d'employer un langage qui met en doute l'honnêteté ou l'intégrité de leurs pairs.

En l'espèce, le ministre n'a mentionné aucun parlementaire en particulier. Il est indiqué à la page 441, commentaire 3, d'*Erskine May* :

Des expressions non parlementaires employées à l'endroit de personnes ne sont pas forcément interprétées comme telles lorsqu'elles visent l'ensemble d'un parti. [Traduction.]

Dans le cas qui nous occupe, j'estime que, bien qu'il n'ait pas été établi qu'il s'agit de prime abord d'une violation de privilège, le rappel au Règlement soulevé à cet égard est bien fondé. Si un parlementaire en particulier avait été visé par les propos tenus, je demanderais qu'ils soient retirés.

Cependant, dans ce cas-ci, je prierais le ministre de s'abstenir désormais de tenir des propos du genre. Je demanderais aussi aux parlementaires de s'abstenir de lancer des insinuations à l'endroit d'autres parlementaires ou de les dénigrer.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

M. McLean invoque le Règlement; il soutient que M. Bernard LeBlanc a accusé le premier ministre d'avoir « induit en erreur » les gens du Nouveau-Brunswick. Le député se rétracte.

M. Riordon invoque le Règlement ; il soutient que M. Boudreau a accusé le Parti conservateur d'avoir « menti » aux gens du Nouveau-Brunswick. Le président suppléant met les parlementaires en garde contre l'utilisation d'un tel langage.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 66

le jeudi 15 mai 2014

13 h

Prière.

M. Riordon donne avis de motion 62 portant que, le mercredi 21 mai 2014, appuyé par M. McLean, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 6 novembre 2013, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 23 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la quatrième session de la 57^e législature.

L'hon. P. Robichaud demande l'autorisation de la Chambre pour proposer une motion en vue de siéger ce soir, après l'heure habituelle de la levée de séance ; la demande est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 44, M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur le 1^{er} avril de nouvelles redevances sur le gaz naturel ;

attendu que les redevances proposées sont beaucoup plus faibles que celles recommandées dans le rapport LaPierre ;

attendu que les nouvelles redevances sur le gaz naturel sont près d'être les plus faibles de l'Amérique du Nord ;

attendu que la structure des nouvelles redevances vise à favoriser la mise en valeur rapide et inconsidérée des réserves de gaz de schiste, sans tenir compte des avantages à long terme de la ressource ;

attendu que, par la frénétique mise à rabais de la ressource, le gouvernement laisse passer les chances de véritable richesse que cette ressource est susceptible de produire dans la province ;

attendu qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable qui ne peut être remplacée si elle est gaspillée maintenant ;

attendu que le gouvernement n'a pas communiqué les documents de conseils sur lesquels sont fondés les plans visant des redevances excessivement faibles ;

attendu que la question est d'une importance cruciale pour la population du Nouveau-Brunswick et pour notre avenir ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à retarder l'entrée en vigueur des nouvelles redevances afin de permettre le renvoi, au Comité permanent de modification des lois, des règlements proposés concernant les redevances sur le gaz naturel ainsi que des études et recommandations pertinentes à l'appui du plan relatif aux redevances et de donner aux gens du Nouveau-Brunswick la possibilité d'examiner l'information en question, de fournir une rétroaction et de recevoir des réponses des fonctionnaires du ministère de l'Énergie et des Mines en ce qui concerne le raisonnement qui sous-tend la mise en oeuvre du régime de redevances en question.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 44, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 60, M. D. Landry, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation au régime de retraite à risques partagés serait volontaire ;

attendu que le premier ministre a imposé le régime de retraite à risques partagés aux fonctionnaires et aux retraités sans leur donner l'occasion de négocier ;

attendu que le gouvernement Alward a offert à la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick l'occasion de négocier la réforme de son régime de retraite ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter l'application des plans de mise en oeuvre du modèle de régime de retraite à risques partagés et à immédiatement annoncer un nouveau processus inclusif d'engagement visant la réforme des régimes de retraite publics, où le gouvernement rencontrerait des groupes syndiqués et non syndiqués ainsi que d'autres représentants des régimes de retraite afin de réviser toute l'information financière pertinente, de discuter de toutes les options possibles pour la réforme des régimes de retraite et d'établir un processus de négociation.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 67

le vendredi 16 mai 2014

9 h

Prière.

M. Melanson donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 22 mai 2014, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a promis d'équilibrer les comptes de la province sans augmenter les impôts et les taxes ni réduire les services ;

attendu que le gouvernement Alward a manqué à ses trois promesses clés, car il n'a pas réussi à équilibrer les comptes sans augmenter les taxes et les impôts ni réduire les services ;

attendu que le ministre des Finances n'a pas atteint les objectifs financiers qui ont été établis tout au long du mandat du gouvernement conservateur actuel ;

attendu que le ministre des Finances blâme les membres du caucus conservateur et leurs demandes « excessives » ;

attendu que le ministre des Finances a présenté un projet de loi intitulé *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* que les spécialistes caractérisent de stratagème ;

attendu que le projet de loi vise à imposer des amendes aux membres du Conseil exécutif lorsque les objectifs budgétaires ne sont pas atteints ;

attendu que le gouvernement Alward aurait manqué ses propres objectifs en 2011 et en 2013 et qu'il les manquerait encore cette année ;

attendu que, si les dispositions en question du projet de loi avaient été en place lorsque le gouvernement Alward est arrivé au pouvoir, et compte tenu du fait que le gouvernement Alward a manqué ses objectifs à trois reprises, le premier ministre et ses ministres devraient aux gens du Nouveau-Brunswick 135 000 \$ en amendes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre et les membres du Conseil exécutif à respecter de façon rétroactive les dispositions en question et à remettre la somme de 135 000 \$ à la province ;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le ministre des Finances à révéler les demandes « excessives » liées aux dépenses,

mentionnées plus haut, que ses collègues du caucus ont faites et à préciser s'il s'agit de la raison pour laquelle les objectifs budgétaires antérieurs ont été manqués.

M. Collins donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 22 mai 2014, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une décision a été prise de localiser l'emplacement de l'école Southern Carleton dans le district de services locaux dont fait partie Bedell, collectivité située dans la circonscription du premier ministre, mais à l'extérieur des limites de la ville de Woodstock ;

attendu que la détermination de l'emplacement n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres ;

attendu que l'emplacement choisi est adjacent à un lotissement appartenant à une compagnie dont le propriétaire est un ami du premier ministre ;

attendu que la province a en outre conclu un échange de bien-fonds avec la compagnie sans passer par un processus d'appel d'offres ;

attendu que l'emplacement a été choisi sans tenir compte des critères établis aux termes de la politique du ministère de l'Éducation relativement au choix de l'emplacement d'une école ;

attendu que l'emplacement choisi pose de sérieux problèmes quant à l'approvisionnement en eau potable ;

attendu que, en raison des problèmes d'eau, une décision a été prise voulant que la ville de Woodstock annexe le bien et que la province et la municipalité assument les coûts liés à l'approvisionnement en eau pour l'emplacement ;

attendu que les gens de Bedell n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer quant à l'annexion du bien qui a eu une incidence sur l'assiette fiscale de leur collectivité ;

attendu que la mise en place d'un approvisionnement en eau pour l'emplacement a alourdi le fardeau fiscal des contribuables mais a avantagé grandement le propriétaire du lotissement ;

attendu que le porte-parole en matière d'éducation a tenté, sans succès, d'obtenir des réponses de la ministre de l'Éducation pour savoir si les politiques et les lignes directrices du ministère ont été respectées quant au choix de l'emplacement pour l'école ;

attendu que l'opposition a soumis une demande de renseignements en vue d'obtenir les documents liés au choix de l'emplacement de l'école, y compris les documents portant sur l'évaluation environnementale et ceux permettant de déterminer si le Cabinet du premier ministre est intervenu dans le processus de sélection ;

attendu que les renseignements obtenus par le truchement de la demande de renseignements étaient largement caviardés et incomplets ;

attendu que, en raison d'une plainte déposée auprès de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, des documents additionnels ont été fournis ;

attendu que les renseignements fournis, qui incluent des courriels envoyés du Cabinet du premier ministre à des membres du personnel du ministère, sont eux aussi incomplets ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à révéler le contenu de tous les documents et à communiquer tous les renseignements entourant le choix de l'emplacement de l'école Southern Carleton, notamment les documents, les comptes rendus ou les renseignements ayant trait au rôle qu'a joué le premier ministre ou un membre du personnel du Cabinet du premier ministre relativement à l'école Southern Carleton.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 87 et qu'elle se forme ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 90, 89 et 85.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 87 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 12 h 18, reprend à 12 h 34.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

85, *Loi sur le régime de pension des enseignants* ;

89, *Loi sur les emprunts de 2014* ;

90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 68

le mardi 20 mai 2014

13 h

Prière.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 88, 87, 60, 74, 78, 79, 83, 2 et 84.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

85, *Loi sur le régime de pension des enseignants* ;

89, *Loi sur les emprunts de 2014* ;

90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 14 h 53, reprend à 14 h 59. M. Urquhart est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry réassume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Il est unanimement convenu que le Comité plénier continue de siéger après 18 h afin de terminer l'étude des projets de loi 2 et 84.

La séance, suspendue à 18 h 30, reprend à 18 h 38.

La séance, suspendue à 18 h 42, reprend à 18 h 45.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 74, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales* ;
- 78, *Loi modifiant la Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick* ;
- 79, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole* ;
- 83, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics* ;
- 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

- 84, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
- 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 48.

Jour de séance 69

le mercredi 21 mai 2014

10 h

Prière.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 18 novembre 2014, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 2, après quoi, sur autorisation, la troisième lecture de ce projet de loi sera appelée puis suivra la cérémonie de la sanction royale.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 74, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales* ;
- 78, *Loi modifiant la Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick* ;
- 79, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole* ;
- 83, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics* ;
- 84, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
- 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* ;
- 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 2 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint suppléant donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes ;*
- 5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 29, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*

- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu ;*
- 33, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier ;*
- 34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale ;*
- 39, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures ;*
- 45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
- 50, *Loi sur l'aide juridique ;*
- 51, *Loi concernant la pension de retraite des députés ;*
- 52, *Loi sur les comptables professionnels agréés ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien ;*
- 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux ;*
- 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire ;*
- 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières ;*
- 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles ;*
- 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
- 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation ;*
- 61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation ;*
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien ;*
- 63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits ;*
- 64, *Loi concernant le Rothesay Common ;*
- 65, *Loi sur les courtiers en hypothèques ;*
- 66, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer ;*
- 67, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme ;*
- 68, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 69, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ;*
- 70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz ;*
- 71, *Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales ;*
- 72, *Loi sur les sports de combat ;*
- 73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ;*
- 74, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales ;*
- 75, *Loi modifiant la Loi sur les parcs ;*
- 76, *Loi modifiant la Loi sur les services à la santé mentale ;*
- 77, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs ;*
- 78, *Loi modifiant la Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick ;*

- 79, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole* ;
80, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
81, *Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
82, *Loi modifiant la Loi sur les franchises* ;
83, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics* ;
84, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
85, *Loi sur le régime de pension des enseignants* ;
86, *Loi concernant le changement d'allégeance politique* ;
87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* ;
88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique* ;
89, *Loi sur les emprunts de 2014* ;
90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2014-2015 portant affectation de crédits* (projet de loi 91).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

J'aimerais formuler quelques observations que j'adresse aujourd'hui à l'ensemble des parlementaires : le président de la Chambre, le premier ministre, le chef de l'opposition et les députés ici présents.

J'aimerais simplement faire part de quelques observations et livrer quelques réflexions. Comme vous le savez, mon mandat à titre de 30^e lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick tire à sa fin. Je suis avec vous dans cette Chambre historique, au trône, sans doute pour la dernière fois. Vous vous rappellerez peut-être que, la dernière fois que je suis venu, j'ai été contraint de rester debout en raison d'une contusion à la hanche.

Tout au long de ma vie, je suis demeuré convaincu qu'il faut agir pour le bien commun. Je tiens à remercier chacun et chacune d'entre vous du travail que vous accomplissez pour notre province, pour notre population et pour le bien commun. Je vous remercie des efforts que vous déployez au service de l'Assemblée législative et de l'électorat de la province.

Je crois que, en vous lançant en politique et en servant les intérêts de vos commettants, vous avez épousé une grande vocation.

À ceux et à celles d'entre vous qui reviendront, j'offre mes meilleurs vœux. À ceux et à celles d'entre vous qui ont décidé d'explorer de nouveaux sentiers à cette étape de leur carrière politique, j'exprime ma gratitude, ainsi qu'à vos familles. Je vous remercie tous de vos bons offices.

Au cours de mon mandat, j'ai rencontré dans notre province des personnes remarquables : des ambassadeurs, des membres de la royauté, Son Excellence, Sa Sainteté. Toutefois, celles qui jouent un rôle marquant sont ces personnes extraordinaires de notre province qui posent des gestes hors du commun, non pas pour des récompenses ou des éloges, mais parce que, dans leur for intérieur, elles croient que c'est la chose à faire.

Leur nombre est appréciable, mais j'ai dressé une courte liste. Il y a bien sûr Flora Thibodeau, de Rogersville, brave femme qui a vécu jusqu'à 113 ans. Il y a aussi deux frères à Saint-Léolin qui ont aidé à rebâtir une église paroissiale, un couple à Edmundston qui assure un service de banque alimentaire et de comptoir vestimentaire pour les personnes nécessiteuses et Daniel Collette, de Shediac, jeune homme qui a surmonté tant d'adversité, non seulement pour survivre, mais aussi pour vivre une vie enrichissante.

Par ailleurs, un très grand nombre de nos personnes âgées, d'un bout à l'autre de la province, ont mené une vie exceptionnelle. Quant à nos élèves, ils veulent apprendre de nouvelles choses. Vous vous rappellerez que, lors de mon installation, j'ai dit que je m'efforcerais de faire une visite à chaque école de notre province. Cela n'a pas été possible ; néanmoins, j'ai pu me rendre à environ 285 d'entre elles.

Bien sûr, les bénévoles dans chaque collectivité, dans les quatre coins de notre province, qui font don de leur temps pour le bien d'autrui, m'ont toujours impressionné. Quel pan du tissu social de notre province. Ce sont là des gens de vos circonscriptions. J'ai eu le privilège de les rencontrer, de les connaître et d'entendre leurs merveilleuses histoires. Je vous prie de continuer d'assister à des activités communautaires — votre présence revêt tant d'importance pour les gens —, non seulement parce que j'y assiste, mais, plus important encore, pour que les gens fassent votre rencontre.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de votre loyauté à l'égard de la charge que j'occupe. La charge de lieutenant-gouverneur est, bien sûr, partie intégrante de notre Constitution, et notre population y est aussi grandement attachée. Je demande que cette charge, une fois confiée à mon successeur, continue de faire l'objet de la même affirmation du respect, du dévouement et de l'engagement.

Je vous remercie pour les cinq dernières années. J'aime cette province et les gens qui y vivent, comme vous d'ailleurs. Je le dis et je le répète, nous sommes chanceux de vivre dans cette magnifique province.

Merci beaucoup.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 13 h 5.

Jour de séance 70

le mardi 29 juillet 2014

13 h

Prière.

M. Arseneault offre ses condoléances à la famille endeuillée d'Edmond Blanchard, député libéral provincial de Campbellton de 1987 à 2000.

Le président de la Chambre rend hommage au révérend Daniel Walton à l'occasion de sa dernière journée de service à titre d'aumônier de l'Assemblée législative.

Conformément au paragraphe 19(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Memorandum of Agreement between Twin Rivers Paper Company Inc. and Her Majesty the Queen in Right of the Province of New Brunswick as represented by the Minister of Natural Resources*.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Lifford :

92, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, sur autorisation de la Chambre, la deuxième lecture du projet de loi 92 soit ordonnée, après quoi, sur autorisation, le projet de loi 92 sera étudié en Comité plénier, puis, sur autorisation, la troisième lecture du projet de loi 92 sera ordonnée. La sanction royale aura ensuite lieu.

Il est unanimement convenu que la deuxième lecture du projet de loi 92 soit ordonnée sur-le-champ.

M. D. Landry invoque le Règlement ; il soutient que le document déposé par l'hon. P. Robichaud est irrecevable puisqu'il n'est pas dans

les deux langues officielles. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 92, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 92 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 92, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 92 soit étudié en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

92, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 92 soit ordonnée sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

92, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 18 novembre 2014, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

S.H. l'administratrice est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

92, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administratrice sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire, et le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La séance est levée à 16 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2012-2013	(10 juin 2014) ;
commissariat aux langues officielles, 2013-2014	(17 juin 2014) ;
Corporation de financement des municipalités, 2013	(20 juin 2014) ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2013	(25 juin 2014) ;
bureau du coroner en chef, 2011	(30 juin 2014) ;
états de divulgation publique des députés, 2013	(18 juillet 2014) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, volume 1 (états financiers consolidés)	(23 juillet 2014) ;
bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, 2013	(28 juillet 2014) ;

Autres rapports

<i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019</i>	(22 mai 2014) ;
Projet de modification des droits à verser en exécution du règlement de la <i>Loi sur les sports de combat</i> , qu'applique le ministère des Communautés saines et inclusives (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(26 mai 2014) ;
Projet de modification des droits de demande à verser au ministère des Ressources naturelles relativement à la pose de poteaux et d'ancrages de services publics (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(18 juin 2014) ;

Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif qu'aurait commises l'hon. Craig Leonard, député de Fredericton-Lincoln et ministre de l'Énergie et des Mines (10 juillet 2014) ;

Motions

documents demandés dans l'avis de motion 27 (29 mai 2014) ;
documents demandés dans l'avis de motion 52 (9 juin 2014) ;

Pétitions

réponse à la pétition 11 (28 mai 2014) ;
réponse à la pétition 14 (4 juin 2014) ;
réponse à la pétition 12 (27 juin 2014) ;
réponse à la pétition 13 (4 juillet 2014) ;
réponse à la pétition 10 (8 juillet 2014).

INDEX 2013-2014

**INDEX
DES JOURNAUX DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
2013-2014**

A

Accueil de dignitaires ou d'invités, 35, 42, 54, 62, 65, 118.

Adresse

En réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session, motion proposée et appuyée, 21 ; débat et ajournement, 22, 26, 29, 31, 33 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, ordre de grosse et de remise, 38 ; constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 38 ; réponse du lieutenant-gouverneur, 97.

Ajournement de la Chambre, 22, 24, 79, 98, 141, 221, 261, 269.

B

Budget

Motion 22, portant que la Chambre approuve le budget principal. Avis, 80 ; proposition, 92 ; débat, ajournement du débat, 93 ; reprise et ajournement du débat, 96, 99, 101, 103 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 110.

C

Comité des subsides

Formation en Comité des subsides pour étudier le volume I du budget supplémentaire pour 2012-2013, 162, 169.

Formation en Comité des subsides pour étudier le budget principal, 126, 135, 137, 139, 153, 158, 162, 165, 169, 173, 190, 193, 201, 209, 239, 246.

Comité plénier

Formation en Comité plénier pour étudier des projets de loi, 63, 68, 76, 78, 80, 89, 99, 103, 108, 116, 128, 131, 132, 157, 158, 177, 191, 203, 211, 214, 222, 229, 234, 242, 257, 259, 261, 268.

Comités permanents

Administration de l'Assemblée législative

Modification de la composition, 24.

Comptes publics

Modification de la composition, 25.

Corporations de la Couronne

Modification de la composition, 24.

Éducation

Premier rapport, 194 ; motion d'adoption, 195.

Hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Modification de la composition, 24.

- Modification des lois
 - Modification de la composition, 24.
- Prévisions budgétaires
 - Modification de la composition, 24 ; premier rapport, 195 ; motion d'adoption, 200.
- Procédure
 - Modification de la composition, 25.
- Projets de loi d'intérêt privé
 - Modification de la composition, 25 ; premier rapport, 84 ; motion d'adoption, 85 ; deuxième rapport, motion d'adoption, 151 ; troisième rapport, 206 ; motion d'adoption, 207 ; quatrième rapport, motion d'adoption, 227.
- Soins de santé
 - Modification de la composition, 24 ; premier rapport, 167 ; motion d'adoption, 168.
- Comités spéciaux**
 - Point Lepreau
 - Modification de la composition, 25.
 - Réforme parlementaire
 - Modification de la composition, 25.
- Consentement unanime accordé**
 - Pour revenir à la présentation d'invités, 23.
 - Pour prolonger la période des questions orales, 23, 95, 267.
 - Pour proposer une motion sans préavis, 24, 105, 135, 141, 180, 192, 200, 228.
 - Pour conclure le débat sur une motion avant l'expiration du délai prévu, 68.
 - Pour ne pas faire entendre la sonnerie d'appel, 69, 70.
 - Pour revenir à la présentation des pétitions, 79.
 - Pour que certains projets de loi soient lus une troisième fois sur-le-champ, 89, 262, 268.
 - Pour retirer certaines motions, 139.
 - Pour continuer de siéger une fois venue l'heure de la levée de séance ou pour modifier l'horaire de séance, 159, 259.
 - Pour observer un moment de silence, 182.
 - Pour que des projets de loi soient étudiés en Comité plénier sur-le-champ, 234, 268.
 - Pour que la pause entre dans le calcul du temps d'étude des prévisions budgétaires, 239.
 - Pour permettre une longue déclaration de ministre, 241.
 - Pour appeler sans préavis la deuxième lecture d'un projet de loi, 267.
- Consentement unanime refusé**
 - Pour amender une motion, 185.
 - Pour modifier l'horaire de séance, 245, 248, 252.

D

- Décisions** (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités pléniers)
- Statue sur l'emploi de langage non parlementaire, 54, 57, 58, 81, 96, 130, 137, 180, 218, 241, 251.
 - Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement portant qu'un député s'est livré à des comparaisons inconvenantes, 56.
 - Statue qu'un amendement de motion est irrecevable, 56.
 - Statue que la motion 17 (attribution de temps) est recevable, 66.
 - Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement contre la désignation d'un député par son nom au lieu de son titre, 97.
 - Statue que le dépôt d'un document cité est laissé à l'appréciation du ministre, 140.
 - Statue qu'un amendement de motion est irrecevable, 143.
 - Statue qu'un amendement de motion est recevable, 145.
 - Statue que la question soulevée constitue une divergence de vues et non une question de privilège, 148.
 - Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement contre l'utilisation d'un accessoire, 162.
 - Statue qu'une déclaration de député est en règle, 200.
 - Statue que, aux termes de l'article 69 du Règlement, la motion proposée porte atteinte aux droits de la minorité, 242.
 - Statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 249.
 - Statue que le document déposé est recevable, 268.
- Dépôt de documents**
- Président de la Chambre**
- Rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, 267.
- L'hon. M^{me} Blais**
- La politique d'aménagement linguistique et culturel : Un projet de société pour l'éducation en langue française*, 241.
- L'hon. M. Higgs**
- Mettre nos ressources à l'œuvre : Budget 2014-2015*, 92.
 - Perspectives économiques 2014-2015*, 92.
- L'hon. M. Lifford**
- Un examen des dispositions et de l'application de la Loi sur les caisses populaires*, octobre 2013, 42.
- L'hon. P. Robichaud**
- Memorandum of Agreement between J.D. Irving, Limited and Her Majesty the Queen in Right of the Province of New Brunswick as represented by the Minister of Natural Resources*, 215.
 - Memorandum of Agreement between Twin Rivers Paper Company Inc. and Her Majesty the Queen in Right of the Province of New Brunswick as represented by the Minister of Natural Resources*, 267.
- L'hon. M. Trevors**
- Profil de l'effectif des services publics du Nouveau-Brunswick*, 2013, 186.

Discours du trône

Ouverture, 2.

G**Greffier adjoint**

Lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 90, 117, 157, 269.

Greffier adjoint suppléant

Lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 262.

Greffier de l'Assemblée législative

Annonce la sanction royale, 90, 117, 158, 264, 270.

H

Hommages ou condoléances, 65, 75, 84, 95, 182, 204, 206, 267.

L**Langage non parlementaire**

« pas assez intelligent », 57 ; « inexacts », 58 ; « n'a pas été honnête », 54 ; « n'a pas dit la vérité », 54 ; « menti », 96 ; « trompeurs », 79 ; « induire en erreur », 112 ; « induit en erreur », 251 ; « chef trompeur », 79 ; « prophète de malheur », 137 ; « personnage de caricature », 152 ; « faux renseignements », 152 ; « dictateur », 161 ; faire délibérément de fausses déclarations, 172 ; « fausses accusations », 180 ; « On ne peut faire confiance à cet homme. », 218 ; « la seule chose avérée que vous avez dite », 241 ; « menti », 251 ; propos indéterminés, 128, 218.

Lieutenant-gouverneur

Déclaration à la Chambre, 264.

Communication du budget principal pour 2014-2015, 92.

Communication du volume I du budget supplémentaire pour 2012-2013, 92.

Discours du trône, 2.

Réponse à l'adresse, 97.

Sanction royale, 90, 117, 158, 264, 269.

M**Motions de fond**

- 1 L'hon. P. Robichaud. Motion établissant l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi. Proposition, sur autorisation, adoption, 24.
- 2 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition, sur autorisation, 24 ; adoption, 25.
- 3 M. Fraser. Motion voulant que les fonds des contribuables utilisés soient remboursés et que l'utilisation future de l'argent des contribuables pour des annonces faisant la promotion d'un parti politique soit interdite. Avis, 27 ; proposition, débat, 36 ; rejet, 37.

- 4 M. Collins. Motion voulant que soit rendue publique la liste des réductions apportées au nombre de postes dans les districts scolaires de la province. Avis, 27 ; proposition, débat, ajournement du débat, 37 ; reprise du débat, 46 ; fin du débat et rejet, 47.
- 5 M. Arseneault. Motion sur la mise en oeuvre du plan de réduction de la pauvreté. Avis, 28 ; proposition, débat, amendement proposé, 47 ; ajournement du débat, 48 ; amendement déclaré irrecevable, 56.
- 6 M. Arseneault. Motion portant dépôt des questionnaires sur la description de postes de haute direction. Avis, 29 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 53 ; retrait, 139.
- 7 M. Arseneault. Motion portant dépôt des questionnaires sur la description de postes de haute direction. Avis, 29 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 53 ; retrait, 139.
- 8 M. Doucet. Motion exhortant le gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour que les membres du personnel des forces armées qui sont blessés soient admissibles à une pension. Avis, 31 ; proposition, débat, ajournement du débat, 74 ; reprise du débat, 85 ; fin du débat et rejet par vote par appel nominal, 86.
- 9 M. Bertrand LeBlanc. Motion portant dépôt de documents relatifs à la fermeture d'écoles à la suite de manifestations sur le gaz de schiste. Avis, 33 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 53 ; retrait, 139.
- 10 M. Melanson. Motion voulant que ne soit pas déposé un projet de loi visant l'instauration d'un modèle de régime de pension à risques partagés. Avis, 35 ; proposition, 45 ; débat, rejet, 46.
- 11 M. Collins. Motion portant dépôt de documents relatifs aux tarifs d'assurance automobile. Avis, 36 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 94 ; retrait, 139.
- 12 M. Albert. Motion condamnant les résultats en matière de croissance économique, de chômage et de création d'emplois. Avis, 42 ; proposition, 57 ; débat, ajournement du débat, 58 ; reprise du débat, 73 ; fin du débat et rejet, 74.
- 13 M. Fraser. Motion préconisant d'adhérer de nouveau aux principes de gestion des actifs en ce qui concerne les réparations des immobilisations routières. Avis, 44.
- 14 M. Arseneault. Motion demandant un examen des textes de loi ayant trait aux animaux exotiques. Avis, 49 ; proposition, débat, 71 ; amendement proposé, débat, adoption de l'amendement, 72 ; adoption de la motion amendée, 73.
- 15 M. Collins. Motion sur le financement du projet de restauration de la rivière Petitcodiac. Avis, 50 ; proposition, 141 ; débat, amendement proposé, 142 ; amendement déclaré irrecevable, 143 ; reprise du débat sur la motion, amendement proposé, 144 ; amendement déclaré recevable, débat sur l'amendement, 145 ; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 146.
- 16 M. Arseneault. Motion visant la réduction du tabagisme chez les jeunes. Avis, 52 ; proposition, 122 ; débat, amendement proposé, débat

- sur l'amendement, 123 ; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 124.
- 17 M. Tait. Motion sur le temps consacré à l'étude du projet de loi 11. Avis, 56 ; proposition, 65 ; motion déclarée recevable, 66 ; débat, adoption par vote par appel nominal, 68.
- 18 M. Bertrand LeBlanc. Motion portant dépôt de documents relatifs aux coûts associés aux services de la GRC pendant les protestations contre le gaz de schiste. Avis, 62 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 94 ; retrait, 139.
- 19 M. Arseneault. Motion portant dépôt de la liste des projets de financement approuvés au titre de l'Initiative multimédia NB. Avis, 63 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 91 ; retrait, 139.
- 20 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents concernant les services de soutien spirituel dans les hôpitaux ou les établissements de soins de santé. Avis, 75 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 129 ; retrait, 139.
- 21 M. Melanson. Motion exhortant le premier ministre à admettre qu'il n'a pas tenu des promesses. Avis, 75 ; proposition, 86 ; débat, ajournement du débat, 87 ; reprise du débat, 121 ; fin du débat et rejet, 122.
- 22 L'hon. M. Higgs. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 80 ; proposition, débat, 92 ; ajournement du débat, 93 ; reprise et ajournement du débat, 96, 99, 101, 103 ; reprise et fin du débat, adoption, 110.
- 23 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents ayant trait aux Partenariats public-privé : Centre hospitalier Restigouche. Avis, 97 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 132 ; retrait, 139.
- 24 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs au Mount St. Joseph Nursing Home. Avis, 97 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 129 ; retrait, 139.
- 25 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents concernant l'infrastructure ferroviaire. Avis, 98.
- 26 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents ayant trait à la construction et à l'agrandissement d'écoles à Miramichi. Avis, 100 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 136 ; retrait, 139.
- 27 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs à l'Institut de Memramcook. Avis, 100 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 271.
- 28 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs au plan d'aménagement forestier de la province. Avis, 100 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 138.
- 29 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents ayant trait à la route 11. Avis, 102 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 211.
- 30 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents relatifs au bureau du ministère de l'Énergie à Saint John. Avis, 104 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 150.

- 31 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents relatifs aux bureaux du ministère de l'Énergie situés au complexe Hugh John Flemming. Avis, 104 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 150.
- 32 L'hon. P. Robichaud. Motion portant attribution de temps pour l'étude des prévisions budgétaires et renvoi de prévisions budgétaires à des comités. Proposition, sur autorisation, 105 ; adoption, 106.
- 33 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs aux services de vol qu'utilise le gouvernement. Avis, 108 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 205.
- 34 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs au code blanc dans des hôpitaux. Avis, 108 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 150.
- 35 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents relatifs à la tempête de verglas et aux pannes de courant connexes. Avis, 112.
- 36 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents relatifs à un plan d'urgence lié aux catastrophes naturelles et météorologiques. Avis, 112.
- 37 M. Doucet. Motion portant annulation de la décision de fermer les bureaux régionaux d'Anciens combattants. Avis, 113 ; proposition, débat, 204 ; rejet, 205.
- 38 M. Collins. Motion portant modification de la *Loi sur la Société protectrice des animaux*. Avis, 113 ; proposition, débat, ajournement du débat, 217.
- 39 M. Fraser. Motion préconisant de préserver les services ferroviaires voyageurs. Avis, 118 ; proposition, débat, amendement proposé, 181 ; débat sur l'amendement, adoption de l'amendement, 182 ; adoption de la motion amendée, 183.
- 40 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents relatifs aux sommes perçues au titre des droits exigibles pour le service 911. Avis, 119 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 230.
- 41 M. Doucet. Motion portant que la vérificatrice générale examine l'Organisation des mesures d'urgence. Avis, 119 ; proposition, 183 ; débat, ajournement du débat, 185.
- 42 L'hon. P. Robichaud. Motion portant renvoi de prévisions budgétaires à des comités. Proposition, sur autorisation, adoption, 135.
- 43 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition, sur autorisation, adoption, 141.
- 44 M. Bernard LeBlanc. Motion portant renvoi au Comité permanent de modification des lois des règlements proposés concernant les redevances sur le gaz naturel. Avis, 148 ; proposition, 252 ; débat, rejet, 253.
- 45 M. Collins. Motion portant dépôt de documents relatifs aux membres du personnel d'Éducation internationale atlantique (EIA). Avis, 152 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 211.
- 46 L'hon. P. Robichaud. Motion portant renvoi de prévisions budgétaires à des comités. Proposition, sur autorisation, adoption, 180.

- 47 M. Arseneault. Motion demandant de s'opposer aux changements que le gouvernement fédéral apporte au financement des soins de santé. Avis, 186 ; proposition, débat, 216 ; rejet par vote par appel nominal, 217.
- 48 M. Boudreau. Motion portant présentation d'un plan permettant d'aplanir les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire. Avis, 187 ; proposition, débat, ajournement du débat, 205 ; reprise du débat, 215 ; fin du débat et rejet, 216.
- 49 M. Melanson. Motion visant l'organisation d'un sommet sur l'emploi. Avis, 187.
- 50 M. Boudreau. Motion demandant que soit commandée une enquête sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Avis, 188.
- 51 M. Haché. Motion voulant que soit publiée l'information relative au plan forestier. Avis, 189 ; proposition, 237 ; débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, ajournement du débat, 238.
- 52 M. Albert. Motion portant dépôt de documents relatifs à des projets, à des investissements et au nombre d'emplois créés comme résultat. Avis, 192 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 271.
- 53 L'hon. P. Robichaud. Motion portant attribution de temps pour l'étude des prévisions budgétaires et renvoi de prévisions budgétaires au Comité des subsides. Proposition, sur autorisation, 192 ; adoption, 193.
- 54 L'hon. P. Robichaud. Motion portant que les délibérations de certains comités soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, 200 ; adoption, 201.
- 55 M. Wetmore. Motion à l'appui de la mise en valeur de l'industrie du gaz naturel. Avis, 207 ; proposition, 223 ; débat, ajournement du débat, 224 ; reprise du débat, amendement proposé, 225 ; débat sur l'amendement, rejet de l'amendement, adoption de la motion par vote par appel nominal, 226.
- 56 M. Collins. Motion portant présentation d'un plan éducatif. Avis, 218 ; proposition, débat, rejet, 237.
- 57 M. Collins. Motion demandant de restaurer un point d'entrée précoce au programme d'immersion précoce en français. Avis, 219.
- 58 M. B. Macdonald. Motion demandant la désignation d'une Journée des services d'urgence. Avis, 220.
- 59 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition, sur autorisation, adoption, 228.
- 60 M. D. Landry. Motion voulant qu'il y ait arrêt de l'application des plans de mise en oeuvre du modèle de régime de retraite à risques partagés. Avis, 236 ; proposition, 253 ; débat, ajournement du débat, 254.
- 61 M. Riordon. Motion exhortant le député de Kent à déposer un curriculum vitae. Avis, 244.
- 62 M. Riordon. Motion portant modification de l'horaire de séance. Avis, 252.

- 63 M. Melanson. Motion demandant le respect de façon rétroactive de dispositions d'un projet de loi et la remise d'une somme à la province. Avis, 255.
- 64 M. Collins. Motion sur le choix de l'emplacement de l'école Southern Carleton. Avis, 256.

Motions de forme

- Que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ, 21.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 22, 79, 98, 221, 261, 269.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre la remette à Son Honneur, 38.
- Que l'hon. M. Alward, M. Tait et M. S. Robichaud forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse, 38.
- Qu'un rapport de comité soit adopté, 85, 151, 168, 195, 207, 227.
- Que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides, 92.
- Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive le jeudi suivant et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 93.
- Que certaines motions soient retirées, 139.
- Que les subsides (budget principal) soient accordés à Sa Majesté, 110.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 110.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 111.
- Que cette question soit maintenant mise aux voix (question préalable), 242.

P**Pages**

- Présentation, 23.

Pétitions

- 1 M. Doucet. Que soit améliorée la capacité de transport du traversier de l'île Deer, 23; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 87.
- 2 M. Gallant. Que soit amélioré le chemin Saint-Augustin, dans le comté de Kent, 35; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 64.
- 3 M^{me} Wilson. Que soit modifiée la *Loi sur la Société protectrice des animaux*, 44; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 78.
- 4 M. Savoie. Que soit rendu accessible un médicament pour la fibrose kystique, 59; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 94.
- 5 M. Harrison. Que soient lancées des consultations pour examiner les options relatives au système de scrutin, 79.

- 6 M. Albert. Qu'il soit mis fin aux réductions et que les investissements nécessaires en éducation soient réalisés, 84 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 94.
- 7 M. Bertrand LeBlanc. Que soit décrété un moratoire sur l'exploration et la mise en valeur du gaz de schiste et la fracturation hydraulique, 130 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 160.
- 8 M. Collins. Que soit annulé le changement de politique sur les soins aux personnes âgées qui nécessitent ces soins 24 heures sur 24 en foyer spécialisé, 135.
- 9 M. Gallant. Que soient achevés les travaux routiers à Grande-Digue et à Shediac Bridge, 139 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 235.
- 10 L'hon. M. Leonard. Exhorte le gouvernement à financer les avortements à la clinique Morgentaler et à abroger le règlement d'application de la *Loi sur le paiement des services médicaux* qui limite le paiement des avortements, 236 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 271.
- 11 L'hon. M^{me} Shephard. Exhorte l'Assemblée législative à prévoir des peines plus sévères pour les délinquants sexuels, l'enregistrement obligatoire, un registre public des délinquants sexuels et de l'aide aux victimes, 241 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 271.
- 12 M. Kenny. Qu'il soit permis à l'Association des barbiers de déposer des modifications de la loi qui la régit, 244 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 271.
- 13 M^{me} Coulombe. Que le chemin Petit-Ouest soit revêtu, 248 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 271.
- 14 M. Malloch. Que soit éradiquée l'espèce végétale dénommée berce du Caucase, 248 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 271.

Président de la Chambre ou suppléance

- Obtention du texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture ; il en est dispensé, 21.
- Présente le nouvel aumônier, 23.
- Présente les pages, 23.
- Rappelle aux parlementaires de ne pas mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, même s'ils citent un passage d'une lettre, 43.
- Signale aux invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent participer au débat, 65.
- Souligne le départ à la retraite d'employées, 84, 161.
- Informe un député que ses questions contreviennent au Règlement, car l'affaire en question est en instance devant un tribunal, 128.
- Enjoint aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles, 164.
- Demande à un député d'éviter de consulter son iPad, 168.
- Somme des députés de couper court à leurs déclarations, 204, 215.
- Souligne le départ de l'aumônier, 267.

Prévisions budgétaires

- Budget principal, 2014-2015*, dépôt, 92.
- Budget supplémentaire : Volume I, 2012-2013*, dépôt, 92.

Budget principal, 2014-2015

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques, 191.
 Assemblée législative, 247.
 Bureau du Conseil exécutif, 239.
 Cabinet du premier ministre, 170.
 Cabinet du procureur général, 165.
 Gouvernement général, 154, 159, 170, 240.
 Investir Nouveau-Brunswick, 197.
 Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 196.
 Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 194.
 Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 153.
 Ministère de l'Énergie et des Mines, 196.
 Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 197.
 Ministère de la Justice, 126.
 Ministère de la Santé, 168.
 Ministère de la Sécurité publique, 154.
 Ministère des Communautés saines et inclusives, 138.
 Ministère des Finances, 170.
 Ministère des Ressources humaines, 159.
 Ministère des Ressources naturelles, 210.
 Ministère des Services gouvernementaux, 159.
 Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 197.
 Ministère du Développement économique, 196.
 Ministère du Développement social, 197.
 Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 174.
 Service de la dette publique, 170.

Budget supplémentaire : Volume I, 2012-2013

Gouvernement général, 171.
 Ministère de la Sécurité publique, 171.
 Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 171.

Privilège (Voir Question de privilège.)**Proclamation, 1.****Projets de loi déposés**► **Projets de loi d'intérêt privé adoptés**

Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi constituant en société l'

Projet de loi 44. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 137 ; recommandation d'adoption sans amendement, 151 ; deuxième lecture, 156 ; troisième lecture, 156 ; sanction royale, 157.

Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick, Loi constituant le

Projet de loi 25. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 65 ; recommandation d'adoption sans amendement, 84 ; deuxième lecture, 88 ; troisième lecture, 88 ; sanction royale, 90.

comptables professionnels agréés, Loi sur les

Projet de loi 52. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 161 ; recommandation d'adoption sans

- amendement, 206 ; deuxième lecture, 212 ; troisième lecture, 212 ; sanction royale, 263.
- infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 40. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 130 ; recommandation d'adoption sans amendement, 151 ; deuxième lecture, 156 ; troisième lecture, 156 ; sanction royale, 157.
- Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, Loi concernant l'*
Projet de loi 43. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 137 ; recommandation d'adoption sans amendement, 151 ; deuxième lecture, 156 ; troisième lecture, 156 ; sanction royale, 157.
- Rothesay Common, Loi concernant le*
Projet de loi 64. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 180 ; rapport de l'avancement des travaux, 206 ; recommandation d'adoption sans amendement, 227 ; deuxième lecture, 232 ; troisième lecture, 232 ; sanction royale, 263.
- Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi relative à la*
Projet de loi 24. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 62 ; recommandation d'adoption sans amendement, 84 ; deuxième lecture, 88 ; troisième lecture, 88 ; sanction royale, 90.
- utilisation de certaines propriétés et édifices pour des fins hospitalières et autres, Loi relative à l'*
Projet de loi 26. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 65 ; recommandation d'adoption sans amendement, 84 ; deuxième lecture, 88 ; troisième lecture, 88 ; sanction royale, 90.
- **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés**
- administration du revenu, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 32. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, 114 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 115 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- affectation de crédits, Loi de 2014-2015 portant*
Projet de loi 91. Première lecture, 248 ; conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, ordre de deuxième et troisième lectures, 248 ; deuxième lecture, 248 ; troisième lecture, 248 ; sanction royale, 264.
- affectation de crédits, Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant*
Projet de loi 63. Première lecture, 172 ; conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, ordre de deuxième et troisième lectures, 172 ; deuxième lecture, 172 ; troisième lecture, 172 ; sanction royale, 263.
- Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*
Projet de loi 78. Première lecture, 218 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 229 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 263.

aide juridique, Loi sur l'

Projet de loi 50. Première lecture, 148 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 152 ; deuxième lecture, 153 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 157 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 165 ; sanction royale, 263.

aménagement agricole, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 79. Première lecture, 218 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 229 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 264.

ascenseurs et les monte-charge, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 37. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 116 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 129 ; troisième lecture, 131 ; sanction royale, 157.

Assemblée législative, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 84. Première lecture, 228 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 233 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 264.

assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux, Loi sur l'

Projet de loi 27. Première lecture, 79 ; motion portant deuxième lecture, débat, 82 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 83 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 89, 103, 109, 116 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 131 ; motion portant troisième lecture adoptée par vote par appel nominal, 149 ; troisième lecture, 150 ; sanction royale, 157.

chaudières et appareils à pression, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 38. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 116 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 129 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 132 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 157.

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, Loi modifiant la Loi sur la

Projet de loi 73. Première lecture, 207 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 213 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 234 ; troisième lecture, 241 ; sanction royale, 263.

Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Loi modifiant la Loi sur la

Projet de loi 77. Première lecture, 218 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 229 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 234 ; troisième lecture, 242 ; sanction royale, 263.

- Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 8. Première lecture, 27 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 39 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 89 ; troisième lecture, sur autorisation, 89 ; sanction royale, 90.
- corporations commerciales, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 74. Première lecture, 212 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 221 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 263.
- Cour provinciale, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 17. Première lecture, 52 ; motion portant deuxième lecture, débat, 76 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 77 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 80 ; troisième lecture, 82 ; sanction royale, 90.
- courtiers en hypothèques, Loi sur les*
Projet de loi 65. Première lecture, 192 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 201 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 214 ; troisième lecture, 221 ; sanction royale, 263.
- crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 39. Première lecture, 118 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 128 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 69. Première lecture, 192 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 202 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- distribution du gaz, Loi modifiant la Loi de 1999 sur la*
Projet de loi 70. Première lecture, 207 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 213 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 222 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- éducation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 61. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 178 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 234 ; troisième lecture, 241 ; sanction royale, 263.
- emprunts de 2014, Loi sur les*
Projet de loi 89. Première lecture, 241 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 246 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 258 ; troisième lecture, 259 ; sanction royale, 264.

- établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 62. Première lecture, 169 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 203 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- évaluation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 60. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 178 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 263.
- exécution des ordonnances de soutien, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 53. Première lecture, 161 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 175 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- exécution forcée des jugements pécuniaires, Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'*
Projet de loi 81. Première lecture, 227 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 232 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 242 ; troisième lecture, 245 ; sanction royale, 264.
- exécution forcée des jugements pécuniaires, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 80. Première lecture, 227 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 232 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 242 ; troisième lecture, 245 ; sanction royale, 264.
- expropriation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 90. Première lecture, 244 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 249 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 258 ; troisième lecture, 259 ; sanction royale, 264.
- fondations pour les études supérieures, Loi abrogeant la Loi sur les*
Projet de loi 42. Première lecture, 137 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 177 ; deuxième lecture, 178 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- franchises, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 82. Première lecture, 227 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 232 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 242 ; troisième lecture, 245 ; sanction royale, 264.
- garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, Loi sur les*
Projet de loi 58. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 176 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.

- impôt foncier, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 33. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 115 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- inscription des lobbyistes, Loi sur l'*
Projet de loi 2. Première lecture, 23 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 39 ; deuxième lecture, 40 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 260 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 262 ; troisième lecture, sur autorisation, 262 ; sanction royale, 262.
- normes d'emploi, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 21. Première lecture, 62 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 77 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 129 ; troisième lecture, 131 ; sanction royale, 157.
- normes d'emploi, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 22. Première lecture, 62 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 77 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 129 ; troisième lecture, 131 ; sanction royale, 157.
- paiement des services médicaux, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 20. Première lecture, 59 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 77 ; deuxième lecture, 78 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 80 ; troisième lecture, 82 ; sanction royale, 90.
- paiement des services médicaux, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 34. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 115 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 177 ; troisième lecture, 190 ; sanction royale, 263.
- parcs, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 75. Première lecture, 215 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 221 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 234 ; troisième lecture, 242 ; sanction royale, 263.
- passation des marchés publics, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 83. Première lecture, 228 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 233 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 264.
- pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics, Loi concernant la*
Projet de loi 11. Première lecture, 39 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 43 ; reprise et ajournement du débat, 50, 53 ; reprise du débat sur la motion, amendement proposé pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, 54 ; débat sur l'amendement, ajournement du débat, 55 ; reprise du débat sur l'amendement, 59 ; amendement rejeté par vote par appel

- nominal, reprise du débat sur la motion, adoption de la motion par vote par appel nominal, 60 ; deuxième lecture, 61 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 63 ; étude en Comité plénier, 68 ; adoption par vote par appel nominal de la motion portant rapport dans sa forme amendée, 69 ; motion portant troisième lecture adoptée par vote par appel nominal, 70 ; troisième lecture, 70 ; sanction royale, 90.
- pension de retraite des députés, Loi concernant la*
Projet de loi 51. Première lecture, 156 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 176 ; deuxième lecture, 177 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- poisson et la faune, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 4. Première lecture, 23 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 40 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 89 ; troisième lecture, sur autorisation, 89 ; sanction royale, 90.
- poisson et la faune, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 45. Première lecture, 139 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 178 ; deuxième lecture, 179 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 214 ; troisième lecture, 221 ; sanction royale, 263.
- prestation de services, programmes et activités intégrés, Loi concernant la*
Projet de loi 23. Première lecture, 62 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 77 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 81 ; troisième lecture, 82 ; sanction royale, 90.
- prestations de pension, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 92. Première lecture, 267 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 268 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 268 ; troisième lecture, sur autorisation, 269 ; sanction royale, 269.
- prêts sur salaire, Loi modifiant la Loi concernant les*
Projet de loi 55. Première lecture, 161 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 175 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- preuves littérales, Loi abrogeant la Loi relative aux*
Projet de loi 71. Première lecture, 207 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 213 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- produits naturels, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 36. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 115 ; deuxième lecture, 116 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 129 ; troisième lecture, 131 ; sanction royale, 157.

- régime de pension des enseignants, Loi sur le*
Projet de loi 85. Première lecture, 228 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 233 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 243 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 258 ; troisième lecture, 259 ; sanction royale, 264.
- santé mentale, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 35. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 115 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 177 ; troisième lecture, 190 ; sanction royale, 263.
- sécurité dans les tribunaux, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 54. Première lecture, 161 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 175 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- services à la petite enfance, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 6. Première lecture, 23 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 41 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 78 ; troisième lecture, 80 ; sanction royale, 90.
- services à la santé mentale, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 76. Première lecture, 215 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 222 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 47. Première lecture, 139 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 176 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- sports de combat, Loi sur les*
Projet de loi 72. Première lecture, 207 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 213 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 242 ; troisième lecture, 245 ; sanction royale, 263.
- taxe sur l'essence et les carburants, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 31. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 114 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 222 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 262.
- taxe sur le capital des corporations financières, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 57. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 176 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.

- taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 5. Première lecture, 23 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 40 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 191 ; troisième lecture, 193 ; sanction royale, 262.
- taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 30. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 114 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 222 ; troisième lecture, 228 ; sanction royale, 262.
- terres et forêts de la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 3. Première lecture, 23 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 40 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 89 ; troisième lecture, sur autorisation, 89 ; sanction royale, 90.
- traitement des poissons et fruits de mer, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 28. Première lecture, 79 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 82 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 99 ; troisième lecture, 101 ; sanction royale, 117.
- traitement des poissons et fruits de mer, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 66. Première lecture, 192 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 202 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 211 ; troisième lecture, 212 ; sanction royale, 263.
- transparence et la responsabilisation financières, Loi sur la*
Projet de loi 87. Première lecture, 231 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 246 ; reprise et ajournement du débat, 249, 251 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 257 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 264.
- travaux publics, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 59. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 178 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 214 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 230 ; troisième lecture, 231 ; sanction royale, 263.
- urbanisme, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 67. Première lecture, 192 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 202 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 214 ; troisième lecture, 221 ; sanction royale, 263.
- valeurs mobilières, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 9. Première lecture, 27 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 40 ; deuxième lecture, 41 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 76 ; troisième lecture, 80 ; sanction royale, 90.

valeurs mobilières, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 49. Première lecture, 139 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 175 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.

véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 41. Première lecture, 137 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 177 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.

véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 68. Première lecture, 192 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 202 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 211 ; troisième lecture, 212 ; sanction royale, 263.

vérificateur général, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 29. Première lecture, 85 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 88 ; deuxième lecture, 89 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 234 ; troisième lecture, 241 ; sanction royale, 262.

► **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire adoptés**

changement d'allégeance politique, Loi concernant le

Projet de loi 86. Première lecture, 228 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 233 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 243 ; troisième lecture, 245 ; sanction royale, 264.

Fonction publique, Loi modifiant la Loi sur la

Projet de loi 88. Première lecture, 236 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 245 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 246 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 264.

stratégie pour le don d'organes et de tissus, Loi sur une

Projet de loi 56. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 191 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 203 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.

► **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés**

Assemblée législative, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 14. Première lecture, 44 ; motion portant deuxième lecture, débat, 106 ; ajournement du débat, 107 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 121.

conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 12. Première lecture, 44 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 125 ; reprise du débat, rejet de la motion par vote par appel nominal, 133.

conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 48. Première lecture, 139.

- endroits sans fumée, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 18. Première lecture, 52.
- financement de l'activité politique, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 13. Première lecture, 44 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 106.
- financement de l'activité politique, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 15. Première lecture, 49 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 162.
- financement de l'activité politique, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 16. Première lecture, 49 ; motion portant deuxième lecture, débat, 133 ; ajournement du débat, 134 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 147.
- Fonds en fiducie pour l'environnement, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 7. Première lecture, 23.
- Fonds en fiducie pour l'environnement, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 10. Première lecture, 35.
- reddition de comptes pour la publicité gouvernementale, Loi sur la*
Projet de loi 46. Première lecture, 139 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 147 ; reprise du débat, 161 ; rejet de la motion, 162.
- taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 19. Première lecture, 52 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 57.

Q

Question de privilège

- L'hon. M. Higgs. Propos sciemment trompeurs tenus par M. Fraser durant la période des questions au sujet de certains frais ministériels ; M. Fraser présente ses excuses, 141.
- M. Riordon. Observations faites par M. Fraser concernant l'annulation d'une activité ; le président de la Chambre sursoit à statuer ; le président statue qu'il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège, 148.
- M. Fraser. Imputations d'actes criminels ; M. Fraser donne avis de motion portant renvoi de l'affaire au Comité permanent des privilèges ; le président de la Chambre déclare qu'il donnera suite à la question dans deux heures, 225 ; le président annonce à l'Assemblée que le préavis de deux heures est écoulé et invite M. Boudreau et l'hon. P. Robichaud à faire leurs observations sur la question de privilège ; le président sursoit à statuer, 228 ; le président statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 249.

R

Rappels au Règlement

- Des parlementaires. Objection : langage non parlementaire, 54, 56, 58, 79, 128, 152, 161, 172, 180, 192, 218, 251.

- M. Fraser. Objection : la motion 17 (attribution de temps) est irrecevable; le président de la Chambre statue que la motion est recevable, 66.
- M. Fraser. Objection : désignation d'un député par son nom au lieu de son titre; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 97.
- M. Boudreau. Objection : le ministre devrait être tenu de déposer le document cité; le président du comité statue que le dépôt du document est laissé à l'appréciation du ministre, 140.
- M. Fraser. Objection : l'amendement proposé est irrecevable; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 143.
- M. Fraser. Objection : l'amendement proposé est irrecevable; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 145.
- M. Riordon. Objection : utilisation d'un accessoire pendant un discours; le président suppléant de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 162.
- M. Fraser. Objection : des déclarations de députés portent atteinte à sa réputation; le président déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire; le président enjoint aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles, 164.
- M. Boudreau. Objection : la déclaration d'un député constitue une attaque personnelle; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 200.
- M. D. Landry. Objection : le document déposé est irrecevable, 267; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 268.

Rapports annuels

- Agence de gestion des véhicules, 2012-2013, 93.
- Agence des services internes, 2012-2013, 32.
- Assemblée législative, 2012, 55.
- Bureau du coroner en chef, 2011, 270.
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2013, 185.
- Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2013, 179.
- Centre communautaire Sainte-Anne, 2012-2013, 132.
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2012-2013, 93.
- Commissaire aux conflits d'intérêts, 2013, 270.
- Commissariat aux langues officielles, 2013-2014, 270.
- Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2012-2013, 55.
- Commission de police, 2012-2013, 160.
- Commission des produits de ferme, 2012-2013, 53.
- Commission des produits forestiers, 2012-2013, 93.
- Comptes publics 2012-2013, volume 2 (information supplémentaire), 93.
- Comptes publics 2013-2014, volume 1 (états financiers consolidés), 270.
- Conseil de la recherche et de la productivité, 2012-2013, 93.
- Contrôleur du financement politique, 2011, 93.

- Corporation de financement des municipalités, 2013, 270.
Efficacité NB, 2012-2013, 129.
États de divulgation publique des députés, 2013, 270.
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2012-2013, 270.
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2012-2013, 93.
Ministère de l'Énergie et des Mines, 2012-2013, 93.
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2012-2013, 129.
Ministère de la Justice et du Procureur général, 2012-2013, 93.
Ministère de la Santé, 2012-2013, 111.
Ministère de la Sécurité publique, 2012-2013, 81.
Ministère des Finances, 2012-2013, 235.
Ministère des Finances (rapport annuel sur les droits), 2014, 93.
Ministère des Ressources humaines, 2012-2013, 129.
Ministère des Ressources naturelles, 2012-2013, 91.
Ministère des Services gouvernementaux, 2012-2013, 34.
Ministère du Développement économique, 2012-2013, 193.
Ministère du Développement social, 2012-2013, 129.
New Brunswick Community College, 2012-2013, 93.
Secrétariat des affaires autochtones, 2012-2013, 107.
Services Nouveau-Brunswick, 2012-2013, 30.
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2013, 270.
Société de développement régional, 2012-2013, 243.
Société de Kings Landing, 2012-2013, 171.
Société de voirie, 2012-2013, 230.
Société des loteries et des jeux, 2011-2012, 93.
Travail sécuritaire NB, 2013, 171.
Vérificatrice générale, volume I, 2013, 78.
Vérificatrice générale, volume II, 2013, 78.

Rapports (autres)

- Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019*, 270.
Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2012-2013, 94.
Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2012-2013, 94.
Projets de modification de droits (Loi sur les droits à percevoir), 270.
Rapport au Comité d'administration de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick : Examen interne des dépenses imputées à l'allocation de bureau de circonscription de Greg Davis, député de Campbellton—Restigouche-Centre, 171.
Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif qu'aurait commises l'hon. Craig Leonard, député de Fredericton-Lincoln et ministre de l'Énergie et des Mines, 271.

S**Sanction royale**

Lieutenant-gouverneur, 90, 117, 157, 262, 269.

Subsides (*Voir Budget, Comité des subsides, Prévisions budgétaires.*)

V**Votes par appel nominal****Motions**

8, rejet, 86.

17, adoption, 68.

47, rejet, 217.

55, adoption, 226.

Projets de loi

11, rejet d'un amendement à l'étape de la deuxième lecture, 60 ; adoption de la motion portant deuxième lecture, 60 ; adoption, en Comité plénier, de la motion portant qu'il soit fait rapport du projet de loi avec un amendement, 69 ; adoption de la motion portant troisième lecture, 70.

12, rejet de la motion portant deuxième lecture, 133.

27, adoption de la motion portant troisième lecture, 149.